Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 13031 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   DIMANCHE 21-LUNDI 22 DÉCEMBRE 1986

Les deux faces de M. Gorbatchev

Dix jours après la mort en prison d'Anatoli Martchenko, l'un des plus grands prisonniers de conscience soviétiques, Andreï Sakharov, symbole de la dissidence, retrouve la liberté d'habiter à Moscou. Qu'a donc en tête M. Gorbatchev ? A première vue, sa politique à l'égard des militants des droits de l'homme est contradictoire.

Il y a eu des gestes spectaculaires. Des prisonniers célèbres, Chtcharansky, Orlov, ont été mis dans un avion et expulsés. Dans le même temps, le KGB poursuit ses activités habituelles – menaces, chantage, arrestations – contre ceux qui pensent autrement et le disent. On persiste à envoyer dans des camps de travail des vieillards de plus de quatre-vingts ans, à condamner à des années de prison pour quelques écrits, parfois d'ailleurs imaginaires.

Des détenus politiques purgent d'interminables peines. Qui se souvient encore du Lituanien Gajaiskas, qui en est à sa trente-cinquième année de camp ? Du mineur Klebanov qui avait eu, dans les années 70, l'impudence de vouloir fonder un syndicat libre ? Du psychiatre Koriaguine, qui voulait défendre l'honneur de sa profession et dénoncer les internements abusifs ? De l'Ukrainien Tereia, du journaliste Skotchok, dont on a perdu la trace depuis qu'il a été happé par le système des hôpitaux psychiatriques spéciaux ?

M. Gorbatchev est-il l'homme qui libère et expulse ou celui qui condamne et maintient en détention ? En dépit d'apparences déroutantes, sa politique semble servir un objectif bien déterminé : en finir avec la dissidence, plus exactement avec ce qu'elle peut avoir de dommageable pour son image et l'efficacité de sa politique étrangère. Pour cela, il faut régler les cas les plus voyants, faire les gestes qui peuvent avoir le plus d'impact à l'Ouest, libérer par exemple Irina Ratouchinskaya, cette jeune poétesse dont le visage émouvant était apparu dans tous les journaux occidentaux.

Mais il faut aussi empêcher toute relève, étouffer dans l'œuf toute velléité de suivre l'exemple des ex-prisonniers expulsés. On peut le faire par les méthodes les plus brutales, en province, ou plus douces, dans la capitale.

En même temps, on mène la contre-attaque, on propose sans sourciller de réunir à Moscou une conférence sur les droits de l'homme. On récupère, même cyniquement, à grand renfort de haut-parleurs et d'ensembles rock, la discrète manifestation au cours de laquelle, chaque année le 10 décembre, une poignée de Moscovites s'obstinent à lever un instant leur chapeau devant la statue de Pouchkine.

Quand on leur parlait « droits de l'homme », les prédécesseurs de M. Gorbatchev répondaient « grossière ingérence dans les affaires intérieures », quitte à jeter eux aussi du lest de temps à autre, à concéder quelques libérations. Les méthodes de l'actuel secrétaire général sont un peu plus élaborées. L'Occident peut en tirer parti au bénéfice d'hommes et de femmes qui paient de leur personne. Mais sans oublier que Sakharov comme Martchenko n'ont pas seulement voulu lutter contre la prison mais pour la liberté.

(Lire nos informations page 4.)

Accord à la conférence de l'OPEP

Le prix du pétrole est fixé à 18 dollars le baril

Un an presque jour pour jour après avoir lâché toute discipline de production, déclenchant un effondrement des cours sans précédent, l'OPEP a enterré définitivement, le samedi 20 décembre, la guerre des prix du pétrole.

Les treize ministres réunis depuis dix jours ont décidé non seulement de plafonner leur production afin d'apurer le marché, mais aussi de revenir au système de prix fixes, abandonné depuis un an. A partir du 1er janvier prochain, le prix de référence du pétrole brut ne sera plus le cours du marché libre, mais un prix-pivot de 18 dollars, calculé par rapport à un panier de sept bruts différents.

L'Irak a refusé de se plier à la discipline de production, malgré les pressions de l'Arabie saoudite.

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

La décision de Genève, si elle est appliquée, devrait avoir un impact considérable sur le marché énergétique. L'OPEP, échaudée par le contre-choc pétrolier, revient en fait au système qui pendant quatre ans, jusqu'en décembre 1985, lui avait permis de stabiliser le marché et de maintenir les prix tant bien que mal aux environs de 30 dollars. L'organisation tente de redevenir un vrai cartel. « *C'est une conférence qui fera date dans l'histoire pétrolière* », notait un membre du secrétariat de l'organisation.

Pour tous les pays producteurs de pétrole, ce résultat constitue incontestablement un succès. Pressentant l'accord, le marché international s'est déjà raffermi de presque 2 dollars par baril en dix jours. « *Vendredi soir à la clôture du marché de New-York, les cours atteignaient 16,55 dollars par baril, contre 14,60 dollars avant l'ouverture de la conférence.* » Les prix du brut devraient, selon le président de l'OPEP, atteindre 18 dollars dans les deux ou trois semaines à venir. Ce raffermissement ferait gagner aux pays de l'OPEP quelques milliards de dollars de revenus supplémentaires.

Cet accord fera sans doute grincer les dents des pays consommateurs, qui, comme la France, verront leur facture pétrolière s'alourdir de nouveau d'un cinquième environ, perdant ainsi une partie des bénéfices du contre-choc pétrolier.

VÉRONIQUE MAURUS.

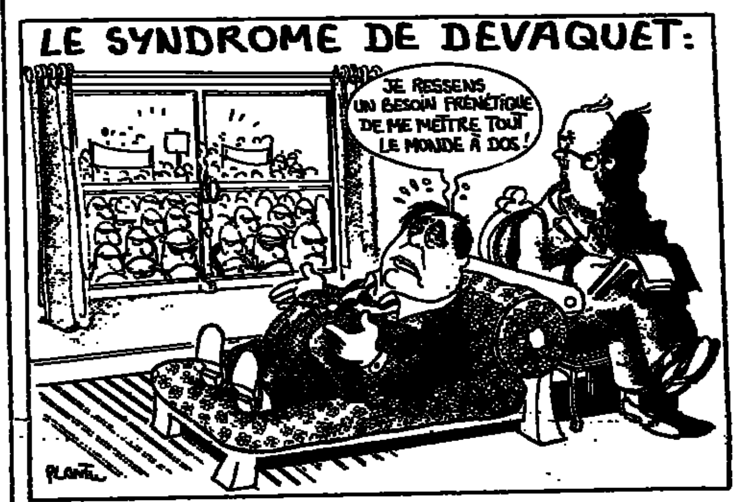
(Lire la suite page 13.)

L'aménagement du temps de travail

Le gouvernement brave M. Mitterrand et les syndicats

Alors que les mouvements de grève se poursuivaient dans les transports publics, le gouvernement a bravé les syndicats en faisant adopter son projet sur l'aménagement du temps de travail, le samedi 20 décembre, par l'Assemblée nationale, sous forme d'amendement à un texte portant diverses dispositions d'ordre social. Il devait être présenté le même jour au Sénat.

A Figeac, M. Mitterrand, qui avait refusé de signer l'ordonnance, n'a pas commenté la procédure parlementaire choisie par le gouvernement : « La loi, a-t-il dit, c'est une relation entre le Parlement et le gouvernement. Je ne suis pas dans ce circuit-là. » Pour la première fois depuis le 16 mars, une manifestation avait été organisée par la CGT sur le passage du chef de l'Etat.



Lire pages 5 et 6 les articles de THIERRY BRÉHIER, PATRICK JARREAU et MICHEL NOBLECOURT.

Plusieurs morts au cours des émeutes d'Alma-Ata

Les « dérapages » de la russification

La télévision de Moscou a rendu compte, le vendredi 19 décembre, de la visite à Alma-Ata d'un membre du Politburo, mais sans faire aucune allusion aux émeutes qui se sont produites dans cette ville, et que les médias soviétiques avaient tous évoquées le matin même.

Ces événements, dont il est confirmé qu'ils ont provoqué plusieurs morts, illustrent les « dérapages » constatés dans la politique de la nouvelle direction soviétique depuis un an environ en matière de nationalités.

par Michel Tatu

« *Lorsque apparaît sur nos écrans un représentant de l'Asie centrale ou de la Transcaucasie, il s'agit en général d'un type provincial épais, parlant avec un horrible accent, portant la papakha* [le bonnet de fourrure des Orientaux] *ou une stupide casquette démodée. Il travaille le plus souvent dans la sphère du commerce. Dans un texte humoristique, si l'on peut dire, paru dans notre estimée* Literatournaïa Gazeta, *un auteur a même essayé de camper une sorte de moyenne arithmétique entre l'habitant d'Asie centrale et le Transcaucasien.* »

Ce cri du cœur de l'écrivain arménien Petrosian Vardgues contre certaines simplifications du cinéma soviétique n'avait été, en juin dernier, qu'une des nombreuses protestations émises à la tribune du congrès des écrivains de l'URSS sur le problème plus général des minorités nationales et du sort réservé à leurs cultures. D'autres avaient dénoncé la centralisation, à Moscou, de toutes les décisions concernant les éditions en langue nationale, la « *tendance menaçante à la réduction de la population d'origine locale* » dans certaines républiques (il s'agissait en l'occurrence de la Lettonie, mais la formule est tout aussi valable pour le Kazakhstan), les menaces pesant sur les langues, etc. Compte tenu de ce qui vient de se passer à Alma-Ata, ces appels avaient valeur d'avertissements. Il est clair qu'ils n'ont pas été entendus.

Car la politique suivie en matière de nationalités semble avoir quelque peu dérapé avec la nouvelle direction mise en place en 1985.

(Lire la suite page 4.)

L'Egypte ancienne, Galilée, Verdi, Picasso, l'espace...

Quand les spécialistes pensent aux amateurs

Une nouvelle collection, qui ne ressemble à aucune autre, vient de faire son apparition dans les librairies, après une très longue gestation : « Découvertes Gallimard ». Il s'agit d'une série de monographies encyclopédiques sur papier glacé et en format de poche, écrites par des spécialistes, somptueusement illustrées, qui ont l'ambition d'aborder tous les domaines de la connaissance, de traiter en profondeur tous les thèmes de réunir les collaborateurs les plus prestigieux, d'être « *la plus belle collection de poche du monde* ».

Les douze premiers titres ont paru, et l'entreprise apparaît déjà comme une réussite. L'Egypte oubliée, la conquête de l'espace, Picasso, Verdi, Galilée, la Longue marche, Alexandre Dumas, sont parmi les premiers sujets.

« *Il fallait être un audidacte pour une telle entreprise. C'était mon rêve d'éditeur...* », Pierre Marchand, quarante-sept ans, qui a édité plus d'un millier de titres depuis qu'il a créé le secteur Gallimard-Jeunesse, il y a quatorze ans, est fier de son œuvre, mais épuisé, comme après une régate.

En bon Breton passionné de mer, il a tendance à comparer « Découvertes » à l'arrivée de la Course du Rhum ; il est, avec son équipe, l'inventeur de cette collection de livres d'art documentaires, qui devrait comprendre deux à trois cents titres destinés aussi bien aux adultes qu'aux adolescents, à partir de douze ans.

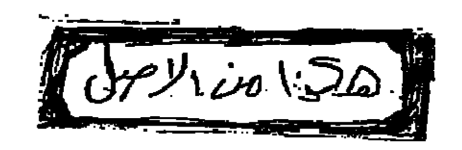
En effet, le grand projet concocté de longue date par Gallimard-Jeunesse a sauté les générations, battant comme aux cartes les tranches d'âge pour devenir, à la demande des libraires, des représentants et des responsables de la maison Gallimard, une collection à part (d'âge) entière. Primitivement appelée « Découverte junior » (pour faire suite aux deux collections pour les petits : « Découverte Benjamin » et « Découverte Cadet »), la collection nouvelle porte, comme un label, le nom de la prestigieuse maison de la rue Sébastien-Bottin.

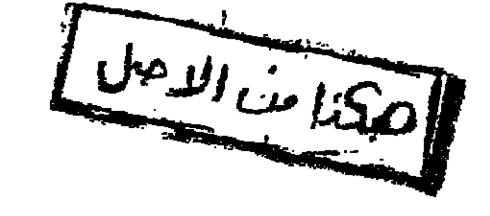
« *J'ai l'impression que j'ai grandi,* explique Pierre Marchand. *Il y avait Gallimard-le-petit et Gallimard-le-grand. Le fait que cela s'appelle « Découverte-Gallimard », c'est la reconnaissance par la grande maison. La fusion en quelque sorte. Désormais, on va jouer dans la même cour...* »

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 7.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.





Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 22 décembre. – *Tunis :* reprise des travaux de la ligue arabe sur la *situation* des camps palestiniens au Liban.

Mardi 23 décembre. – *Mogadiscio :* élection présidentielle en Somalie.

Mercredi 24 décembre. – *Rome :* célébration de l'office de Noël par le pape Jean-Paul II.

Vendredi 26 décembre. – *Pékin :* visite de MM. Lionel Jospin et Pierre Joxe (jusqu'au 5 janvier 1987).

Il y a cinquante ans à Sian

Le « rapt » de Tchiang Kaï-chek

SIAN (aujourd'hui écrite Xian) est connue de millions de touristes occidentaux pour son armée de soldats en terre cuite, grandeur nature, qui gardent depuis plus de deux mille ans le *mausolée du premier empereur chinois*, Qin Shi Huangdi, celui qui unifia la Chine d'une main de fer, fit construire la Grande Muraille et brûler tous les livres « classiques ». Cette armée récemment exhumée campe au pied d'un tumulus, dans la grande banlieue de la ville qui fut, pendant un millénaire, la capitale impériale de la Chine.

Il y a cinquante ans, un drame s'est déroulé dans ces lieux historiques. le 12 décembre 1936, le généralissime Tchiang Kaï-chek, alors maître de la Chine, y fut capturé par deux chefs militaires qui voulaient lui imposer la fin de la guerre contre les communistes de Mao Zedong *afin de mieux combattre* l'envahisseur japonais qui dépeçait petit à petit une Chine affaiblie. C'est de ce jour que date la « seconde coopération » entre le Parti communiste chinois (PCC) et le Kouomintang (KMT) nationaliste. Elle dura tant bien que mal – et plutôt mal que bien – jusqu'en 1945. La première coopération , décidée par Sun Yat-sen en 1922 pour lutter contre les « Seigneurs de la guerre » qui mettaient le pays en coupe réglée et pour réunifier la Chine, n'avait duré que cinq ans. Elle s'était achevée dans le sang, par le massacre des communistes par les nationalistes et les gangs de Shanghai en avril 1927. C'est le thème de *la Condition humaine* de Malraux.

En 1986, l'« incident de Sian » est rentré dans la mythologie des deux partis qui se disputent toujours le contrôle de toute la Chine. Les communistes de M. Deng Xiaoping, qui ont tout à y gagner, invitent comme en 1936 leurs anciens camarades du KMT à former avec eux un « Front uni » pour la réunification de la mère patrie. Les nationalistes, repliés dans leur *bastion de Taiwan, ne veulent plus* entendre parler d'une coopération comme celle de 1936-1945, dont ils pensaient à l'époque qu'elle leur permettrait d'éliminer les « rouges » – « *Les communistes sont le cancer de la Chine alors que les Japonais n'en sont que la vermine* », disait Tchiang Kaï-chek – et qui, en fait, donna à Mao et à ses partisans les moyens de s'emparer du pouvoir. Il n'est pas question de recommencer une troisième fois, dit le KMT aujourd'hui, les communistes nous ont déjà roulés deux fois !

Surprise chez les communistes

En décembre 1936, les quelques milliers de vétérans survivants de la Longue Marche étaient arrivés depuis une année *dans les grottes du nord de la province du* Shaanxi (1). Ils avaient tout de suite entrepris une campagne de propagande auprès des troupes nationalistes cantonnées dans le secteur pour tenter de les convaincre qu'il valait mieux combattre contre les Japonais plutôt que se déchirer entre Chinois. Cette propagande avait *séduit le maréchal nationaliste Zhang* Xueliang. Egalement séduit avait été le général Yang Hucheng, commandant de la « pacification » du Shaanxi. Rentré d'une cure de désintoxication en Europe – il était opiomane, – devenu farouche patriote, se considérant comme le fils adoptif de Tchiang, le jeune maréchal *avait graduellement cessé toute opération* militaire contre les communistes et échangé avec eux missions et bureaux de liaison, sans bien sûr en faire part au gouvernement central de Nankin.

Le « Gimo » (généralissime) eut finalement vent de l'affaire. Il décida de lancer une nouvelle campagne d'anéantissement du type de celles qui avaient contraint deux ans plus tôt le PCC à abandonner ses bases et à entamer la Longue Marche. Il voulait en finir une fois pour toutes avec l'Armée rouge. Il envisageait aussi de remplacer Zhang Xueliang par un officier plus fidèle et de l'exiler avec son armée aux confins sud-est du pays. Zhang lui *paraissait trop influencé par les* « rouges ». *Une visite en octobre* l'avait confirmé dans ses craintes. Il décida donc de retourner à Sian le 7 décembre pour mettre la dernière main aux préparatifs militaires. Méfiant, mais pas au point de craindre un complot, il n'était accompagné que de ses gardes du corps.

Désespérant de pouvoir convaincre le Gimo de concentrer ses efforts contre l'empire du Soleil-Levant, Zhang et Yang décidèrent de le capturer dans la nuit du 11 au 12 décembre. Il neigeait quand plusieurs camions de troupes encerclèrent l'ensemble de pavillons *traditionnels où* résidait Chiang. Pendant que ses gardes se faisaient hacher sur place, il se sauva en chemise de nuit dans la nuit glaciale, oubliant son dentier sur la table de chevet. Dans sa fuite, il se tordit la cheville et



Arrestation de Tchiang Kaï-Chek à Sian

*s'abîma la colonne vertébrale. C'est recro*quevillé dans un trou que les soldats le retrouvèrent au matin. Bien entendu, dans la version qu'il donna après coup des événements, Tchiang enjoliva quelque peu cette scène peu glorieuse. Fait prisonnier avec lui, son secrétaire de l'époque n'est autre que l'actuel chef du gouvernement nationaliste de Taiwan, M. Yu Kuo-hwa.

C'est donc à un prisonnier immobilisé sur son lit de douleur, en proie à une rage folle, que les deux généraux mutins tentèrent en vain d'expliquer leur programme « *en huit points* » *de réconciliation* nationale. Mais le généralissime était buté, humilié, prêt au sacrifice suprême et se comparait même à Jésus-Christ sur le Golgotha.

Les communistes semblent avoir été les premiers surpris de l'incident. Mao comprendra vite, cependant, le bénéfice qu'il pouvait tirer de l'affaire ; de plus, Moscou et le Kominterm exercèrent de fortes pres*sions sur le PCC en faveur d'une nouvelle* coopération qui se retournait contre un Japon dont l'expansionnisme en Chine et en Sibérie inquiétait Staline.

Dès le 13 décembre, les comploteurs de Sian envoyèrent un avion chercher Zhou Enlai, Ye Jianying, le maréchal mort en octobre dernier, et Bo Gu, l'ancien secrétaire général du PCC. Zhou fit preuve de ses talents de négociateur pour obtenir à la fois la libération du Gimo et que ce dernier – qui se refusait à signer la moindre feuille de papier – promette du moins *que, de retour à Nankin, il accepterait une* seconde coopération entre les deux frères ennemis. Les deux hommes se connaissaient bien : Zhou avait été le commissaire politique de Tchiang quand celui-ci commandait l'Académie militaire de Whampoa. Tchiang le qualifiait même de « *communiste le plus raisonnable* » qu'il ait jamais rencontré... Les deux officiers révoltés exigeaient pour leur part des garanties que leur vie serait sauve s'ils relâchaient leur irascible prisonnier.

Paradoxalement, les choses furent plus faciles avec les comploteurs, conscients de l'enjeu pour l'avenir du pays, qu'avec Nankin. *Il semble tout d'abord que* le propre beau-frère de Tchiang, TV Song, qui souhaitait revenir au gouvernement dont il avait été écarté par le Gimo, ait été en relations avec Zhang Xueliang avant l'incident. Etait-il au courant du rapt ? En tout cas, dès l'annonce de celui-ci dans la capitale nationaliste, invoquant l'argument *selon lequel il valait mieux sacrifier* un homme, aussi grand soit-il, que de perdre le pays, son autre beau-frère HH Kung – qui assurait l'intérim du pouvoir – annonça à la radio sa décision de faire bombarder Sian par l'aviation. Le ministre de la défense, projaponais général He Yingqin, qui ambitionnait lui aussi *de prendre la place de son chef, fit* avancer ses troupes en direction de la cité rebelle.

Trahi par les siens

Tchiang était trahi par les siens, qui paraissaient prêts à faire d'une pierre deux coups : écraser les rebelles et se débarrasser d'un rival. « Madame » était à Shanghai quand elle apprit la séquestration de son mari et l'atmosphère dangereuse qui prévalait à Nankin. Elle s'y rendit dare-dare pour tenter de reprendre les choses en main. Elle se lança alors dans une lutte acharnée contre les subordonnés du Gimo et contre une partie de sa propre famille pour sauver la vie de son mari. « Madame » réussit à obtenir du gouvernement une trêve de trois jours avant le bombardement massif de Sian, et l'autorisation de s'y rendre pour voir son mari et ses ravisseurs.

Arrivés à Sian, elle et son frère négocièrent à la place du Gimo, toujours aussi intransigeant, une solution élégante qui sauverait la face de ce dernier, libéré sans conditions, promettrait aux communistes une cessation des hostilités suivie d'une *nouvelle* alliance, et garantirait aux deux comploteurs la vie sauve. Le général Yang y tenait d'autant plus qu'il avait au début de l'incident voulu faire passer le Gimo par les armes ; la suite de l'histoire mon*trera que ses inquiétudes* n'étaient pas sans fondement. Zhang n'avait pas besoin d'argent, Yang, si. C'est ainsi que le jour de Noël, un symbole divin s'il en était pour ces convertis au christianisme qu'étaient le généralissime et sa femme, Tchiang, « Madame », leur entourage et le jeune maréchal s'envolèrent pour Nankin.

On n'a jamais très bien compris pourquoi Zhang Xueliang insista pour repartir avec son ancien prisonnier. Zhang, qui avait l'esprit chevaleresque, affirma qu'il *voulait ainsi assumer seul la responsabilité* de l'incident. Il semble plutôt que sa présence à Nankin, comme otage, ait été l'une des conditions de l'accord entre les communistes et le Gimo.

Le Gimo avait la rancune tenace. Le jeune maréchal fut immédiatement placé en résidence surveillée à Nankin. Il accompagna Tchiang pendant la guerre sino-japonaise à Chongqing (Tchoung*king), puis à Taiwan en* 1949 lors de l'exode qui suivit la victoire des communistes. Il aurait été « libéré » il y a plusieurs années ; il est impossible de savoir quand.

Même « libre », ce vieillard de quatre-vingt-dix ans, devenu obèse et qui partage son temps entre la lecture, les services religieux et l'opéra traditionnel chinois, ne sort jamais seul et ne peut pratiquement voir personne. Il ne nous a pas été possible de le rencontrer, cinquante ans après les faits... Il faut dire que le fils de Gimo est au pouvoir, que « Madame » est *toujours* en vie, et que le premier ministre taiwanais fut l'un des prisonniers de Sian.

Le sort du général Yang Hucheng fut encore plus dramatique. Ayant commis l'erreur de revenir d'Europe où *il s'était* exilé, il fut arrêté, incarcéré et fusillé à Chongqing en 1949, à la veille de la prise de la ville par les communistes.

Aucun accord formel ne fut jamais signé entre Chiang et Mao. A la chinoise, les négociations furent longues, discrètes, indirectes. Le 10 février 1937, le PCC présenta un programme en cinq points promettant en échange au KMT de cesser ses activités révolutionnaires et de reconnaître la légitimité du gouvernement central. Le 21 du même mois, le KMT lui demanda à peu près la même chose. Les hostilités cessèrent *de facto* ; Zhou Enlai fit le voyage de Nankin. Le 22 septembre, le KMT rendit public un texte d'accord en quatre points qui étaient similaires à ceux que *le PCC avait présentés en juillet* : les communistes rentraient dans le giron nationaliste mais obtenaient le contrôle d'une zone autonome autour de Yanan, l'Armée rouge s'intégrait dans l'armée de Tchiang mais y *formait* deux unités séparées, la VIII[e] Armée de route et la Nouvelle IV[e] Armée. Il faut dire qu'entre-temps Nankin et Moscou avaient signé un pacte de non-agression et que surtout le Japon avait commencé la guerre avec la Chine, lors de l'incident du pont Marco-Polo près de Pékin le 7 juillet. Le climat *était alors à l'union* nationale contre l'envahisseur.

Très vite, la guerre sino-japonaise tourna en un conflit à trois, les nationalistes et les communistes passant autant de temps à se battre entre eux qu'à lutter contre l'occupant. Huit ans plus tard, le Japon était vaincu et le Gimo rentrait triomphant à Nankin, comme chef d'une des cinq « grandes puissances ». Un an après, *la guerre civile reprenait* avec un PCC sorti renforcé du conflit. Treize ans après l'« incident de Sian », le régime nationaliste s'effondrait et Mao proclamait la naissance de la République populaire du haut de la tribune de la place Tiananmen à Pékin.

L'« incident de Sian », qui fit à l'époque les manchettes de la presse mondiale, fut plus qu'un incident rocambolesque. Il a eu en fait des conséquences incalculables sur l'évolution de la Chine : tout d'abord il permit le sursaut national de résistance contre le Japon. Ensuite et surtout, il accorda aux communistes, laminés par une Longue Marche au cours de laquelle ils avaient perdu leurs bases et 90 % de leurs effectifs, un second souffle, une seconde chance de se renforcer ; ce qui leur permit de survivre, puis de puiser dans la résistance la popularité et la force avec laquelle ils renversèrent le régime nationaliste. Voilà qui explique pourquoi *le KMT refuse aujourd'hui catégorique*ment une nouvelle expérience de ce type !

PATRICE DE BEER.

(1) Depuis 1986, la date officielle de la fin de la Longue Marche a été repoussée d'octobre 1935 à octobre 1936, arrivée des derniers soldats communistes au Shaanxi.

CORRESPONDANCE

Le rôle de Jean Sainteny dans les événements d'Indochine

A la suite de la publication dans *le Monde* daté 30 novembre-1[er] décembre d'un article de Philippe Franchini concernant le quarantième anniversaire du bombardement de Haïphong, nous avons reçu la lettre suivante de M[me] Jean Sainteny : *« Les « discussions » avec Ho Chi Minh, comme il est dit dans l'article, furent conduites par Jean Sainteny, alors commissaire de la République pour le Tonkin et le nord de l'Annam (aujourd'hui décédé). Elles aboutirent, après six mois d'efforts dans des conditions difficiles et dramatiques, aux fameux accords du 6 mars 1946 qui auraient pu éviter la guerre que nous avons connue. C'est également Jean Sainteny qui réussit, au mois de juin suivant, à amener Ho Chi Minh en France pour la conférence de Fontainebleau. C'est enfin Jean Sainteny qui fut la première victime de l'insurrection qu'il avait voulu éviter. Laissé pour mort sur un trottoir de Hanoï le 19 décembre 1946, il reprit le 23, sur une civière, possession du gouvernement général. La suite fut écrite par d'autres. Il ne versa jamais, quant à lui, d'autre sang que le sien. »*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

ÉTATS-UNIS : les ventes d'armes à l'Iran et l'aide aux « contras »

Le procureur spécial Walsh disposera d'un large mandat pour mener son enquête

WASHINGTON
de notre correspondant

Les trois hauts magistrats, chargés de désigner le procureur spécial qui enquêtera sur l'affaire du financement illégal de la guérilla antisandiniste par les ventes d'armes secrètes à l'Iran ont fait appel, vendredi 19 décembre, à un avocat d'affaires républicain et solidement conservateur, M. Lawrence Walsh, soixante-quatorze ans. Les magistrats ont toutefois confié un mandat plus large que ne l'avait souhaité le département de la justice à cet ancien président de l'Association du barreau américain qui avait été attorney général adjoint sous le président Eisenhower et avait participé, sous M. Nixon, aux négociations de paix avec le Vietnam.

Non seulement M. Walsh devra enquêter sur les ventes d'armes *« directes ou indirectes »* à l'Iran depuis 1984 ainsi que sur le détournement du produit de ces ventes en faveur de *« toute personne, organisation, gouvernement étranger, faction ou groupe d'insurgés dans tout pays étranger, y compris le Nicaragua, mais sans s'y limiter »*, mais il devra aussi se pencher sur l'apport et la coordination d'*« un soutien aux personnes et groupes engagés (...) dans un conflit armé avec le gouvernement du Nicaragua depuis 1984 »*.

L'attorney général, M. Edwin Meese, avait souhaité que le procureur spécial se cantonne aux ventes d'armes et à l'utilisation de leurs bénéfices sans remonter plus haut que 1985, date supposée des premières livraisons d'armes américaines à Téhéran, par l'intermédiaire, à l'époque, d'Israël. En décidant autrement, les trois magistrats qui ont choisi M. Walsh lui ont, de fait, demandé d'examiner le fonctionnement de tout le réseau d'aide privée apportée aux « contras » – avec l'appui politique, moral et très vraisemblablement logistique de la Maison Blanche – durant les trois années (1984, 1985 et 1986) où le Congrès avait interdit toute forme d'aide militaire.

L'enquête n'étant de surcroît pas limitée au Nicaragua, c'est toute l'application de la politique, conçue et développée sous M. Reagan, d'encouragement aux guérillas anticommunistes du monde – les *« combattants de la liberté »* – qui devrait être disséquée dans ses aspects légaux.

Un patricien de la Nouvelle-Angleterre

Véritable caricature de patricien de la Nouvelle-Angleterre, M. Walsh (« Ed » pour les intimes) a promis une *« enquête juste et complète »*, et M. Reagan l'a aussitôt assuré de sa *« totale coopération »*. Il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel des choses la vérité ne sera *pas connue de sitôt*. M. Walsh, le temps de constituer son équipe, ne pourra se mettre au travail avant plusieurs semaines, et les commissions spéciales de la Chambre et du Sénat, qui seront formellement mises en place en janvier, n'envisagent pas de remettre leurs conclusions avant la fin de l'été.

Malgré les auditions secrètes ou publiques tenues depuis le début du mois par plusieurs commissions régulières du Congrès, on est toujours dans le brouillard le plus complet tant sur le type et les quantités exactes d'armes livrées à l'Iran, que sur le montant des sommes détournées, leur utilisation et les personnalités impliquées dans cette opération. Vendredi, sortant d'une audition par la commission des affaires de renseignement de la Chambre, M. Meese a réaffirmé *que seuls auraient été au courant* l'amiral Poindexter et M. McFarlane, les deux anciens conseillers pour les affaires de sécurité nationale, et leur ancien collaborateur à tous deux, le lieutenant-colonel North.

L'attorney général a ajouté que le lieutenant-colonel lui aurait déclaré le 23 novembre, deux jours avant d'être limogé, que le président avait *tout ignoré des reversements aux* « contras ». Un document du printemps dernier exposant *le principe* de ces reversements aurait été trouvé à cette même date dans les dossiers d'Oliver North, mais aucun de ces deux éléments nouveaux n'est à même de convaincre définitivement que M. Reagan n'aurait réellement rien su du financement occulte apporté aux antisandinistes.

A ce rythme, le dévoilement progressif du scandale va durer jusqu'au plein démarrage, cet été, de la campagne des primaires pour *l'élection présidentielle de 1988*, et l'on voit de moins en moins (sauf *signature avec l'URSS d'un accord* de désarmement) comment M. Reagan pourra désormais reprendre un minimum d'initiative politique.

Cette situation favorise considérablement d'abord les démocrates et ensuite les candidats républicains, qui pourront se prévaloir d'une certaine distance vis-à-vis de M. Reagan. C'est la raison pour laquelle le vice-président Bush, jusqu'à présent grand favori pour la succession mais qui recule en ce moment dans les sondages, vient d'appeler publiquement MM. Poindexter et North à révéler *« avant Noël »* tout ce qu'ils savaient ou, au moins, à répondre *« juste à une seule »* question : *« Avez-vous parlé au président du détournement de fonds ? »*

Rappelant à ces deux officiers que le port de l'uniforme peut impliquer qu'on ait à faire de *« grands sacrifices »*, M. Bush s'est dit sûr que leur réponse laverait M. Reagan *de tout soupçon. Ni l'amiral ni surtout* le lieutenant-colonel, qui se *plaint d'avoir été abandonné par ses « amis ou prétendus amis »*, ne semblent cependant décidés à parler.

BERNARD GUETTA.

M. Reagan souhaite la fabrication de cinquante missiles MX mobiles

Washington *(AFP)*. – Le président Reagan a décidé, le vendredi 19 décembre, de demander prochainement au Congrès d'approuver la fabrication de cinquante missiles intercontinentaux MX supplémentaires. Ces missiles à dix ogives seront disposés sur des wagons de chemin de fer spéciaux, contrairement aux cinquante premiers MX, dont le Congrès a décidé le déploiement en 1985 dans des silos fixes. Cette mobilité est destinée à donner aux MX une moindre vulnérabilité.

M. Reagan a également donné son accord à la poursuite du développement d'un missile mobile à une ogive, plus petit que le MX, le Midgetman. Le président aurait arrêté ce programme de modernisation des forces stratégiques américaines à l'issue d'une réunion, vendredi, avec les principaux chefs militaires.

Le coût de fabrication des cinquante MX supplémentaires et leur déploiement est estimé à environ 15 milliards de dollars. Quant aux Midgetman, la production de cinq cents missiles, chiffre souhaité par le Pentagone, reviendrait à quelque 40 milliards de dollars.

Les Soviétiques développent, eux aussi, un *missile intercontinental* à dix ogives mobile sur rail, le SS-24. *Ils disposent déjà d'un missile* plus petit à une seule ogive, le SS-25.

● **M. Reagan veut un budget militaire de 312 milliards de dollars en 1988.** – M. Reagan va demander un budget militaire de 312 milliards de dollars au titre de l'exercice 1988, soit un montant sensiblement inférieur aux chiffres présentés auparavant par le département de la défense, ont déclaré lundi 15 décembre des hauts fonctionnaires du Pentagone souhaitant conserver l'anonymat. Ils ont précisé qu'il a été demandé au Pentagone de dresser des priorités à l'intérieur d'une enveloppe globale de 312 milliards de dollars, avant que le projet de budget ne soit soumis au Congrès en janvier 1987. L'administration demandera cependant au Congrès une « rallonge » budgétaire au titre de 1987 *« pour quelques éléments [qu'elle avait] demandés mais non obtenus en 1987 »*. Le montant de cette rallonge n'a pas été précisé. – *(Reuter.)*

TRINITÉ-ET-TOBAGO : les élections du 15 décembre

La chute des cours de l'or noir a été fatale à l'équipe de M. Chambers

L'opposition modérée vient à son tour de remporter une écrasante victoire aux élections législatives de Trinité-et-Tobago, le *lundi 15 décembre*, en s'adjugeant trente-trois des trente-six sièges du Parlement de Port-d'Espagne. L'Alliance nationale pour la reconstruction (*NAR*), constituée il y a une année à peine par quatre formations d'opposition, a fait beaucoup mieux que ses dirigeants eux-mêmes pouvaient espérer. Venant s'ajouter à l'usure du pouvoir, l'effondrement des prix du pétrole aura été fatal au parti du premier ministre sortant, M. George Chambers. Sa défaite est d'autant plus cuisante que le Mouvement national du peuple (PNM), qui avait conduit cette ancienne colonie britannique à l'indépendance en 1962, avait tenu les rênes du gouvernement sans discontinuer depuis trente ans.

Avec ce changement d'équipe dirigeante, un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de Trinité-et-Tobago. Une page avait déjà été tournée en 1981, après la mort d'Eric Williams, le « père de la nation », qui avait dominé la scène politique pendant un quart de siècle, tout en assurant la stabilité du pays.

Nationaliste et modérément pro-occidental, Eric Williams avait réussi à préserver un système parlementaire d'inspiration britannique malgré de sérieux remous sociaux et politiques. Il est vrai que la manne pétrolière qui s'est déversée sur les deux îles jumelles après 1974 l'avait grandement aidé dans sa tâche.

Grâce aux nouvelles ressources de l'or noir et de ses raffineries, Trinité-et-Tobago avait connu un rapide essor et de substantiels bouleversements. En quelques années, le pays du calypso était devenu l'Etat le plus riche de l'hémisphère au sud des Etats-Unis, avec un revenu annuel par habitant de sept mille dollars. Cette relative prospérité s'était poursuivie au lendemain de la disparition d'Eric Williams. Quelques mois plus tard, son parti avait encore aisément gagné les élections.

Priorité à la reprise

Une certaine morosité n'a cependant pas tardé à succéder à l'euphorie pétrolière. Le malaise engendré par la diminution des recettes du pétrole, qui assurait 90 % des exportations, a fini par avoir des retombées sociales et politiques. Pour l'opposition, c'était une occasion rêvée de tenter d'évincer le PNM. Des dissidents du parti gouvernemental se sont alors joints à ses adversaires pour créer la NAR, coalition plutôt hétéroclite allant de l'Organisation de reconstruction nationale (ONR), de droite, aux intellectuels plus ou moins gauchisants du mouvement TAPIA, en passant par le Front uni du travail de M. Basodeo Panday, chef du remuant syndicat des ouvriers agricoles.

Parfois contesté, le dirigeant de l'ONR, principale force de cette alliance, M. Karl Hudson Phillips, un ancien ministre bien en cour à Washington et soutenu par les milieux d'affaires, a préféré se tenir en retrait. A sa tête, la NAR a placé un avocat de Tobago, M. Arthur Napoleon Robinson, chef de file d'un petit parti local, qui réclamait une plus grande autonomie pour son île natale un peu délaissée par sa grande sœur voisine.

Donnant la priorité à la reprise économique, l'opposition aura habilement réussi à canaliser le mécontentement provoqué par les incertitudes conjoncturelles. La montée du chômage, la fermeture d'entreprises, la détérioration du pouvoir d'achat et d'autres méfaits de la récession lui avaient fourni autant de thèmes électoraux. En plus de la critique de la gestion des ressources pétrolières, de la corruption et du gaspillage, le principal grief adressé au gouvernement sortant était d'avoir laissé l'économie trop dépendante de l'industrie pétrolière.

Longtemps l'un des Etats les plus prospères des Caraïbes, Trinité-et-Tobago doit absolument réaménager son économie si elle veut enrayer le déclin de ces dernières années. Au rythme actuel d'extraction, ses réserves pétrolières seront épuisées dans huit à dix ans, à moins de découvrir de nouveaux gisements. Pour redresser la barre, il est devenu indispensable de diversifier les exportations, en poursuivant notamment le développement de l'industrie manufacturière.

« Nous ne promettons pas le Pérou, mais si nous supprimons les tares du passé, nous pourrons faire de ces deux îles un paradis potentiel », avait déclaré, durant la campagne, M. Robinson. Le nouveau premier ministre espère sortir de l'ornière par des recettes libérales classiques, en réduisant les impôts, en stimulant la concertation et la décentralisation administrative. L'opposition, qui a bénéficié de la participation élevée (plus de 70 %), a également promis de surmonter les traditionnelles rivalités entre les deux principaux groupes ethniques, les Noirs et les Indiens d'origine asiatique, longtemps tenus en marge des responsabilités gouvernementales.

En politique étrangère, le nouveau gouvernement *s'est engagé* à renforcer la coopération avec le CARICOM, *dont les autres membres* se plaignent des restrictions aux *importations réintroduites par* Trinité-et-Tobago, le plus important *marché de la zone*. Une amnistie a d'ailleurs été promise aux ressortissants *de la communauté des* Caraïbes séjournant illégalement dans le pays. Enfin, ce changement de gouvernement ne devrait pas déplaire à Washington, Trinité-et-Tobago ayant été l'un des rares pays *de cette région névralgique* à ne pas désapprouver l'intervention des troupes américaines à Grenade, en novembre 1983.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

Importante manifestation en faveur des droits de l'homme à Buenos-Aires

Buenos-Aires. – *Plus de* 60 000 personnes ont manifesté vendredi 19 décembre dans le centre de Buenos-Aires afin de protester contre le projet du gouvernement argentin de mettre un terme aux poursuites *contre les militaires* accusés d'avoir violé les droits de l'homme pendant la dictature militaire (1976-1983).

La manifestation, qui s'est déroulée sans incidents, s'est achevée devant le bâtiment du Parlement argentin. Le projet de loi gouvernemental, qui doit mettre « un point final » aux actions pénales contre les auteurs de répression sous la dictature, doit être examiné par le Sénat, réuni en session extraordinaire.

Ce rassemblement, qui, selon les observateurs, est le plus important jamais organisé sur les droits de l'homme sous le gouvernement du président Raul Alfonsin, avait été mis sur pied par les principaux partis de l'opposition et les organisations humanitaires. – *(AFP.)*

Colombie

Défilé silencieux après le meurtre d'un journaliste

Quatre mille journalistes et employés de presse ont participé, le vendredi 19 décembre, à une manifestation silencieuse dans le centre de Bogota, à la mémoire de Guillermo Cano, directeur du quotidien *El Espectador*, assassiné mercredi à la suite de ses articles sur le trafic de drogue.

La manifestation a été précédée d'une grève de 24 heures de tous les médias colombiens. Un orateur a lu les noms de vingt-deux des vingt-six journalistes assassinés au cours des dix dernières années, et qui avaient pour la plupart pris nettement position contre la mafia de la drogue. Le meurtre de Cano, qui était à la tête de son journal depuis trente-quatre ans, a plongé le pays dans la stupeur. – *(Reuter.)*

Maroc

Tension dans les enclaves espagnoles

Une vive tension régnait de nouveau le samedi 20 décembre dans les enclaves espagnoles au Maroc après des affrontements entre forces de l'ordre et musulmans jeudi à Melilla. Huit policiers et deux manifestants ont été blessés. Les musulmans ont lancé une campagne de protestation contre la loi qui permet aux autorités d'expulser les personnes d'origine marocaine qui n'ont pas la citoyenneté espagnole et ne disposent pas d'un permis de travail. A Ceuta, une manifestation *prévue pour samedi a* été interdite. – *(Reuter).*

Roumanie

Grèves en Transylvanie en novembre dernier

Vienne *(AFP)*. – Des grèves *auraient éclaté début novembre* dans plusieurs usines de Cluj, Turda, Brasov, Timisoara et Arad (Transylvanie), où vit une forte minorité hongroise qui se plaint de plus en plus d'une assimilation forcée, a annoncé une revue samizdat, *la Presse hongroise de Transylvanie*. A l'usine Combinatul de Utilaj Greu de Cluj, vingt-cinq ouvriers qui avaient participé aux grèves ont « disparu » deux semaines après la cessation du mouvement de mécontentement, affirme la revue parvenue à l'AFP à Vienne. Aucune confirmation de ces événements n'a pu être obtenue de source indépendante.

Les ouvriers grévistes étaient pour la plupart membres de la minorité hongroise de Roumanie (environ 2 millions de personnes), affirme la revue, sans préciser ni la durée des grèves ni le nombre des ouvriers qui y ont participé. *La grève aurait éclaté* à la suite d'un rationnement du pain à *300 grammes par personne* et par jour à partir du 1er novembre en Transylvanie, *selon la même source*. La quantité de pain disponible a été *insuffisante* malgré le rationnement, et les ouvriers n'ont pu s'approvisionner après la fermeture des usines, qu'ils n'ont pas le droit de quitter pendant leur journée de travail. Les grèves ont cessé après l'arrivée de nourriture supplémentaire.

Suriname

Négociations avec la France sur les réfugiés installés en Guyane

Paramaribo *(Reuter)*. – Une délégation *du Suriname discutera*, la semaine prochaine à Paris, du sort *des quelque cinq mille réfugiés qui* ont fui le pays pour la Guyane française *à la suite des combats entre* les troupes surinamiennes et les rebelles *de Ronny Brunswijk*.

Dans un communiqué, le ministère surinamien des affaires étrangères précise que la délégation sera composée *de représentants des ministères* de l'intérieur, de la santé et des *affaires étrangères*.

Auparavant, le chef de la diplomatie, *M. Henk Herrenberg*, avait convoqué le chargé d'affaires français à Paramaribo *pour demander* des éclaircissements sur des informations *selon lesquelles Paris* s'apprêterait à envahir le Suriname à *la suite de la défaite initiale* des rebelles. Le gouvernement du *lieutenant-colonel Desi Bouterse, au* pouvoir depuis six ans, a lancé le *28 novembre dernier une offensive* contre la rébellion. Paramaribo *affirme* que l'armée a repris le contrôle des villes stratégiques de Moengo et Albina, près de la frontière guyanaise.

Les autorités reconnaissent qu'une douzaine de civils ont été tués au cours des combats, ainsi qu'une vingtaine de rebelles. Elles ont catégoriquement démenti les informations, qualifiées de crédibles par le secrétaire d'Etat américain George Shultz, selon lesquelles l'armée aurait commis des massacres dans la population civile.

Togo

Treize condamnations à mort

La cour de sûreté de l'Etat de Lomé a condamné à mort, dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 décembre, treize personnes, dont trois par contumace, pour participation à la tentative de coup d'Etat du 23 septembre dernier à Lomé. Parmi les condamnés par contumace figure M. Gilchrist Olympio, fils de l'ancien président de la République togolaise assassiné en 1963).

Quatorze personnes ont par ailleurs été condamnées à la prison à perpétuité (sept par contumace). Des peines de un mois à un an de prison ont été également prononcées, ainsi que trois acquittements. Le procès avait commencé jeudi. Plusieurs des condamnés ont reconnu avoir été recrutés au Ghana, où ils se sont entraînés au maniement des armes avant d'aller parfaire leur formation militaire au Burkina. La plupart sont togolais.

La tentative de coup d'Etat s'était soldée en fait par un raid contre Lomé, qui fit vingt-six morts selon la version officielle. Le contrôle de la situation avait un moment échappé au président Eyadema, qui obtint l'envoi d'un contingent de parachutistes français. Ceux-ci n'eurent finalement pas à intervenir.

Turquie

Trois militaires tués à la frontière grecque

Un officier et un soldat turcs et un soldat grec ont été tués le vendredi 19 décembre lors d'un accrochage à la frontière turco-grecque. – Selon un communiqué de l'état-major général des armées turques à Ankara, le lieutenant Hakan Turkyilmaz et un soldat dont l'identité n'a pas *été révélée* ont été tués par balles dans la région de Kesan-*Ipsala, en Thrace orientale* (nord-ouest de la Turquie), lors d'un *échange de coups de feu avec un* groupe de cinq ou six militaires grecs. Le communiqué, *qui affirme* que les militaires grecs ont ouvert le *feu en premier*, ne précise pas si cet incident a fait des victimes du côté grec.

Selon la police grecque, un soldat grec a été tué et un autre grièvement blessé par une patrouille turque, composée de cinq soldats, qui a ouvert le feu sur une patrouille grecque de trois hommes. Un soldat grec a répondu en tirant une salve, a ajouté la police de Salonique (nord de la Grèce).

Les deux pays ont échangé des notes de protestations par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs. – *(AFP.)*

● **BRÉSIL : l'ancien chef de la police haïtienne a huit jours pour quitter le pays.** – L'ancien chef de la police politique d'Haïti, l'ex-colonel Albert Pierre, dispose de huit jours pour quitter le territoire brésilien, a indiqué, le vendredi 19 décembre, le ministre de la justice M. Paulo Brossard. Mercredi, la Cour suprême fédérale avait rejeté une demande d'extradition vers Haïti d'Albert Pierre, formulée par le gouvernement de Port-au-Prince, le 23 mars.



Europe

URSS : le retour à Moscou de M. Andrei Sakharov

L'académicien aurait obtenu certaines garanties des autorités

MOSCOU
de notre correspondant

M. Andrei Sakharov a négocié en détail avec les autorités les conditions de son retour à Moscou, a-t-on appris, le vendredi 19 décembre, d'un de ses proches qui a pu s'entretenir avec lui par téléphone. L'émissaire du pouvoir était M. Gouri Martchouk, le nouveau président de l'Académie des sciences, qui s'est rendu vendredi à Gorki, la ville située à 400 kilomètres à l'est de Moscou et fermée aux étrangers, où Andrei Sakharov était exilé depuis 1980.

M. Martchouk a eu une longue conversation avec M. Sakharov et parlait directement au nom de M. Gorbatchev. Le numéro un soviétique avait téléphoné mardi à Gorki pour annoncer lui-même au couple Sakharov qu'il pouvait regagner Moscou. Un *« accord de principe »* a été arrangé avec M. Martchouk. La clause principale qui a été annoncée vendredi en fin de matinée aux correspondants occidentaux par M. Petrovski, vice-ministre des affaires étrangères, est la levée de l'assignation à résidence qui pesait sur l'académicien et sur son épouse, Mme Elena Bonner. M. Petrovski a établi une distinction juridique entre la fin de la mesure administrative qui frappait M. Sakharov et la *« grâce »* qui touche Mme Bonner, laquelle avait été condamnée par un tribunal.

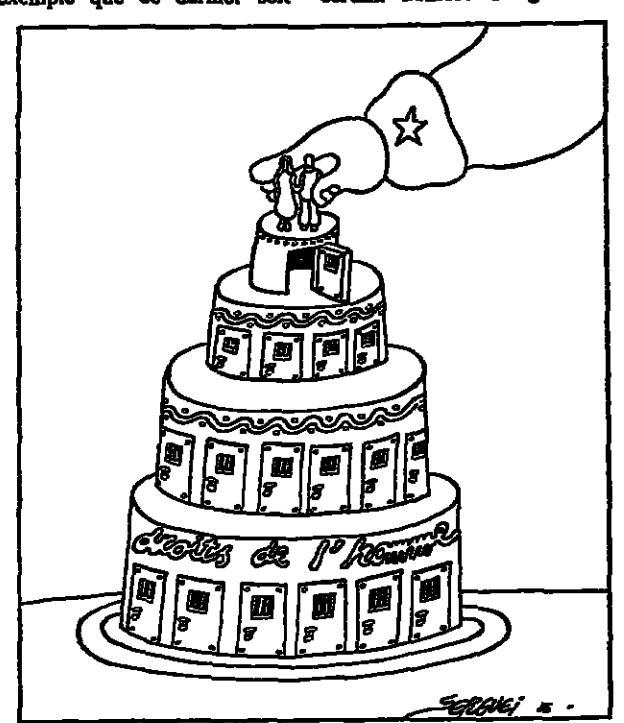
M. Sakharov *« pourra travailler à nouveau activement à Moscou au sein de l'Accadémie des sciences »*, a encore indiqué M. Petrovski. Tel est en effet le second volet public de « l'accord ». M. Sakharov est autorisé à reprendre ses travaux à l'Institut de physique énergétique. M. Martchouk, qui est de quatre ans le cadet de M. Sakharov et a eu un début de carrière scientifique moins fulgurant que ce dernier, a appartenu à ce même institut de 1953 à 1962 en tant que chef d'une section spécialisée dans la recherche nucléaire.

Les deux hommes se connaissent bien, ce qui explique le choix de M. Martchouk comme émissaire de M. Gorbatchev. M. Martchouk était devenu président de l'Académie des sciences, une des plus prestigieuses institutions soviétiques et la seule à pratiquer le vote à bulletin, le 16 octobre dernier.

Les autorités souhaitent donner un tour officiel au retour de M. Sakharov. Il n'est pas impossible par exemple que ce dernier soit accueilli dans la capitale par une personnalité gouvernementale, mais cette cérémonie exclurait Mme Bonner. Le KGB tente depuis des années de diviser le couple et présente volontier M. Sakharov comme une victime de l'activisme de son épouse. Il y a des relents d'antisémitisme dans cette campagne de rumeurs : ses propagateurs insistent lourdement sur le fait que M. Sakharov est Russe et Mme Bonner juive.

Des visas pour certains « refuzniks »

M. Sakharov aurait obtenu un certain nombre de garanties des autorités. Il aurait ainsi le droit de s'exprimer librement. Il semble que M. Gorbatchev souhaite réellement qu'il reprenne son activité à l'Institut de physique énergétique. Il ne paraît pas être question pour le moment d'une demande d'émigration.



L'accord conclu comprendrait également plusieurs mesures individuelles. M. Sakharov aurait beaucoup insisté pour que celles-ci soient explicitement énumérées même si elles ne sont pas immédiatement rendues publiques. La première, qui devrait prendre effet dans les jours qui viennent, est l'autorisation de sortie accordée à Mme Inna Meiman, qui souffre d'un sarcome au cou difficilement opérable et souhaite depuis des années aller aux Etats-Unis tenter le traitement médical par laser adapté à son cas. Le Sloan Kattering Hospital de New-York a proposé de la prendre en charge. Mme Meiman est l'épouse du mathématicien Nahum Meiman, un ami personnel de M. Sakharov et l'un des rares membres du comité moscovite de surveillance des accords de Helsinki, aujourd'hui dissous, qui n'ait pas pris le chemin de l'exil ou des camps.

Plusieurs « refuzniks » (juifs auxquels on a refusé l'autorisation d'émigrer en Israël) de Leningrad et de Moscou, dont certains attendent leur visa depuis plus de dix ans, pourraient également émigrer aux termes de cet accord.

Le couple Sakharov est depuis vendredi matin libre de ses mouvements. Les gardes ont disparu des abords de l'appartement de Gorki, ont affirmé, à Moscou, des amis du couple. Il appartient apparemment aux Sakharov de fixer eux-mêmes le jour de leur retour dans la capitale.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Satisfaction prudente dans les capitales occidentales

La décision des autorités soviétiques d'autoriser Andrei Sakharov et son épouse à regagner Moscou a été accueillie, le vendredi 19 décembre, avec une satisfaction prudente dans les capitales occidentales.

● A WASHINGTON, la Maison Blanche s'est déclarée *« satisfaite »*, tout en notant que *« le système de violation des droits de l'homme se poursuit »*. *« D'innombrables autres »* personnes sont détenues en URSS, *« simplement du fait de leur désir d'exprimer leurs vues »*, a souligné M. Larry Speakes, le porte-parole de la Maison Blanche.

● EN FRANCE, le ministre du commerce extérieur, M. Michel Noir, a estimé que l'URSS avait besoin *« de faire un geste symbolique vis-à-vis de l'Occident après la mort de Marchenko »*. *« C'est une horrible arithmétique »*, a-t-il ajouté en apprenant la *« bonne nouvelle »* sur les époux Sakharov. M. Noir, en compagnie de M. François Léotard, avait rencontré, le 20 mars 1984, Mme Bonner à Moscou.

M. Pierre Brana, secrétaire national au PS, a déclaré que son parti *« se réjouit de ce pas en avant »*, *« encore qu'il soit bien minime en regard des milliers de Sakharov qui meurent lentement dans les goulags »*.

M. Georges Marchais a estimé que le geste des autorités soviétiques prouve la *« volonté »* des dirigeants de ce pays *« d'engager l'URSS vers plus de démocratie »*.

● A LONDRES, le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, s'est également félicité de la décision des autorités soviétiques, tout en encourageant l'opinion internationale à ne pas oublier les victimes des violations des droits de l'homme en URSS.

L'Autriche et la Norvège ont proposé d'accueillir l'ancien prix Nobel de la paix.

« Le délit d'opinion est injustifiable »
déclare M. Georges Marchais dans « l'Humanité »

« C'est une bonne nouvelle. Nous nous en félicitons d'autant plus que nous considérons le délit d'opinion comme injustifiable, et que, à plusieurs reprises, nous avions attiré l'attention sur le cas de Sakharov. » Ainsi s'exprime M. Georges Marchais dans *l'Humanité* de ce 20 décembre, qui publie une déclaration du secrétaire général du PCF intitulée « La réalité d'une volonté ». La *« volonté »* dont il s'agit est celle des dirigeants soviétiques d'aller *« vers plus de démocratie dans tous les domaines »*. M. Marchais reproche à ceux qui, en France, *« n'ont que les mots « droits de l'homme » à la bouche »* de vouloir, à cette occasion, relancer *« une campagne antisoviétique particulièrement agressive autour de l'idée : « Avec Gorbatchev, c'est pire qu'avant »* alors que *« le sort de Sakharov leur importe peu »*.

Lors de la dernière session du comité central, une dirigeante du PCF avait remarqué que à l'occasion de la mort du dissident soviétique Anatoli Martchenko, *« nous aurions dû réaffirmer nos positions sur les droits de l'homme »*, reprochant implicitement au Comité de défense des libertés et des droits de l'homme, que préside M. Marchais, d'être resté silencieux. M. Wurtz, ancien secrétaire de M. Marchais, lui avait donné acte de sa critique (*le Monde* du 19 décembre).

Le décès de Martchenko, annoncé le 10 décembre à Moscou, n'avait, semble-t-il, pas laissé indifférent M. Lucien Lanternier, maire communiste de Gennevilliers, qui, dès le 12 décembre, avait écrit à Mikhaïl Gorbatchev pour lui faire part de ses inquiétudes sur les *« violations des droits de l'homme »*, les *« atteintes aux libertés économiques »* ainsi que la mise à mal des *« libertés de l'information, de la circulation libre des idées, en un mot, de la liberté de pensée »*.

Ancien membre du comité central, plus admirateur de Thorez que de M. Marchais, dit-on aimablement au PCF, M. Lanternier évoque également dans sa missive le cas d'un autre dissident, Alexandre Ogorodnokov, *« laïc orthodoxe »*, détenu depuis 1978, *« dont la peine a été récemment prolongée de trois ans »*. Il poursuit, à l'adresse du secrétaire général du PCUS : *« C'est au nom de l'idéal qui nous est commun, le communisme, que ces crimes, ces violations du bien le plus précieux des hommes : la liberté, ont été commis. »* M. Lanternier, qui rend hommage à Mikhaïl Gorbatchev pour son *« action »* en URSS, lui demande également de faire *« vite pour libérer de toutes pressions et interventions d'autres pays, car les peuples, comme aimaient à le dire nos révolutionnaires de 1789, n'aiment pas les missionnaires bottés »*.

O. B.

Les « dérapages » de la russification

(Suite de la première page.)

Sans doute le programme du parti, adopté par le vingt-septième congrès en mars dernier, n'innovait-il pas fondamentalement dans ce domaine. D'un côté, l'on retrouve dans ce texte les vieilles formules triomphalistes proclamant que le problème a été « résolu avec succès », que le but poursuivi est le *« rapprochement constant des nations et ethnies »*, voire leur *« pleine unité »*. De l'autre, on tenait à préciser que cet objectif final ne pourra être réalisé que *« dans une perspective historique éloignée »*, qu'il faut se garder de toute *« accélération artificielle »* dans un processus qui doit rester fondé sur *« le volontariat, l'égalité et la coopération fraternelle »*. Mais les propos tenus au congrès du parti et ailleurs montraient bien qu'une telle accélération était en cours au moins sur deux points.

A propos de la langue d'abord, l'accent était mis sur la généralisation du russe, aussi bien dans l'enseignement général que dans l'armée, considérée déjà sous Brejnev comme le creuset privilégié de l'*Homo sovieticus*. Ecrivant dans la revue *Kommunist* en mai dernier, l'académicien Bromlei constatait que la proportion des Soviétiques déclarant parler couramment le russe était passée de 76 à 82 % de la population entre 1970 et 1979, mais aussi que, *« dans certaines républiques, la jeunesse d'aujourd'hui connaît plus mal cette langue que la génération moyenne »*. Il convenait donc à son avis de promouvoir *« une nouvelle extension et l'amélioration qualitative de la connaissance du russe, en particulier dans les zones rurales d'Asie centrale, de Transcausie et d'Estonie »*.

Une situation qui se traduit, en Asie centrale notamment, par la construction quasi exclusive d'écoles de langue russe au détriment des autres. *« A Frounze* (capitale de la Kirghizie), *le nombre des écoles kirghizes n'augmente pas, alors qu'il s'en construit des centaines »*, constatait en août dernier l'écrivain kirghize Tchinguiz Aimatov, avant de déplorer qu'il n'existe pas non plus dans cette ville un seul jardin d'enfants pratiquant officiellement la langue nationale. Et l'un des rares orateurs qui aient évoqué ce problème à la tribune du congrès du parti avait été une institutrice ouzbek qui se proclamait : « [Je suis] *fière que moi-même et tous les membres de ma famille parlions russe, que plus la moitié des habitants de la république considèrent cette langue comme leur seconde langue maternelle.* » Tout cela avant de demander l'envoi d'un plus grand nombre de diplômés en provenance de la fédération russe pour enseigner le russe en Ouzbékistan.

Trente mille Ouzbeks expatriés

Mais le dérapage a été encore plus accentué par le biais du mouvement des cadres et de la main-d'œuvre. Le programme du parti était fort net dans ce domaine, puisqu'il prévoyait *« de développer l'échange des cadres ouvriers et spécialistes entre les Républiques, d'élargir et d'améliorer la formation de travailleurs qualifiés parmi les citoyens de toutes nationalités et ethnies »*. Une noble ambition en apparence mais qui s'est traduite par une intensification de la russification d'un côté et par un déracinement des populations locales de l'autre.

Ainsi, le premier secrétaire d'Ouzbékistan annonçait fièrement en mars que trente mille Ouzbeks allaient s'expatrier pendant le quinquennat en cours vers des chantiers de Sibérie et en Russie européenne, tandis que *« des cadres expérimentés du parti et des soviets en provenance de l'appareil central, des grandes organisations du parti de la fédération russe et d'autres républiques seront affectés à un travail permanent en Ouzbékistan »*. Son collègue du Turkménistan annonçait lui aussi le transfert de six cents familles rurales de sa république vers l'Extrême-Orient, parallèlement à l'envoi d'un *« important détachement de nos ouvriers et spécialistes »* sur le chantier de la voie ferrée Baïkal-Amour dans la même région. Bien sûr, il n'était pas question de voir dans tout cela une *« russification des républiques d'Asie centrale et la perte de leur identité nationale »*, comme *« les idéologues bourgeois le crient de manière pharisienne »*, renchérissait le chef du parti en Kirghizie : tout simplement, *« les peuples de l'Orient soviétique, avec l'aide fraternelle du peuple russe et des autres peuples de l'URSS, ont fait en un court délai un saut impétueux de l'ère patriarcale à la civilisation socialiste »*.

Or ce n'est pas un hasard si les désordres se produisent au Kazakhstan, la république qui a précisément servi de banc d'essai toutes ces dernières années à cette politique de *« brassage des cadres »*. Le parachutage à Alma-Ata de M. Kolbine, un Russe qui de surcroît n'avait jamais travaillé au Kazakhstan, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de la russification, mais la mesure n'avait rien de très nouveau : les trois prédécesseurs du Kazakh Kounaev avaient été, dans les années 50, deux Russes, Leonide Brejnev et Nikolai Beliaev, et un Biélorusse, Panteleimon Ponomarenko.

Plus bas également, au niveau des *dix-neuf régions que compte* le Kazakhstan, on recense huit premiers secrétaires russes contre dix Kazakhs, le dernier étant un Allemand, M. Braun, nommé il y a trois mois seulement chef du parti dans la région des terres vierges à la place d'un Russe : sans doute pour satisfaire les demandes discrètes de Bonn, des gestes ont été faits ces derniers temps en direction des anciens Allemands de la Volga, déportés par Staline, et qui sont environ un million au Kazakhstan.

Les Kazakhs n'ont pas droit à ces égards, mais la situation n'était guère différente sous Brejnev : on recensait en 1981 sept premiers secrétaires régionaux russes contre onze « nationaux ». De toute manière, le Kazakhstan était et est resté beaucoup moins favorisé sur le plan national que les républiques voisines d'Asie centrale (deux Russes seulement sur douze premiers secrétaires régionaux en Ouzbékistan, par exemple), même si le système de l'« œil de Moscou », déjà bien rodé sous Staline, s'applique à tous : partout où le chef du parti est un « national », son adjoint direct est un Russe ou un autre Slave parachuté par l'appareil central en qualité de second secrétaire. Le fait que M. Kolbine avait déjà précisément joué un tel rôle en Géorgie a peut-être ajouté au mécontentement à Alma-Ata.

Le zèle « russite » de M. Ligatchev

Notons encore que le plus zélé promoteur de la politique de « brassage des cadres » n'est pas M. Gorbatchev, qui ne s'est pas beaucoup prononcé sur la question, mais le numéro deux du parti, M. Ligatchev, qui supervise notamment au secrétariat central les mouvements de personnel et a donc dû jouer un rôle-clef dans la désignation de M. Kolbine à la tête du Kazakhstan. Dans son discours au vingt-septième congrès, M. Ligatchev avait précisément critiqué à propos de la période Brejnev les *« mentalités locales et régionalistes »* qui *« empêchaient la promotion aux postes de direction de représentants de toutes les nationalités, gênaient l'échange de cadres entre les régions, le brassage des fonctionnaires expérimentés entre les républiques et le centre, entre les cantons et les villes du pays »*. C'est d'ailleurs à lui, et non au rapport de M. Gorbatchev, que s'étaient référés les orateurs d'Asie centrale cités plus haut et qui abondaient dans ce sens.

Comme le même numéro deux avait truffé son discours d'hommages remarqués à la culture russe, à la nécessaire sauvegarde de ses monuments et de sa terminologie, ainsi qu'au sauvetage de la propriété de Léon Tolstoï à Iasnaia Polonia, tout cela donnait un fort relent *« russite »* à la politique suivie en matière de nationalités. Le Politburo suivra-t-il le même cours ou va-t-il juger nécessaire de rectifier le tir en cette matière ? L'affaire d'Alma-Ata, si rapidement annoncée par l'agence Tass, servira-t-elle de prétexte à une explication au sommet du parti pour une autre répartition des tâches, voire à une éviction de M. Ligatchev, comme le *Sunday Times* croyait pouvoir l'affirmer récemment ? On y verra plus clair avec le prochain plénum du comité central, déjà ajourné en novembre et qui est annoncé maintenant pour avant la fin de l'année. D'autant que son ordre du jour est précisément la *« politique en matière de cadres »*, celle-là même dont on a vu les effets au Kazakhstan.

MICHEL TATU.

Selon un responsable soviétique
Les émeutes à Alma-Ata ont fait plusieurs morts

MOSCOU
de notre correspondant

Les émeutes d'Alma-Ata ont fait plusieurs morts et de nombreux blessés, a révélé le vendredi 19 décembre un responsable soviétique à un diplomate occidental. Les étudiants nationalistes qui sont descendus, dès mercredi au matin (et non dans la soirée, comme l'a affirmé Tass), dans les rues de la capitale du Kazakhstan étaient plusieurs milliers, a-t-il expliqué. Il y a eu de très nombreuses arrestations. L'agitation se poursuivait selon lui vendredi, mais à une échelle limitée ; quelques groupes seulement continuaient à manifester.

Toujours selon ce responsable, les manifestants étaient uniquement de jeunes Kazakhs qui brandissaient des pancartes rédigées dans leur langue, protestant contre la nomination d'un Russe, M. Kolbine, en remplacement d'un Kazakh à la tête de leur République.

On a pu voir vendredi soir au journal télévisé des images de M. Kolbine visitant une usine d'Alma-Ata en compagnie d'un membre du bureau politique venu de Moscou, M. Solomentsev ; cette tournée aurait eu lieu jeudi.

Aucune allusion n'a été faite à cette occasion aux émeutes elles-mêmes, qui avaient pourtant fait l'objet d'un communiqué sans précédent dans les annales soviétiques, le jeudi soir à la télévision. Seuls la milice et les « volontaires » *(droujniki)* et non l'armée auraient réprimé l'émeute.

D. Dh.

Afrique

TUNISIE
L'Union générale des travailleurs s'est dotée d'un bureau exécutif plus représentatif

TUNIS
de notre correspondant

En dépit des déclarations officielles, la réunification syndicale souhaitée par le président Bourguiba s'est révélée impossible à réaliser telle qu'elle était prévue, et un nouveau processus vient d'être engagé.

La fusion, voilà quatre mois, de la nouvelle direction de l'UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens) – qui venait de remplacer, dans des conditions discutables, le bureau exécutif légitime de la centrale – avec celle de l'UNTT (Union nationale des travailleurs tunisiens) sous la bannière de la première, devait être entérinée le 20 janvier par un congrès (*le Monde* du 11 septembre). Mais encore fallait-il que les fédérations et syndicats de base s'engagent dans la même voie afin de désigner leurs délégués à ces assises. Or il était devenu évident, à un mois de l'échéance, que ce programme ne pourrait être respecté du fait du désintérêt d'une très large partie des syndicalistes encore attachés à leurs anciens représentants et des désaccords et des luttes d'influence existant au sein de l'exécutif réunifié.

Après de longues tractations dans lesquelles le pouvoir a très probablement eu son mot à dire, l'UGTT a annoncé, le vendredi 19 décembre, la constitution d'un nouveau bureau exécutif de dix-huit membres qui se veut plus représentatif puisqu'on y retrouve non sans surprise six des anciens dirigeants légitimes de la centrale. Ils siégeront aux côtés de six représentants de l'équipe qui les avait évincés au début de l'année et de six responsables de l'ancienne UNTT. Autre surprise, M. Ismaïl Lajeri, membre du bureau politique du Parti socialiste destourien, quitte l'exécutif et abandonne le secrétariat général à M. Abdelaziz Bouraoui.

Ainsi, avec le départ de M. Lajeri, est rompu *de jure* le lien organique qui unissait à nouveau, depuis quelques mois, parti et syndicats. Avec le retour dans le circuit syndical officiel de six des douze anciens adjoints de M. Habib Achour, est « cassée » la légitimité à laquelle s'accrochait, contre vents et marées, l'ancienne direction de la centrale. Reste à savoir si ces dirigeants seront suivis par la base. D'ores et déjà, les syndicalistes demeurés en dehors de cette opération déclarent qu'ils ont agi à titre personnel et de manière illégale, sans l'accord d'aucune instance.

Dans le communiqué annonçant la constitution de ce nouvel exécutif, l'UGTT indique que celui-ci va préparer *« sur des fondements démocratiques sains »* un congrès extraordinaire de réunification dont la date n'est toutefois pas mentionnée. Elle doit également élaborer une charte syndicale *« définissant une approche moderne de l'action syndicale dans un pays en voie de développement établissant le lien entre les droits et les obligations, l'intérêt immédiat et l'intérêt lointain, et permettant aux travailleurs de contribuer aux côtés des autres catégories du peuple à l'œuvre de développement »*. Autant d'objectifs qui rejoignent la démarche que prône depuis plusieurs mois le gouvernement.

MICHEL DEURÉ.

Le débat sur l'aménagement du temps de travail

Le gouvernement passe en force au Parlement

Nuit blanche pour un bras de fer ! Une nuit entière, celle du vendredi 19 décembre au samedi 20 décembre, a été consacrée au projet portant diverses dispositions d'ordre social auquel le gouvernement a accroché au dernier moment, sous forme d'amendement, le texte de l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail que le président de la République a refusé de signer. Le texte a été adopté samedi à 9 h 20.

La majorité avait choisi de répliquer au chef de l'État en poussant les feux de façon à faire adopter son projet avant la fin de la session parlementaire, samedi à minuit. Les socialistes se devaient de tenter d'empêcher cette réplique, et s'ils n'y parvenaient pas, de faire suffisamment de bruit sur ce passage en force du gouvernement. Dans cette partie d'échecs qui tourna au bras de fer au Palais-Bourbon, les adversaires n'avaient qu'une arme : la Constitution explicitée par le règlement de l'Assemblée. Ils en usèrent et en abusèrent, sans aucun profit pour la qualité du débat.

La Ve République l'exige : le gouvernement ne peut que l'emporter à l'Assemblée nationale. Mais il lui restait samedi à subir l'épreuve du Sénat. La course contre la montre commencée au Palais-Bourbon allait se poursuivre au palais du Luxembourg. Il lui faudra jouer les prolongations devant le Conseil constitutionnel. Le gagnant n'est pas encore désigné.

La folle nuit du Palais-Bourbon

Image d'une nuit : Mme Marie-France Lecuir, député socialiste du Val-d'Oise, est à la tribune. Elle ôte ses souliers pour être à hauteur de micro. *« Enlève le haut ! »*, crie-t-on sur les bans de la majorité. Elle ôte sa veste et en reste là. Depuis une heure et vingt minutes, elle défend avec un sérieux imperturbable une question préalable car elle estime que le projet gouvernemental ne mérite même pas d'être discuté. Sur les bancs du RPR on s'agite de plus en plus.

Il est 5 h 20 ce samedi et depuis vendredi 15 heures la gauche, unie comme au bon vieux temps fait de l'obstruction. Sous le masque impassible d'un mandarin chinois, l'énervement commence à apparaître sur le visage du président de séance, le très « barriste » Philippe Mestre. Depuis quelque temps déjà il échange petits mots et signes d'intelligence avec MM. Philippe Séguin et André Rossinot, stoïque au banc du gouvernement.

Trop c'est trop : il demande à Mme Lecuir de cesser son discours, en contradiction avec la traditionnelle lecture du règlement qui veut que les temps de parole des orateurs défendant des motions de procédure *ne soit pas limité*.

Le blocage du bon déroulement des débats n'est pas chose nouvelle. Un quarteron de députés de droite l'avait élevé au niveau d'un grand art de 1981 à 1986. La gauche a retenu la leçon, mais cette fois elle a dû innover. La tactique choisie par le gouvernement empêchait l'opposition d'user de l'arme devenue classique de la multiplication des amendements. Le texte servant de « locomotive » à l'amendement reprenant le libellé de l'ordonnance refusée par M. François Mitterrand ayant déjà été approuvé par la commission mixte députés-sénateurs, aucun amendement ne pouvait être mis en discussion sans l'accord du gouvernement.

La gauche n'a pas manqué de faire remarquer que le droit d'amendement inhérent à la démocratie parlementaire a été ainsi bafoué. Tout au long de multiples rappels au règlement, M. Pierre Joxe n'a cessé d'affirmer : *« C'est un détournement de procédure, un fraude à la Constitution »*. M. Lionel Jospin, qui vint, une paire d'heures, soutenir les députés de son parti, reprocha aussi à la majorité de vouloir surprendre le président de la République puisque *« le gouvernement lui avait demandé d'inscrire à l'ordre du jour du conseil des ministres de lundi un projet de loi exactement identique à l'amendement déposé subrepticement »*.

D'autres moyens existent pour freiner une discussion parlementaire. La gauche les utilisa tous. Avec d'autant plus de succès que le gouvernement commit l'erreur de faire débattre du projet de loi sur les nouvelles procédures de licenciement avant celui dont l'adoption lui est si précieuse. La gauche put ainsi se roder sur ce premier texte dont la discussion, commencée à 15 heures, ne s'acheva, par son adoption, qu'à 23 h 15. Tout y passa : rappels au règlement aussi nombreux que les pains après leur multiplication ; demandes de suspension de séances, dont la durée peut être réduite par le président de séance, mais dont le principe ne peut être refusé.

L'école de la préfectorale

La préfectorale est une bonne école de patience, de sang-froid, *d'autorité glacée alternant avec une* apparente complaisance. M. Mestre avant d'être député fut un « grand » préfet. Il sait à merveille ne pas voir une main qui se lève pour une prise de parole qu'il ne pourrait refuser, enchaîner l'ouverture d'un scrutin avant que l'opposition n'ait le temps de réagir. Si nécessaire, il innove.

Le président du groupe socialiste ayant demandé la vérification du quorum, c'est-à-dire de la présence au Palais-Bourbon de la moitié des députés lors d'un vote (procédure qui retarde celui-ci d'au moins une heure trente), M. Mestre refusa à M. André Lajoinie, président du groupe communiste, la possibilité de faire de même sur une deuxième motion. Il décréta que la règle constitutionnelle qui donne la maîtrise de l'ordre du jour au gouvernement, interdisait deux demandes de quorum sur un même texte le même jour. Tant pis pour les socialistes qui n'avaient pas appliqué cette règle le 3 juillet 1984 lors du débat sur la presse.

Un quorum restait possible lors d'un vote sur le texte d'ordre social ; M. Joxe ne manqua pas de l'utiliser. Il ne s'en contenta pas. Pour montrer la volonté de la majorité de faire voter les nouvelles règles de l'aménagement du temps de travail en cachette, il tenta de demander que l'Assemblée siège en comité secret.

Panique sur tous les bancs. Vite, le « petit livre vert » : qu'est-ce que c'est que cet article du règlement qui n'a pas été utilisé depuis 1940 ? Heureusement les socialistes se trompèrent dans le calcul du nombres de signatures de députés indispensable pour le faire jouer. Ils eurent plus de succès quand il sollicitèrent un débat et un vote sur la recevabilité de l'amendement introduisant le texte de l'ordonnance.

Echec, en revanche, quand *M. Joxe chercha à mettre en colère* M. Seguin, en insistant lourdement *sur ses divergences* avec le reste du gouvernement, sur son manque de *« courage »* et en le traitant de *« ministre des affaires antisociales »*. Le maire d'Epinal à la placidité des gens du midi qui réussissent à contenir leur nature. En près de seize heures de présence assidue à son banc, il ne prit la parole que deux fois. Il débita d'un ton monocorde un discours modèle d'ancien élève de l'ENA sur la partie ordinaire de son projet ; il éleva légèrement le ton quand il justifia sa politique d'aménagement du temps de travail, puis sembla s'énerver vraiment quand il justifia la procédure retenue par le gouvernement : *« Il s'agit de la volonté du gouvernement d'assumer les responsabilités dont la représentation nationale l'a investi (par la loi d'habilitation). Ce gouvernement est lui aussi soucieux de la cohésion sociale et nationale. La meilleure façon de l'assurer est de se battre pour que les deux millions et demi de chômeurs que nous ont laissés les socialistes ne soient pas exclus de la communauté nationale (...). Au-delà (...), ce soir, il s'agit de savoir*, dit-il en martellant son pupitre, *si oui ou non le 16 mars a eu lieu.* » La colère n'était que de commande. En redescendant de la tribune, il avait le sourire ravi de celui qui s'amuse beaucoup.

Le reste du temps, M. Séguin signa son courrier et patienta comme les députés de la majorité.

Sept pages d'introduction

Les socialistes remirent à l'honneur une ancienne pratique : la présence à la tribune tant que l'on ne vous en chasse pas. M. Gérard Fuchs, député (PS) de Paris, se montra, pour sa première tentative, un maître en la matière. En une heure et cinquante minutes de discours, il annonça dix fois qu'il allait en venir au cœur de son exposé, mais il ne réussit pas à venir à bout de la lecture des sept pages d'introduction du rapport de M. Taddéi sur l'aménagement du temps de travail, tant il l'émailla de digressions, tant il rebondit sur la moindre interruption, tant il sut user de la moindre manifestation de la droite.

Parole retirée, micro coupé, M. Fuchs continua de palabrer à la tribune. M. Pascal Arrighi (FN), avec l'accord du président, donna une leçon de respect de la démocratie aux socialistes et conseilla à M. Séguin de faire débattre de son texte lors d'une session extraordinaire. M. Bassinet (PS) s'élève contre le *« coup de force présidentiel »*. Celui du président de séance. Cris, applaudissements et claquements de pupitres se mêlent en un concert de musique cacophonique. Les ministres miment l'apathie. Les attachés de cabinet et les fonctionnaires se pressent au pied de l'hémicycle pour ne rien perdre de ce spectacle rare. Autre image d'une folle nuit.

THIERRY BRÉHIER.

Les « ruses » et leurs juges

Ce n'est pas un secret : les querelles de procédure parlementaire ne sont pas de celles sur lesquelles le Conseil constitutionnel se penche avec le plus de passion et de curiosité quand elles lui sont soumises pour elles-mêmes ou à l'appui, plus ou moins tactique, d'autres contestations.

Bien sûr les règles constitutionnelles demeurent, là comme ailleurs, la référence inviolable. Mais elles ne disent pas tout. Ou leur apparent respect se dilue quelquefois dans bien des « ruses », pour parler comme M. Pierre Joxe.

Une autre règle — tacite — s'applique en général avec rigueur : Assemblée nationale et Sénat n'aiment guère que l'on se mêle à l'extérieur de leur « cuisine » interne et chacun y adhère avec compréhension ou résignation et quels que soient les errements quelquefois visibles à l'œil nu.

Ce *gentlemen agreement* pourra-t-il être longtemps sauvegardé ? Le 16 décembre, les socialistes ont déféré au Conseil constitutionnel deux articles de la loi relative à la limite d'âge et aux modalités de recrutement de certains fonctionnaires civils de l'Etat. Ils s'en prennent à la façon dont a été introduite à la hussarde dans un texte portant sur la retraite... la suppression de la troisième voie d'accès à l'ENA.

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie, demandent les socialistes si n'importe quoi peut être instillé dans n'importe quel texte législatif ? Malgré ses apparences de discussion digne de Prévert, la question n'est pas frivole.

Deux jours plus tard, les députés socialistes se sont de nouveau tournés vers le Conseil constitutionnel. Plusieurs dispositions du budget 1987 sont, cette fois, sur la sellette, et avec elles, une autre variation sur le thème de la « ruse » procédurière. Après la réunion d'une commission mixte paritaire fructueuse (c'est-à-dire qui parvient à élaborer un texte à soumettre de nouveau aux deux Chambres), peut-on introduire des articles additionnels (et non de simples amendements, la nuance est de poids), dans une loi de finances en discussion ? *Mieux, ou pis*, peut-on aller, comme cela s'est produit en l'occurrence, jusqu'à modifier la portée d'articles sur lesquels les deux Chambres s'étaient mises d'accord avant la réunion de la commission mixte paritaire ?

Le projecteur s'attarde

Troisième affaire qui risque aussi — M. Joxe l'a promis — de se terminer devant le Conseil constitutionnel : l'introduction en force dans le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, sous forme d'amendement, de ce qui aurait pu — ou dû ? — constituer à soi seul un autre projet de loi (aménagement du temps de travail). Course contre la montre, lutte d'influence entre le chef de l'Etat et le gouvernement, tout ici s'est conjugué pour parachever le caractère confus et complexe de l'ultime « ruse » de la session.

Le Conseil constitutionnel a déjà été sollicité dans le passé de répondre à des questions analogues. Mais il était le plus souvent interrogé sur des situations nées de l'échec des commissions mixtes paritaires (aucun texte de compromis adopté). Il a presque toujours abouti, jusqu'à ce jour, à la même conclusion : l'article 45 de la Constitution, cœur énigmatique du problème, n'était pas malmené.

Aujourd'hui, le projecteur s'attarde sur une zone jusqu'alors faiblement éclairée. Jamais les neuf juges du Palais-Royal n'avaient été pressés avec autant de dense insistance de *dire le droit en matière de procédure parlementaire*. Leurs réponses quelles qu'elles soient, irriteront. C'est la loi du genre et l'ordinaire de leur activité. Mais leur éventuel refus de répondre — si habilement dissimulé par l'argumentation soit-il — aurait de quoi inquiéter. Car il faudrait bien alors se demander — autre question peu réjouissante — si les jeux les plus byzantins et les *plus diversement intentionnés* de la complexe procédure parlementaire française peuvent se dérouler sans arbitre ni sanction.

MICHEL KAJMAN.

Députés et sénateurs socialistes déférent le budget 1987 au Conseil constitutionnel

Les députés et sénateurs socialistes ont déféré le jeudi 18 et le vendredi 19 décembre, par deux recours successifs, au Conseil constitutionnel certaines dispositions de la loi de finances pour 1987 qui avait été adoptée définitivement le mardi 16 décembre (*le Monde* du 18 décembre).

Les députés socialistes estiment qu'ont été adoptées dans des conditions non conformes à la Constitution des dispositions qui résultent d'articles additionnels introduits *in extremis* par le gouvernement, après la réunion de la commission mixte paritaire.

Celle-ci ayant, en l'occurrence, abouti à l'élaboration d'un texte, font valoir les députés socialistes, seuls étaient recevables ensuite des *amendements* déposés *ou acceptés* par le gouvernement.

En revanche, *« si (...) on admettait que fussent introduits à cette occasion des articles additionnels, cela signifierait que le gouvernement, et lui seul, bénéficierait d'un privilège exorbitant »*.

D'autre part, les députés socialistes contestent plus particulière deux dispositions de la loi qui amendent des articles *« adoptés en termes identiques par les deux Assemblées dès la première lecture »*, et qui, de ce fait *« ne pouvaient évidemment plus être modifiés »*.

De leur côté, les sénateurs socialistes contestent l'article 57 de la loi de finances pour 1987. Cet article supprime dans le budget du ministère de l'éducation nationale 1 679 emplois mis auparavant à la disposition d'organismes divers et prévoit les crédits qui doivent subventionner ces organismes auprès desquels sont désormais détachés les personnels anciennement mis à disposition.

Selon les sénateurs socialistes, cette disposition contrevient à plusieurs articles de la Constitution et méconnaît diverses règles imposées par l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances.

M. Chirac joue ses électeurs contre les syndicats

« NON seulement on empêche le gouvernement de gouverner, mais on empêche aussi le Parlement de légiférer. Ces socialistes sont incorrigibles ! » Ce commentaire, formulé le vendredi 19 décembre par M. Séguin devant les caméras de la télévision, était la première leçon que le gouvernement tirait de l'épisode de l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail : le président de la République n'est pas l'arbitre qu'il prétend être, mais le chef de camp des obstructeurs ; quand il demande au gouvernement d'emprunter la « voie parlementaire », c'est une galéjade puisque ses amis font tout ce qu'ils peuvent pour la rendre impraticable.

Deuxième leçon : qu'importe ! Le gouvernement passe, sa majorité le soutient sans broncher. La légitimité *« la plus fraîche »*, celle de l'Assemblée nationale, a le dernier mot sur celle du chef de l'Etat. M. Chirac, promoteur de cette théorie de la légitimité, ressoude ses amis et alliés autour de lui et conserve l'initiative.

Après le refus de M. Mitterrand de signer l'une des trois dernières ordonnances sociales préparées par M. Séguin, celle sur le temps de travail, la riposte s'est élaborée autour de quelques idées simples. Le chef de l'Etat, d'abord, va à l'encontre de la volonté majoritaire exprimée par le vote de la loi d'habilitation autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance. Ce n'était donc pas le gouvernement qui devait lui répondre mais les parlementaires de la majorité. Il a été envisagé que les députés présentent, en vertu de l'article 29 de la Constitution, une demande de convocation du Parlement en session extraordinaire, mais cette procédure risquait de prendre du temps.

Après avoir consulté, outre M. Séguin et M. Edouard Balladur, MM. Pierre Méhaignerie, François Léotard et André Rossinot, chefs de file des formations alliées au RPR, M. Chirac a opté, jeudi en fin d'après-midi, pour la méthode consistant à soumettre au Parlement les dispositions de l'ordonnance sous la forme d'un amendement à un projet de loi social en cours d'examen. Cette solution, suggérée au départ par M. Etienne Pinte, député des Yvelines, spécialiste des affaires sociales au groupe RPR, était particulièrement soutenue par les responsables de la majorité au Sénat. M. Séguin l'avait appuyée, sans beaucoup de conviction il est vrai, après que le premier ministre eut écarté l'hypothèse de demander lui-même au président de la République la convocation du Parlement en session extraordinaire.

Pour bien marquer que c'est la majorité parlementaire qui réplique à *M. Mitterrand*, les présidents des groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont élaboré une déclaration invitant le gouvernement à déposer l'amendement « temps de travail ». Le secret devait être gardé jusqu'au milieu de la journée de vendredi, afin de surprendre les députés de l'opposition partis pour beaucoup dans leur circonscription.

Si M. Mitterrand, ensuite, cherchait à atteindre M. Chirac, il n'était pas question que le premier ministre entre dans une sorte de duel avec le chef de l'Etat. Celui-ci visait le chef du gouvernement, mais c'est M. Séguin qui a dirigé la contre-offensive. Il jouit d'une bonne image, même si elle est contestée par les syndicats — c'est quand même le « ministre des 720 000 emplois pour les jeunes » — et quelle que pourrait être l'issue de la stratégie gouvernementale, M. Chirac n'y serait pas impliqué en première ligne. Après le conflit avec les étudiants et les lycéens, le retrait du projet Devaquet, la « pause » et la conférence agricole, il n'était pas mauvais que le premier ministre prît un peu de champ.

M. Séguin a donc commencé son marathon parlementaire vendredi après-midi face à une opposition de gauche qui, un temps déconcertée, a vite choisi une tactique d'obstruction contre l'usage inédit fait par le gouvernement de la Constitution et du règlement de l'Assemblée nationale. Privés de leur droit d'amendement, puisque le projet de loi mis à profit par M. Séguin venait en deuxième lecture après examen par une commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat, les députés socialistes et communistes dénonçaient le coup de force juridique qui aboutirait à faire adopter une réforme du code du travail par le Parlement sans qu'il l'ait jamais examinée ni discutée.

A ce qu'elle estime être un détournement de procédure de la part du président de la République — l'utilisation de sa signature au bas des ordonnances comme d'un droit de censure sur le gouvernement — la majorité répond par un autre détournement : celui de la procédure d'urgence comme d'une voie d'ordonnance bis.

Pas d'impuissance !

En outre, la rapidité de la riposte vise à faire obstacle à un empiètement de M. Mitterrand dans le domaine du travail gouvernemental et législatif. La date choisie par le chef de l'Etat pour faire connaître son refus de signature contraignait, en effet, le gouvernement à attendre le mois d'avril ou à se contredire en organisant une session extraordinaire. M. Chirac et sa majorité ont préféré brusquer les choses pour démontrer que les revers de ces dernières semaines ne les ont pas réduits à l'impuissance.

Il y a là de quoi satisfaire les chefs d'entreprise qui auraient reproché au gouvernement d'avoir enlisé une réforme sur laquelle ils comptaient, et plus généralement les électeurs de la majorité, inquiets de la pause annoncée le 9 décembre. L'inconvénient, c'est de se mettre à dos, après les jeunes, l'ensemble des syndicats, y compris les plus proches de la majorité comme la CGC de M. Paul Marchelli ou les plus désireux de négocier avec elle, comme FO et la CFTC. Le rôle de protecteur de la paix sociale, revendiqué par M. Mitterrand n'en paraît que plus opportun, tandis que les socialistes peuvent retrouver, après celle des jeunes, la confiance des salariés qu'ils avaient malmenée après leur conversion à la rigueur économique.

C'est, pour la majorité et le gouvernement, le prix de la véritable partie de bras de fer qui s'est engagée avec le président de la République dans le traitement de la crise universitaire. M. Mitterrand est passé de la défense des « compétences » de sa fonction à une redéfinition de celle-ci, selon une perspective qui prépare le débat électoral à venir. *« Voulez-vous pour président un arbitre ou un chef de guerre ? »* Telle est la question que M. Mitterrand pose désormais, à chaque occasion, aux Français. Hésitant entre la pause modératrice sur les réformes de société et le coup d'épaule rageur sur le code du travail, le gouvernement et la majorité n'ont pas encore trouvé la bonne réponse au défi présidentiel.

PATRICK JARREAU.

Politique

Le débat sur l'aménagement du temps de travail

Le risque syndical

M. JACQUES CHIRAC est en train de faire jouer au Parlement une bien mauvaise pièce, sifflée en coulisses par tous les syndicats. Pour justifier son empressement, le premier ministre peut avancer plusieurs arguments. Le premier est que la flexibilité est une ardente obligation dans l'arsenal des moyens à mettre en œuvre contre la montée du chômage. Mais, outre le fait que, comme l'a *démontré un récent rapport* de l'OCDE (*le Monde* du 29 mai), la flexibilité n'est pas la panacée, la loi *Delabarre ouvrait déjà la voie* à un certain nombre d'assouplissements, même si ceux-ci restaient condi*tionnés par un accord de branche*.

Le deuxième argument, repris par le CNPF, est que l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail est fondée sur un accord contractuel, celui signé dans la métallurgie le 17 juillet dernier par FO — au prix de vifs débats internes — et par la CGC. Mais il n'est guère plus convaincant. Si le projet initial de M. Philippe Séguin était globalement conforme à l'accord évoqué, on ne peut pas en dire autant du texte qui est sorti des arbitrages — où Matignon a fortement imprimé sa griffe, — puisqu'il s'en écarte sur une disposition essentielle. Il prévoit *en effet qu'il pourra être dérogé à* l'amplitude maximale de 44 heures (envisagée dans la métallurgie) si un *accord collectif en dispose ainsi*, à condition que la moyenne hebdomadaire annuelle soit de 39 heures. *Un additif qui a profondément irrité* M. Guillen, vice-président délégué général de l'UIMM (la branche patronale de la métallurgie), aujourd'hui tenu à plus de réserve par ses nouvelles fonctions de président de la commission sociale du CNPF...

*Il est donc à craindre que la déci*sion de M. Chirac, prise après bien des atermoiements, ne comporte des risques sur le plan social. Pour les syndicats, qui s'étaient unanimement prononcés contre le projet d'ordonnance, la décision de M. Chirac d'amener le Parlement à adopter coûte que coûte son ordonnance apparaît comme une provocation. Dès le 19 décembre, les réactions ont été très vives. La CGT parle de *« véritable coup de force »*, de *« procédure d'esbrouffe »* qui est *« en réalité un signe de faiblesse »*. Pour la CFDT, M. Kaspar estime que *« le gouvernement subordonne le débat social à des querelles politiciennes sur le dos des acteurs sociaux »*. *« Le dirigisme étatique qui caractérise depuis quelques mois l'action du gouvernement dans le domaine social*, ajoute-t-il, *ne peut que conduire à des tensions de plus en plus vives. »*

La concertation en panne

Plus préoccupantes encore par rapport à l'électorat de la majorité *sont les réactions de dirigeants syn*dicaux connus pour leur modération. S'exprimant le 19 décembre à Lille, M. Bergeron a répété que *« le gouvernement aurait mieux fait de rester tranquille »*. *« Cette précipitation*, a-t-il souligné, *est dangereuse, d'autant plus que l'événement se produit au moment où les conflits dans le secteur public ont éclaté un peu partout. »* La comité confédéral de la CGC a *« condamné la précipitation du gouvernement à vouloir obtenir un texte de loi dans les plus mauvaises conditions possibles, dans la mesure où cela ne peut que provoquer une nouvelle détérioration du climat social »*. Sur le même registre, M. Bornard, président de la CFTC, nous a déclaré que, *« lorsqu'il s'agit de remise en cause de la réglementation sociale, cela mérite mieux qu'un débat escamoté. Cela va alourdir encore le climat social »*.

Face à des syndicats qui, avec le renfort de M. Mitterrand, demandaient que la *« pause »* s'étende au domaine social, M. Chirac choisit de répondre par un artifice qui a pour *but de faire passer un texte dont ils* ne veulent pas... Etonnante attitude de la part d'un premier ministre qui sait écouter le 8 décembre MM. Maire et Bergeron pour retirer le projet Devaquet sur les universités, mais qui refuse de les entendre lorsqu'il s'agit d'un domaine qui les concerne directement. La concertation était en panne. Elle ne peut être relancée par un coup *fourré*.

M. Mitterrand avait bien choisi son moment pour refuser de signer l'ordonnance. M. Chirac a-t-il bien choisi le sien ? Depuis l'explosion étudiante, les syndicats cherchent à redynamiser leurs troupes. Alors qu'ils vont aborder en 1987 une *année électorale* — avec des élections prud'homales le 2 décembre 1987, — ils viennent d'enregistrer un regain de confiance dans l'opinion, comme l'atteste un sondage de *Liaisons sociales*. Un tel résultat tend à *montrer que les salariés* attendent du syndicalisme qu'il exerce pleinement un rôle revendicatif un peu délaissé depuis 1981. Un signe.

Déjà les usagers des transports parisiens subissent les inconvénients des grèves catégorielles qui affectent la SNCF *et qui vont forte*ment perturber le trafic du métro et du RER pendant les trois jours précédant Noël. De tels mouvements sont, certes, limités, mais, partis de la base, ils montrent que le climat social est en train de se dégrader.

Ils sont peut-être le signal *annonciateur d'actions plus amples* et plus dures dans le secteur public et nationalisé en début d'année. *Alors que les directives salariales* — très dirigistes — de M. Chirac rendent impossibles ou extrêmement délicates, comme on vient de le voir à EGF, les négociations sur les rémunérations, les syndicats affûtent leurs armes et se préparent à *« coordonner »* leurs actions pour le *début de février*. Certes, le *mécon*tentement semble pour l'instant limité à la fonction publique et au secteur public, mais qui peut prétendre que le grand calme du secteur privé est définitivement acquis ?

Un triple pari

En contournant le refus présidentiel, M. Chirac semble faire un triple pari social. Il mise sans doute, pour freiner les ardeurs syndicales, sur l'impopularité des actuels mouvements catégoriels à la SNCF, à la RATP et à Air Inter, en comptant sur la grogne d'usagers gênés en pleine période de fêtes. Il veut aussi éviter que les syndicats ne bénéficient jusqu'au printemps du délai de grâce qu'avait voulu leur accorder M. Mitterrand, pour reconstituer leurs forces, *en enterrant précipi*tamment un objet de litige. Il joue enfin sur l'affaiblissement de syndicats qui paraissent effectivement incapables de faire descendre les salariés dans la rue comme une simple « coordination » a pu le faire avec les étudiants. Le sondage de *Liaisons sociales n'indique-t-il pas* que seuls 36 % des salariés sont prêts à participer à une journée d'action contre la politique du gouvernement ?

De tels paris sont pourtant bien hasardeux alors qu'autant de signes de dégradation du climat apparaissent. M. Chirac *risque au mieux de* susciter une méfiance durable dans ses relations, déjà difficiles, avec les syndicats ; au pire, de ranimer les braises qui couvent au fond du foyer.

MICHEL NOBLECOURT.

Un sondage de « Liaisons sociales »

Les syndicats bénéficiaires d'un regain de sympathie dans l'opinion

Les syndicats semblent retrouver un regain de sympathie dans l'opinion, selon un sondage de la SOFRES *publié le 19 décembre par* la « Lettre sociale » de *Liaisons sociales* (1). Ainsi 45 % des Français (et 49 % des salariés) font confiance aux syndicats pour défendre *leurs intérêts, contre* 42 % (43 % pour les salariés) qui expriment une opinion contraire. Il faut remonter à octobre 1979 pour retrouver une confiance majoritaire à l'égard des *syndicats chez les Français :* le pourcentage était alors de 49 %, puis il est passé à 40 % en novembre 1982, à 39 % en octobre 1983, à 31 % en septembre 1985... Chez les salariés, la confiance a évolué de 57 % en octobre 1979 à 44 % en octobre 1982, 46 % en octobre 1983 et 37 % en septembre 1985.

Autre changement dans l'attitude de l'opinion : 33 % des Français et 30 % des salariés estiment que les syndicats exercent une influence trop importante, alors que ces pourcentages étaient respectivement de 45 % et 35 % en octobre 1983. Comme le souligne *Liaisons sociales : « Il y a peut-être là aussi un effet politique : sous la gauche, on soupçonne les syndicats d'exercer trop de pouvoir ; sous la droite, on ne leur fait plus ce procès. »*

En revanche, l'image des syndicats ne connaît pas en elle-même d'amélioration significative : 48 % *des Français et* 51 % des salariés estiment que les syndicats ne traduisent pas bien les aspirations et les revendications des travailleurs contre respectivement 45 % et 49 % en octobre 1983. Il y a peu d'évolution quant à l'image de la CGT, de la CFDT et de FO. Quant à la cote de sympathie des principaux dirigeants syndicaux, elle révèle une baisse de popularité pour M. André Bergeron, même s'il demeure le dirigeant le plus populaire. Le secré*taire général* de FO recueille la sympathie de 31 % des Français (contre 34 % en octobre 1983) et de 24 % des salariés (contre 27 %), alors que M. Edmond Maire obtient 20 % chez les Français (sans changement) et 25 % chez les salariés (contre 27 %). Quant à M. Krasucki, il opère une *légère remontée :* 11 % des Français ont de la sympathie pour le secrétaire général de la CGT (contre 9 %) et 13 % des salariés (contre 11 %).

(1) Sondage effectué par la SOFRES du 1er au *15 décembre 1986* auprès d'un échantillon national de mille personnes représentatif de l'ensemble de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

Au Sénat

Prisons privées : entracte

Vingt-quatre heures de gagnées... pour les sénateurs sur leur emploi du temps du printemps 1987. Ils pourront ainsi s'attaquer d'emblée aux *articles du projet de loi sur le fonc*tionnement des établissements pénitentiaires puisque, le vendredi 19 décembre, ils ont achevé la discussion générale, puis repoussé, à la majorité, l'une après l'autre, les trois propositions procédurières dirigées contre le texte. Le délai de dépôt des amendements ayant été reporté au... 31 mars, la gauche aura quelque trois mois et demi pour peaufiner ses *amendements*.

Pour le gouvernement et M. Albin Chalandon en particulier, il s'agissait de sauver la face : la priorité sécuritaire ne devait-elle pas être à l'*abri de toute accusation* de presse ? L'ouverture du débat, à défaut de son achèvement, est destinée à *montrer que l'exécutif* ne renonce pas à ses réformes de société mais qu'il en change le rythme.

Ceci expliquant peut-être cela, la *majorité est bien peu enthousiaste* pour le dispositif proposé. Elle a donc saisi au vol l'acceptation *a priori*, par M. Jacques Chirac, de voir corriger la copie de son garde des sceaux (*le Monde* du 2 décembre). Elle ne peut qu'être soulagée des bonnes grâces montrées par M. Chalandon *pour acquiescer* aux corrections demandées par M. Marcel Rudloff. Ce dernier, sénateur centriste du Bas-Rhin, rapporteur de la commission des lois, n'a pas toutefois convaincu tous ses collègues. Ainsi, M. Jacques Pelletier (Aisne), président du groupe de la Gauche *démocratique*, s'est *montré formel* : les améliorations envoyées sont insuffisantes. Pour lui, l'introduction de prisons privées n'apportera rien puisque c'est une logique quantitative d'incarcération massive qui prévaudra et non l'idée de réinsertion. A cette première raison s'ajoute, explique-t-il, l'infraction au principe d'égalité entre prisonniers qui résulterait d'une incarcération passée en *établissement d'Etat ou en établisse*ment habilité.

Plus sévère encore, le sénateur de la majorité se demande si l'esprit du projet ne permettrait pas un jour de « légaliser » et « légitimer la notion de prison privée ».

Ce sont des arguments similaires que socialistes et communistes ont développés pour tenter — mais en vain — de faire décider par le Sénat que le projet de loi est contraire à la Constitution, qu'il n'y a pas lieu d'en débattre ou que, à *tout* le moins, il doit être de nouveau examiné en commission. Illustration d'une poli*tique « libérale, carcérale et immonde »*, selon M. Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne), le projet de loi comporte le risque, explique Mme Hélène Luc (Val-de-Marne), d'un *« recul de civilisation tel que seul le libéralisme peut en produire »*. Pour la présidente du groupe communiste, il démontre que *« le libéralisme se nourrit des fléaux qu'il génère »*.

Qu'il faille faire quelque chose, parce que la condition carcérale en France n'est pas tolérable, chacun en convient. Que la situation faite aux détenus contienne tous les germes d'une explosion, tous l'admettent.

Pour y remédier, M. Chalandon avance des arguments financiers. Au nom de principes, la gauche pré*fère et suggère un* appel à *l'emprunt*. Le garde des sceaux mise sur le privé. Le rapporteur n'a pas voulu se prononcer sur les éventuelles économies que le système proposé apportera. L'entracte de trois mois permettra peut-être des évaluations plus précises.

ANNE CHAUSSEBOURG.

M. Mitterrand chez Champollion

Le réveil de la CGT

M. Mitterrand a visité, vendredi 19 décembre, à Figeac (Lot), la maison natale de Jean-François Champollion, transformée en musée, puis aà répondu, à l'hôtel de ville, à l'allocution occasion du maire, M. Martin Malvy (PS). Une manifestation de la CGT avait été organisée à l'occasion de cette visite, M. Mitterrand était accompagné par plusieurs élus de la région, notamment MM. Lionel Jospin, Maurice Faure et Jean-Michel Baylet, ainsi que par Mme Françoise Sagan.

FIGEAC
de notre envoyé spécial

Avant le 16 mars, passé l'état de grâce, la CGT avait coutume d'organiser à l'intention de M. Mitterrand visitant les provinces quelques comités d'accueil qui saluaient son passage à grands renforts de slogans hostiles, pétards et jets de gâteaux apéritifs de marque « TUC ».

Depuis le 16 mars, le chef de l'Etat se promenait tranquille jusqu'à ce que la CGT montre à nouveau le bout de son nez, vendredi 19 décembre à Figeac (Lot). Ils étaient venus là, trois cents militants de l'Aveyron, protester contre le sinistre industriel de la région de Decazeville aux cris de *« chômage ras le bol, Mitterrand du boulot »* et *« Mitterrand trahison »*. Le président de la République a *été ainsi* accueilli sur la place Champollion, puis, dans une atmosphère houleuse, à la sortie de la mairie de Figeac. Après avoir lu attentivement les banderoles déployées puis serré, malgré tout, quelques mains, M. Mitterrand a admis que cette colère était fondée : *« Ils ont été victimes de décisions récentes. Il est normal qu'ils n'en soient pas contents. »*

A l'hôtel de ville, M. Mitterrand venait de célébrer les mérites de Jean-François Champollion, natif de Figeac, déchiffreur de hiéroglyphes auquel la municipalité du lieu a consacré un musée. La vie exemplaire de ce surdoué qui, a-t-il noté, parlait le syrien à dix ans, l'hébreu à onze, l'arabe à douze et le copte aux alentours de treize, lui a donné l'occasion de délivrer quelques leçons de bonne conduite :

C'est à partir de comportements *« ultras »*, dictés par le *« fanatisme »*, a-t-il dit, que *« les sociétés se corrompent »*. *« Il faut avoir*, a-t-il ajouté, *beaucoup de fermeté dans les conceptions que l'on a, dans l'idéal que l'on sert, dans l'explication sociale, politique, de son choix. Mais il faut se garder de reporter sur les autres qui ne partagent pas cette opinion, une sorte d'intolérance qui serait source de destruction de toute société.*

» C'est de plus en plus au travers de l'approche culturelle que les Français s'épanouiront dans la société du XXIe siècle. J'ai vu dans les mouvements de la jeunesse de ces dernières semaines comme une sorte de volonté d'acquérir et d'apprendre, de façon que rien ne soit fermé dès le premier jour. La sélection, à la fin, cela peut se concevoir. A la fin d'une carrière. Mais au début ? Qui pourrait, en ce cas-là, choisir, sinon les moyens de la fortune, l'inégalité sociale ou bien le désavantage géographique ? Il faut bien songer que l'école et tous les degrés de cette école, jusqu'au niveau supérieur, reste tout de même le creuset ou se forge une nation. Le premier devoir de ceux qui gouvernent comme de ceux qui enseignent n'est-il pas d'offrir à tout enfant de France des chances égales à celles des autres ? »

J.-Y. L.

Dans sa lettre « Faits et arguments »

M. Raymond Barre critique dans le détail la « fâcheuse expérience » institutionnelle de la cohabitation

Comme l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, M. Raymond Barre s'est accordé en guise de cadeau de Noël un long entretien dans sa lettre mensuelle *Faits et arguments* (numéro de janvier), qui vient de fêter son quatrième anniversaire. Un entretien en grande partie consacré à une défense et illustration de la Constitution de 1958, thème toujours d'actualité en cette période délicate de cohabitation et qui lui permet de la sorte de déblayer *largement* ce terrain avant sa grande rentrée médiatique prévue le 7 janvier prochain, au cours de l'émission politique d'Antenne 2 « L'heure de vérité ». Les récentes déclarations sur ce même sujet de M. François Mitterrand, dans son entretien à l'hebdomadaire *le Point* daté du 10 novembre, puis le 9 décembre à l'émission de Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1, ainsi que *les allégations répétées* de certains responsables du Parti républicain, tels MM. François Léotard et Alain Madelin, le soupçonnant plus ou moins ouvertement de vouloir réinstaller à l'Elysée un *« président Zorro »* ou un *« président Jupiter »*, semblent l'avoir décidé à préciser sa pensée au plus tôt.

M. Barre affirme que les déclarations du président de la République au *Point « contiennent une interprétation des institutions qu'il ne partage pas et esquissent une évolution des institutions qu'il ne souhaite pas »*. Sur Europe 1, le président de la République avait estimé que, depuis le 16 mars, il n'avait eu *« ni à se soumettre ni à se démettre »*. Tel n'est pas le sentiment de l'ancien premier ministre, qui porte sur cette *« fâcheuse expérience »* — cela ne saurait surprendre — un jugement toujours aussi sévère et pessimiste. *« Ce qui se passe aujourd'hui*, constate-t-il, *du fait de la nomination d'un premier ministre et d'un gouvernement qui ont entrepris de défaire ce que le président avait fait ou fait faire depuis 1981, entraîne, qu'on le veuille ou non, l'érosion et l'affaiblissement de la fonction présidentielle, même si l'autorité personnelle du président permet de sauvegarder les apparences, même si le président défend avec vigueur le pré carré que constituent les affaires étrangères et la défense, même si, en refusant de signer des ordonnances ou en exprimant ses réserves sur des décisions du gouvernement, il se livre à ce que l'on pourrait appeler des barouds d'honneur présidentiels. On apprécie mieux avec le temps l'étrangeté d'une situation dans laquelle le premier ministre marque sans cesse le président, tandis que le président se démarque sans cesse du premier ministre et du gouvernement. »*

Au cas où cette *« fâcheuse expérience »* devrait se poursuivre après l'élection présidentielle de 1988, M. Barre ne cache pas qu'il préférait, *« à contre cœur »*, un régime présidentiel, *« à condition qu'il prévoie des mécanismes permettant d'éviter un blocage durable de l'action gouvernementale par une majorité parlementaire hostile au président »*. Mais il éloigne bien vite cette éventualité, pour s'attarder à la seule hypothèse à ses yeux vivable et durable : la coïncidence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire. Là encore, M. Barre avoue son désaccord avec le président de la République lorsque celui-ci admet qu'il n'y ait pas *« cogestion de la politique intérieure »*. Distinguer *« entre un domaine de l'action gouvernementale où le président serait l'acteur déterminant (affaires étrangères, défense) et un domaine où le premier ministre agirait à sa guise, sous sa seule responsabilité et sans engager le président »*, une telle conception paraît au député du Rhône *« totalement irréaliste »*.

Le chef de l'équipe

Reprenant à son compte la formule du général de Gaulle, il ne saurait y avoir dyarchie au sommet de l'Etat — M. Barre maintient *« que l'action gouvernementale extérieure et intérieure, politique, économique et sociale, est une »* et que, par conséquent, *« elle ne saurait se diviser entre les deux têtes de l'exécutif »*. Selon lui, le chef de l'Etat doit apparaître *« comme le chef nécessaire de l'équipe gouvernementale »*. (...) *« Le président de la République a la responsabilité globale du pays et ne peut tantôt se sentir concerné, tantôt jouer à Ponce Pilate à l'Elysée »*, conclut-il sur ce point.

Est-ce à dire que M. Barre soit pour autant pour l'instauration *« d'une sorte de monarchie républicaine absolue »*, autrement dit *« d'une présidentialisation excessive »* ?. Sur ce point, M. Barre est d'accord avec M. Mitterrand pour reconnaître que la *« pratique de la Ve République »* a conduit *« à un pouvoir de fait, excessif, du chef de l'Etat »*. Encore note-t-il tout de même au passage qu'il n'a personnellement *« rien à redire des rapports établis »* entre le président de la République et lui-même, lors de son long séjour à Matignon.

Fort pourtant de cette expérience, M. Barre estime que *« la vie du couple au sommet de l'Etat »* peut ne subir aucun divorce, à quatre conditions. Première condition : lorsqu'un accord existe entre le président de la République et le premier ministre, *« de manière fondamentale sur les objectifs de politique intérieure et extérieure »*. Deuxième condition : que le premier ministre *« existe par lui-même, qu'il ne soit pas ni n'apparaisse comme une créature complaisante du président, qu'il s'affirme dans sa fonction mais sans se dresser en rival potentiel du président »*. La troisième est *« que le président ne cherche pas à se substituer au premier ministre, au risque de saper l'autorité de ce dernier, et qu'il sache conserver la distance et le recul nécessaires à l'égard de l'action du gouvernement. »* Dernière condition : *« Que ne s'installe point à l'Elysée une bureaucratie présidentielle s'arrogeant au nom du président un droit de regard sur l'action des ministres et intervenant de manière envahissante à propos de tout. »*

Ainsi donc M. Barre se réfère-t-il très précisément à la lecture originelle de la Constitution de 1958, l'ancien premier ministre contribue à rassurer tout à fait la majorité, dans la mesure où, aujourd'hui, son interprétation apparaît en phase avec celle de M. Chirac, lequel, dans un entretien accordé à *Valeurs actuelles* du 17 novembre, exprimait également son vœu *« de revenir à l'équilibre que nous avons connu au début de la Ve République. »*

D. C.



Communication

La CNCL prend position sur l'« affaire » Polac

Côté cour, côté jardin...

« Droit de réponse » n'aura jamais aussi bien mérité son nom. L'échange de lettres qui vient d'avoir lieu entre la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), M. Hervé Bourges, PDG de TF 1, et ceux auxquels Michel Polac donne des poussées d'urticaire a été provoqué par l'émission diffusée le 6 décembre, où la parole a été donnée, en début d'antenne, à des étudiants et aux parents et amis des victimes des manifestations.

Saisie par neuf députés RPR qui lui demandent de supprimer « Droit de réponse » (*le Monde* du 10 décembre), mais aussi par M. Jacques Baumel (RPR), en tant que président de l'Association pour une télévision de libre expression, la CNCL est appelée à exercer son rôle d'arbitre.

Acte I. — La commission visionne la cassette de l'émission et, dans une lettre datée du 12 décembre, fait part de ses observations à M. Bourges, en le priant d'y répondre avant le prochain « Droit de réponse »... programme pour le lendemain.

Dans sa missive, la CNCL fait notamment remarquer que « *le producteur de l'émission (...) a pris l'initiative d'en modifier le contenu (...). Il s'est ainsi inséré dans un processus engagé par la chaîne elle-même en vue d'organiser une réplique à la communication du gouvernement diffusée la veille* ». La commission souligne ensuite que « *la séquence* [incriminée] *ne s'est pas accompagnée des garanties qui doivent normalement s'attacher aux émissions du service public, notamment à une émission intitulée* « *Droit de réponse* ». La CNCL critique, en particulier, le fait que « *seuls se soient exprimés les jeunes invités, sans que ni le pluralisme des opinions ni l'équilibre des interventions aient été respectés* ». Enfin, la commission fait observer que « *la séquence a pris place à la même heure où se déroulaient des incidents sérieux (...), et sans recul* ».

Acte II. — M. Bourges répond, le 12 décembre, par retour de courrier. Il avance d'abord un argument d'ordre juridique : « *Conformément à la loi,* indique-t-il, *l'exercice du droit de réplique avait déjà donné lieu à une série de déclarations* [de représentants du PS, du PC et du Front national] *diffusées* [notamment] *sur TF 1 le 6 décembre entre 20 heures et 20 h 05* ». Il souligne aussi que le « Droit de réponse » du samedi en question « *s'inscrit dans la programmation normale de TF 1* » et que son contenu « *a été défini dans le cadre de la responsabilité éditoriale de la chaîne* ».

M. Bourges écrit encore que cette émission « *n'est pas un débat organisé dans le cadre d'émissions réservées à l'expression de formations politiques* ».

Sur la question du pluralisme des opinions et de l'équilibre des interventions, le PDG de TF 1 fait remarquer que « *les étudiants invités se sont exprimés, avant tout, à titre individuel et non en tant que représentants mandatés de tel ou tel mouvement* ».

Acte III. — De cet échange épistolaire naît une « *version condensée* ». Elle a été adressée aux parlementaires et à M. Baumel, mais « *ne prétendait pas être un communiqué officiel* ». Ce texte, dont l'élaboration a suscité des divergences parmi les membres de la commission, indique d'abord que « *la loi ne confie aucun contrôle a priori* » à la CNCL, et que celle-ci « *n'a ni la mission ni d'ailleurs l'intention d'exercer un droit de censure à l'encontre de telle ou telle émission sur les antennes du service public* ».

A. Rd.

Nominations à RFO

M. Jean-Claude Michaud, nouveau président de RFO, a nommé auprès de lui deux chargés de mission avec rang de directeurs. Il s'agit de *M. Claude Lefèvre,* ancien responsable de l'Agence française de communication du groupe Hersant, qui sera chargé des relations avec les stations régionales des DOM-TOM, et M. André Brière, qui garde comme précédemment les relations extérieures.

M. Gabriel Meretik ayant été démis de ses fonctions de rédacteur en chef et de directeur adjoint de l'information (*le Monde* du 19 décembre), la responsabilité de l'agence d'images AITV est confiée à M. André Sabas, directeur de l'information pour une période transitoire. M. Michaud entend en effet réformer les fonctions et les structures de l'AITV.

M. Sabas aura auprès de lui deux adjoints : M. Luc Lavanture, ancien conseiller technique du président, qui s'occupera des DOM-TOM, et *M. Guy Bernède,* ancien rédacteur en chef d'AITV, qui s'occupera de l'action internationale.

Paul Nahon, directeur de la rédaction d'Antenne 2 par intérim

Jean-Claude Paris, correspondant d'Antenne 2 à New-York, a décidé de refuser la direction de la rédaction de la chaîne qui lui a été proposée il y a quelques jours par le nouveau directeur de l'antenne, Jean-Marie Cavada, en remplacement de Pierre-Henri Arnstam, responsable de la rédaction d'Antenne 2 depuis avril 1985.

On déclare à Antenne 2 que ce refus est motivé par de « *graves raisons familiales, survenues brutalement* ». Paul Nahon, directeur adjoint de la rédaction, a été nommé directeur de la rédaction par intérim, responsabilité, a-t-il tenu à préciser lui-même, qu'il n'entend exercer que « *pour un certain nombre de jours ou de semaines* ». On indique de bonne source que la direction de la rédaction lui aurait été proposée et qu'il l'aurait refusée.

Après la démission de M. Pigeat

L'AFP à la recherche d'un PDG

L'Agence France-Presse (AFP) est à la recherche d'un PDG, après la démission de M. Henri Pigeat (*le Monde* du 20 décembre). Selon la loi du 10 janvier 1957 portant statut de l'AFP, le conseil d'administration dispose de trois mois pour désigner, en dehors de ses quinze membres, son nouveau président. Mais l'urgence de la situation impose que ce délai soit écourté.

Ce week-end, plusieurs administrateurs doivent donc rencontrer les trois représentants de la direction (MM. Félix Bolo, directeur de l'information, Pierre Jeantet, secrétaire général, et Jean-Charles Paracuelos, directeur financier), mandatés pour expédier les affaires courantes par M. Jean-Louis Prévost, *directeur général de la Voix du Nord,* qui assure l'intérim. En outre, de nombreux échanges ont eu lieu le 19 décembre entre l'AFP et les services du premier ministre, ceux du ministère de la culture et de la communication et ceux du budget.

La Société des journalistes de l'AFP *souhaite être partie prenante* du choix. Elle indique que le nouveau PDG de l'agence devra « *être connu et respecté de tous* ». Ce PDG devra, selon la Société, être assisté d'un gestionnaire, « *seul ce tandem, nécessaire pour surmonter la crise, permettra à l'AFP de maintenir et de développer son rôle mondial* ». Une demi-douzaine de noms de personnalités du journalisme circulaient le 19 décembre au siège de l'AFP.

Pour sa part, M. Jacques Saint-Cricq, président du directoire de *la Nouvelle République du Centre-Ouest* (Tours), vice-président du Syndicat de la presse quotidienne régionale et administrateur de l'agence, estimait, le 19 décembre, que « *l'entreprise AFP se retrouve à la case départ* ». « *Le PDG est parti, mais rien n'est résolu* », souligne M. Saint-Cricq, *le déficit accumulé des trois ans écoulés est toujours de 203 millions de francs (...) ; l'Agence dépérira peu à peu à moins que le Parlement ne se saisisse du dossier et réaffirme dans la forme ce que l'AFP est au fond : une agence d'information internationale ayant pour client essentiel l'Etat français et assurant le rayonnement mondial de la langue et de la culture françaises. (...) Que l'Etat, c'est-à-dire le contribuable, assume en fait la réalité de ses responsabilités. (...) Il n'y a aucune raison pour que la presse écrite française assume le coût de la mission de l'agence au-delà de ses moyens.* »

Le « Midi libre » devient actionnaire majoritaire de « l'Indépendant »

PERPIGNAN
de notre correspondant

Perpignan. — C'est par un éditorial de M. Paul Chichet, PDG de la société éditrice de *l'Indépendant* de Perpignan, que les lecteurs ont appris, mercredi 17 décembre, que le quotidien *Midi libre* (Montpellier), dont M. Robert Hersant possède 10 % du capital, devenait, le 19 décembre, l'actionnaire majoritaire de *l'Indépendant*. Il devrait détenir 80 % des parts de la société, soit 108 millions de francs.

« *La société l'Indépendant du Midi a été avisée de la promesse de cession des actions appartenant à Mme Farran et à sa fille Muriel Mitjaville, Mme Suzanne Cauvet, M. Georges Brousse et M. Paul Chichet et ses enfants, à la société anonyme Le Midi libre. Le conseil d'administration s'est réuni le 19 décembre afin de délibérer sur l'agrément à donner à ces cessions, qui feront de la SA Le Midi libre l'actionnaire majoritaire de l'Indépendant du Midi* », écrit M. Paul Chichet.

Ce dernier, qui dirige, l'*Indépendant* depuis trente-sept ans, après avoir succédé à son père, explique ainsi le processus de cette vente, annoncée depuis plusieurs mois (*le Monde* du 10 octobre) mais plusieurs fois démentie : « *De profondes dissensions entre les plus importants associés ont, depuis toujours, empoisonné le vie de cette entreprise,* indique M. Chichet (...). *L'aggravation des difficultés internes du journal et la montée des appétits rendaient inéluctables les conflits pouvant déboucher sur la ruine de l'entreprise. Dans ces conditions, il ne me restait plus, dans l'intérêt des cinq cents personnes qui travaillent dans l'ensemble de nos sociétés et de leurs filiales, qu'à donner aussi mon accord à cette cession de la majorité du capital social à un groupe plus puissant, seule solution susceptible d'assurer un avenir bénéfique à la veille de la grande explosion des industries de la communication que nous vivrons ces prochaines décennies.* »

Enfin, selon M. Paul Chichet, « *la volonté affirmée* » de M. Maurice Bujon, PDG de *Midi Libre* et président de la Fédération nationale de la presse française, « *de maintenir et développer la place de* l'Indépendant *dans son groupe et dans notre région a été pour moi déterminante.* »

En cette année de son cent quatrième anniversaire *l'Indépendant* (soixante-quinze mille exemplaires diffusés en 1985), qui est un des plus vieux titres de la presse française avec le *Figaro*, vient de tourner une page.

JEAN-CLAUDE MARRE.

● **Démission du rédacteur en chef de *la Marseillaise*.** — *L'Humanité* du 18 décembre publie une déclaration du directeur du quotidien communiste *la Marseillaise,* M. Paul Biaggini, dans laquelle celui-ci annonce la démission du rédacteur en chef, M. Jean-Noël Tassez, pour « *convenances personnelles* ». M. Biaggini précise que « *personne à la direction du journal et à la direction du parti ne souhaitait* » ce départ, consécutif à la crise que traverse la rédaction de *la Marseillaise* (*le Monde* du 22 novembre) depuis plusieurs mois.

Avant la privatisation du groupe audiovisuel monégasque

Télé Monte-Carlo au bord de l'asphyxie

Le secret qui entoure les négociations sur la privatisation groupée de Radio Monte-Carlo et de Télé Monte-Carlo inquiète le personnel de ces deux stations. Dans une lettre ouverte, l'intersyndicale (CFDT, CGC, FO, SNJ et le syndicat monégasque de l'audiovisuel) refuse « *une politique du fait accompli* » et « *exige la transparence du processus de privatisation* ».

Comme le rappel les syndicats, RMC et TMC étant des sociétés de droit monégasque, leur privatisation échappe au cadre de la loi sur la communication comme au contrôle de la Commission nationale de la communication et des libertés. Tout dépend en fait des complexes relations diplomatiques entre l'Etat français et la principauté de Monaco et de la décision finale du ministère de l'Economie et des finances.

Face à cette situation, l'intersyndicale affirme que « *la privatisation est aussi l'affaire du personnel* » et réclame « *la connaissance des critère du choix des repreneurs, des conditions de développement de RMC-TMC, du rôle des deux sociétés dans le paysage audiovisuel français, de leur cahier des charges et d'un calendrier précis de négociations avec les représentants du personnel* ». Enfin les syndicats exigent la participation du personnel au capital des sociétés comme ce sera le cas pour TF1.

L'inquiétude du personnel est d'autant plus grande que la situation financière de Télé Monte-Carlo ne cesse de se dégrader. Privée de la contribution d'un de ses actionnaires (Europe 1), la station a du réduire sa grille de programmes et a vu chuter ses recettes publicitaires. TMC, qui perd 3 millions de francs par mois, se voit aujourd'hui confisquer ses dernières ressources par une saisie-arrêt sur recettes prononcée il y a quinze jours au profit de Télédiffusion de France.

Dettes

La station de télévision ne paye plus en effet sa facture de diffusion depuis juillet 1985. Plus grave encore : elle n'a pas honoré ses dettes auprès de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) pour un grand nombre de retransmissions. L'affaire est d'autant plus scabreuse que ces retransmissions ont été utilisées par TVI, ancienne filiale italienne de TMC revendu à la société brésilienne TV Globo. Pour pouvoir bénéficier des prestations de l'UER, réservées aux télévisions publiques ou assimilées, TVI, société privée, continue à passer par TMC. Or si TVI affirme avoir régler ses factures auprès de TMC, la station monégasque, elle, n'a pas payé l'UER.

Télédiffusion de France, qui sert d'intermédiaire financier dans toutes ces relations avec l'UER, s'est donc retrouvée dans une situation fort inconfortable. D'autant que l'établissement public n'est pas à l'abri d'un contrôle de la Cour des comptes. TDF a donc décidé de prélever directement son dû auprès des régies publicitaires de TMC. La station monégasque risque ainsi de se trouver complètement asphyxiée si une solution ne se dégage pas très rapidement pour sa reprise.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

RMC réorganise ses filiales

Bulletin de santé avant privatisation. M. Pierrick Borvo, directeur général de Radio-Monte-Carlo (RMC), tenait jeudi 18 décembre une conférence de presse à la veille de la cession de la station franco-monégasque au privé. La privatisation (le capital actuel est détenu à 83,33 % du capital par la Sofirad, le holding gérant les participations de l'Etat français dans l'audiovisuel, et à 16,66 % par la principauté de Monaco) est normalement prévue pour février : la commission mixte interétatique déposera ses conclusions en janvier, le Crédit lyonnais achèvera son audit au même moment, et la Sofirad réfléchit en concertation avec les pouvoirs publics, au projet de décret fixant les modalités de ce transfert.

Pour la station, « *1986 a été une bonne année* », remarque M. Borvo. L'audience — 8 % du marché national de la radio — est à un « point haut ». C'est pourquoi, malgré le départ en fin d'année du directeur des programmes, M. Simon Monceau, et son remplacement par l'actuel directeur d'antenne, M. Patrice Duhamel, la grille évoluera peu.

A ces bons résultats d'audience correspond un coefficient de remplissage des écrans publicitaires en hausse de 1 % sur RMC ce trimestre, quand il est en baisse de 2,6 % pour le média radio en général. Une performance que la publicité... — *une première* — pourrait accentuer.

Pour conforter ce relatif succès, M. Borvo table essentiellement sur la solidarité des périphériques — un syndicat de défense a été créé — et poursuite de l'implantation de la station sur la bande FM : présence accrue à Paris grâce à la fréquence 103,1 Mhz ; négociation d'un accord avec *Var Matin République* pour diffuser sur la radio de ce quotidien les émissions de RMC-Côte d'Azur, *un programme autonome* actuellement retransmis sur une fréquence monégasque. Le directeur général de RMC espère en faire le point de départ d'un nouveau réseau en liaison avec les quotidiens régionaux. Enfin, RMC espère développer son actuelle antenne italienne en association avec le régisseur transalpin Publimont.

Mais avant sa privatisation, RMC doit encore procéder au « *nettoyage de ses filiales* ». Une importante redistribution des cartes est actuellement en cours avec la Sofirad. Cette dernière doit reprendre les participations de RMC dans Sud-Radio (10 %), ainsi que dans les stations situées au Proche-Orient et en Afrique : la Somera à Chypre, RMI au Maroc et Africa nº 1 au Gabon. Parallèlement, RMC reprendra la participation que la Sofirad détient dans la maison de production, Technisonor.

Enfin, si la station s'apprête à céder RMC Audiovisuel à la société France Animation, elle conservera les 5 % de capital qu'il détient dans l'Agence centrale de presse (ACP). Mais c'est bien sûr le cas de Télé-Monte-Carlo qui pose le plus de difficultés : une fusion entre les deux sociétés est envisagée, le groupe RMC-TMC étant privatisé d'un seul tenant. M. Borvo estime indispensable un accord entre TMC et le projet d'une télévision parisienne, pour un partage raisonnable du marché des télévisions régionales.

P.-A. G.

Edition

Quand les spécialistes pensent aux amateurs

(Suite de la première page.)

C'est, en effet une exceptionnelle réussite qu'a accomplie cet homme qui est reconnu mondialement comme un grand professionnel de l'édition : entré chez Gallimard en 1972 avec son ami Jean-Olivier Héron — un autre Breton, amateur de bateaux, — il a fait passer la part du département Jeunesse dans le chiffre d'affaires de presque rien en 1972 à 28 % aujourd'hui ! Toutes collections confondues, il a été vendu en 1985 sept millions de volumes pour la jeunesse, dont six millions en format de poche...

Pierre Marchand, l'autodidacte, a su tirer parti de cette qualité peu courante dans l'édition. Né en 1939 à Nantes, il est le fils d'un journalier agricole qui ne savait ni lire ni écrire; il a commencé à travailler à quinze ans sur les chantiers navals avant un service militaire de vingt-sept mois en Algérie; puis il entre dans une imprimerie de la rue de la Tombe-Issoire, à Paris, qui travaille, entre autres, pour Gallimard : « La réalité dépasse la fiction ». Aujourd'hui, il peut savourer sa revanche, mais sans aigreur aucune, ce n'est pas dans sa nature.



« A la recherche de l'Egypte oubliée »

Autour de Gallimard Jeunesse, il a déjà rassemblé ses domaines de prédilection : des livres de mer avec un magazine *Voiles et voiliers* ; des guides de voyage, avec la collection des « Carnets du voyageur » et, en gestation, une collection qui s'appellera « La « bibliothèque du voyageur ». On vient aussi de lui confier la responsabilité de la « Série noire », pour la moderniser (1).

« *J'ai la chance de pouvoir faire des livres pour adultes,* explique-t-il. *Comme cela, je peux mesurer à quel point les livres de jeunesse sont bien plus difficiles à faire. Ce sont ceux qui laissent les empreintes les plus fortes. Ce sont les plus exigeants parce qu'ils s'adressent à un public vis-à-vis duquel nous avons de très grandes responsabilités. Etre éditeur pour la jeunesse, c'est être éducateur, j'en suis vraiment convaincu.* »

Avec « Découvertes Gallimard », il crée les livres qu'il aurait aimé avoir... Autour de lui, avec lui et avec Jean-Olivier Héron s'est formée une équipe qui, comme lui, travaille sur l'ensemble des projets. « *Il ne veut pas que les gens soient spécialisés. Quand il le faut, toute l'équipe travaille sur la même chose. Pour « Découvertes », nous n'avions pas de modèle, pas de référence. Rien de comparable. C'était plutôt angoissant. Dès 1972, j'avais le projet de faire une encyclopédie. Peu à peu, nous avons renoncé à une série en gros volumes. J'ai pensé qu'on n'a pas le droit d'arrêter le savoir. Une encyclopédie en vingt volumes ferme le savoir. Ça, c'est ouvert.* »

C'est un projet qui va durer dix ans, quinze ans peut-être, à raison de vingt-quatre titres par an. Nous avons signé un plan de quatre-vingt-cinq titres dans le domaine scientifique avec le Musée de La Villette. »

Les douze premiers titres parus — soutenus par une campagne publicitaire de 5 millions de francs — montrent l'esprit d'une collection qui est d'ores et déjà un événement. Les livres frappent d'abord par la beauté de l'illustration et de la mise en page, puis par la conception tout à fait originale. Un prégénérique présente, comme dans un film documentaire, un élément capital du sujet traité : le déchiffrement de la pierre de Rosette par Champollion pour l'Egypte, le bombardement de Guernica pour Picasso, une ascension en solitaire de la face ouest des Drus pour la conquête du mont Blanc.

Ensuite le texte proprement dit est traité en quatre-vingts ou cent vingt-huit pages avec mille incitations à y entrer : des titres, des intertitres soulignés, des légendes qui expliquent clairement le contexte, des cartes et des images techniques, des images pour rêver. « *On n'a jamais vu autant de choses entre la première et la dernière page d'un livre* », dit la publicité. Pas « *lu* », mais « *vu* ». Sous un faible volume, c'est en effet toute l'iconographie capitale d'un sujet qui apparaît — parfois en dépliants de , six ou huit pages pour le Nil, la chasse à la baleine sur un rouleau japonais, ou bien le tableau *Guernica*. Dans une troisième partie, des « *témoignages et documents* » permettent de dépasser la période et de donner les dernières informations sur le sujet...

Blancs et Bleus dans la Vendée déchirée, par Jean-Clément Martin, qui publie en 1987 au Seuil pune étude sur la Vendée, *Goya*, par Jeannine Baticle, conservateur en chef du musée du Louvre, *Alexandre Dumas*, par Brighelli, Biet et Rispail, le trio auteur de l'excellente *Histoire de la littérature*, chez Magnard... Autant de sujets où, quel que soit son âge, on se plonge pour apprendre et admirer. Et trouver, en un petit volume, autant d'illustrations que dans plusieurs albums gros et chers.

Les sujets sont regroupés en séries : histoire, littérature, musique, aventures, société, peinture, techniques, économie, nature, archéologie, cinéma, sans qu'un plan préétabli fige cette « encyclopédie de poche ». On annonce pour 1987 : Pompéi, les Indiens, la conquête des pôles, Wagner, Mozart, Malraux, les Vikings, l'affaire Dreyfus par Jean-Denis Bredin, etc. Un ambitieux projet se met en place : des spécialistes écrivent pour des non-spécialistes l'état des connaissances à la fin du siècle.

NICOLE ZAND.

(1) Dans le domaine de la presse, Pierre Marchand a décidé de suspendre la publication du mensuel *Piranha*, publié avec *Télérama*. Il lance en février un journal pour les deux à cinq ans, *Blaireau*.

★ « Découvertes Gallimard » : douze titres parus. Format 125×178 mm, 80 à 128 p., 48 à 62 F (de 12 à 120 ans).

★ Pour les plus jeunes : « Découvertes Benjamin », quarante-quatre titres parus (à partir de 5 ans) et « Découverte Cadet », trente-quatre titres parus (à partir de 8 ans).

Société

ENVIRONNEMENT

La réunion des Etats riverains du Rhin

La Suisse remboursera à la France les dégâts « incontestables »

Des saumons remontant le Rhin en l'an 2002 : voilà l'objectif ambitieux que les ministres de l'environnement des pays riverains du fleuve se sont assigné, au cours de leur réunion du vendredi 19 décembre à Rotterdam. Dans ce dessein, ils ont chargé la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIR) de leur faire des propositions qu'ils examineront lors de leur prochaine réunion qui se tiendra en France dans les premiers mois de 1987.

Les ministres ne se sont pas entendus, en revanche, sur la constitution d'équipes d'experts *internationaux indépendants, chargés de surveiller* les entreprises riveraines. M. Alain Carignon, le ministre français, a obtenu des assurances de M. Alphons Egli, le président de la Confédération helvétique, quant au règlement des dommages causés par l'incendie, le 1er novembre, à l'usine Sandoz de Bâle. *Le gouvernement suisse « accordera, si nécessaire, ses bons offices pour le règlement des dommages »*, est-il ainsi écrit dans le communiqué final.

Les autorités helvétiques, même si le gouvernement n'a apparemment pas le pouvoir de faire payer Sandoz, *semblent disposées à régler* – et rapidement – une première tranche de la facture que leur ont présentée les Français, à savoir une indemnisation de quelque 50 millions de francs pour les dommages *« incontestables »*.

La poubelle de Rotterdam

ROTTERDAM
de notre envoyé spécial

Il y a les villes et il y a les ports, dit le poète. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que, aujourd'hui, derrière les ports et leur charme ambigu, s'étendent d'immenses zones industrielles. Et puis, lorsque le port est situé à l'embouchure d'un fleuve, il y a la poubelle commune, lieu où viennent s'entasser les déchets accumulés sur des centaines de kilomètres. Si le port s'appelle Rotterdam – le plus grand du monde – et si le fleuve s'appelle le Rhin – pollué s'il en est, – cette poubelle prend des proportions ahurissantes.

Pour garder les voies maritimes suffisamment propres, les responsables de Rotterdam doivent en effet, *chaque année, draguer environ* 23 millions de mètres cubes de boue. Une partie (13 millions de mètres cubes environ) est rejetée à la mer. Mais le reste, soit 10 millions de mètres cubes, est pollué à un tel degré qu'il est impossible au gouvernement – cela lui est d'ailleurs interdit par les conventions internationales – de les rejeter dans la mer du Nord. Conséquence : il faut stocker cette boue. Jusqu'à présent, les autorités avaient réussi à le faire « à terre », dans la grande banlieue du port, dans un « lac » de plusieurs kilomètres de long et de dizaines de mètres de profondeur, un lac gris, rempli de boue glauque et au-dessus duquel, ce soir-là, volait une mouette – pas deux ! – qui semblait bien se demander ce qu'elle faisait là.

Le lac, maintenant, est plein à ras bord, et il n'y a plus de place sur terre, *dans ce pays où la moindre* parcelle est exploitée. Alors, les autorités néerlandaises ont entrepris – et cela leur a coûté 200 millions de florins, soit près de 600 millions de francs français – de créer une presqu'île artificielle à l'ouest de la ville, uniquement pour servir de dépôt aux millions de tonnes de boue polluée. Capacité de cette nouvelle « poubelle » : 150 millions de mètres cubes. Le calcul est simple : à raison de 10 millions de mètres cubes par an déversés par d'immenses pipelines, le lac sera de nouveau rempli en 2002.

Et après ? *« Après, nous ne voulons plus stocker encore et encore de la boue*, répondent les responsables du port, *il nous faut absolument parvenir à traiter les déchets de manière à ce qu'ils ne soient plus pollués et ainsi pouvoir les rejeter à la mer. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON.

JUSTICE

Absent aux assises de la Seine-Maritime

La nouvelle révolte de Roger Knobelspiess

ROUEN
de notre envoyé spécial

Le 19 janvier dernier, Roger Knobelspiess envoyait des baisers à la cour d'assises de l'Essonne, qui, en le déclarant non coupable d'une attaque à main armée contre un fourgon de convoyeurs de fonds, le rendait ainsi à la liberté. Onze mois plus tard, jour pour jour, vendredi 19 décembre, il a posé un lapin à la cour d'assises de la Seine-Maritime devant laquelle il devait comparaître au côté de son frère Jacques et de son ami d'enfance Michel Baron, impliqué avec lui dans ce qu'on appelle la fusillade d'Elbeuf. Ce défaut de comparution *« étant de nature à compromettre le bon déroulement des débats »* a entraîné un renvoi du procès à la prochaine session.

Cette fusillade d'Elbeuf, survenue dans la nuit du 23 au 24 septembre 1982, vaut à Roger Knobelspiess une inculpation de résistance avec violence et voies de fait envers des agents de la force publique, avec cette circonstance aggravante prévue par l'article 215 du code pénal que *« cette rébellion a été commise par une réunion de trois personnes en possession d'armes cachées »*. Si elle lui faisait encourir cinq à dix ans de réclusion criminelle, il n'en demeurait pas moins libre, et c'était la dernière affaire dont il avait à répondre après une succession, depuis 1972, de procès criminels qui avaient fait de lui un symbole de révolte contre la prison, la justice et la police. Il y avait gagné une réputation. Il avait mobilisé en sa faveur des intellectuels, des artistes, des écrivains, qui, après qu'il eut publié lui-même plusieurs ouvrages, le considéraient comme l'un des leurs.

Une grâce présidentielle, en octobre 1981, avait ajouté à sa renommée. Ceux qui avaient vu là une faveur excessive devaient triompher lorsqu'il fut arrêté et inculpé pour l'attaque du fourgon, et son acquittement à Evry pour cette affaire constituait pour lui une victoire que l'on pouvait croire définitive.

Restait cette fusillade d'Elbeuf : Roger Knobelspiesse, en se dérobant à cette dernière épreuve judiciaire, a-t-il fait le bon choix ? Officiellement, les raisons de son refus de paraître n'ont pas été dites. Il n'a d'ailleurs pas adressé de lettre à la cour pour les exposer. En fait, il les avait confiées le matin même au journal *Libération*, et ses défenseurs, Mes Henri Leclerc et Thierry Lévy, ont assuré qu'ils n'en furent, pour leur part, pas autrement informés.

Il en ressort d'abord une méfiance qu'il exprime envers la cour d'assises de la Seine-Maritime. Il soupçonne sinon cette juridiction, du moins le parquet de Rouen et les policiers de la région, de vouloir, par le biais de l'affaire d'Elbeuf, effacer le retentissant acquittement prononcé par les assises de l'Essonne pour l'attaque du fourgon. Il fonde sa suspicion sur le fait que seulement deux jours de débats avaient été prévus, l'accusation n'ayant fait citer que sept *témoins* à charge, alors que Roger Knobelspiess invoque des alibis et qu'à son avis il y avait beaucoup à discuter.

L'arrestation d'Honfleur

Il fait valoir ensuite les circonstances de son arrestation à Honfleur, le 5 juin 1983, lorsqu'il était précisément recherché pour l'affaire de l'Essonne. Il soutient que, ce jour-là, M. Jean-Paul Bidet, commissaire principal au service régional de police judiciaire de Rouen, a tiré sur lui avec la volonté de le tuer, une *balle ayant traversé la voiture dans* laquelle il se trouvait, de la glace arrière au pare-soleil avant droit.

C'est l'accusation qu'il avait d'ailleurs publiquement proférée en présence de M. Bidet, lors du procès devant les assises de l'Essonne. Le policier avait alors rétorqué qu'il visait les pneus et que cette balle avait dû ricocher. Néanmoins, Roger Knobelspiess avait porté plainte pour tentative d'assassinat et il affirme aujourd'hui qu'une expertise balistique ordonnée dans le cours de cette instruction a conclu que la balle incriminée ne pouvait être une balle par ricochet. D'où sa position : *« Je viendrai me faire juger pour la fusillade d'Elbeuf lorsque le policier que j'accuse sera inculpé »*.

Le voilà donc de nouveau réputé en fuite et sous le coup d'une menace d'amener dont le représentant du ministère public, M. Roger Tacheau, a déjà annocé la délivrance et proclamé qu'elle aurait de rapides effets.

Cette défection d'un Roger Knobelspiess, conscient à coup sûr de rappeler qu'il reste toujours lui-même, a une autre conséquence. Son frère Jacques, qui se trouvait comme lui en liberté, mais s'était constitué prisonnier à la veille du procès, restera cette fois détenu. Son avocat, Me Jacques-Hervé Hazan, avait demandé qu'en dépit du renvoi de l'affaire Jacques Knobelspiess puisse retrouver sa liberté et ne devienne pas, en raison de l'attitude de son frère, *« un otage judiciaire »*. Pareille idée est apparue *« détestable et inacceptable »* à l'avocat général : *« La justice*, a-t-il dit, *ne saurait pratiquer ce genre de manœuvre. »*

Pour autant, M. Tacheau n'en a pas moins demandé et obtenu le maintien en détention de Jacques Knobelspiess au motif que celui-ci *« était bel et bien parti en cavale après la fusillade d'Elbeuf »* et que le laisser libre sans garantie suffisante de représentation pouvait aboutir à le voir, lorsque son frère sera retrouvé et arrêté, imiter ce dernier et *« bafouer à son tour la justice »*.

Voilà qui n'est pas fait pour amadouer Roger même si aujourd'hui le nom de Knobelspiess n'est plus, dans l'opinion, ce qu'il fut.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

ÉDUCATION

L'UNEF-ID veut « deux millions d'étudiants »

Les fruits de la victoire des étudiants ne resteront pas longtemps sur l'arbre. L'UNEF indépendante et démocratique (UNEF-ID, à majorité socialiste), le syndicat qui a su accompagner la révolte étudiante jusqu'au retrait de la loi Devaquet, a décidé de récolter sans *attendre ce qui lui revient. Son président*, M. Philippe Darriulat, a indiqué, jeudi 18 décembre, que l'UNEF-ID entendait pousser l'avantage dans deux directions : le renforcement de son influence et la contribution aux débats sur l'avenir de l'Université. Après la dissolution de la Coordination nationale issue des comités de grève de chaque université, l'UNEF-ID paraît comme l'unique vainqueur institutionnel du mouvement.

Les étudiants, tout en rejetant la « récupération », n'ont jamais repoussé le fait syndical, et n'ont eu qu'à se féliciter de l'aide matérielle et tactique de l'UNEF-ID.

Le syndicat, qui a considérablement renforcé sa notoriété non seulement dans les universités mais aussi dans les lycées, souhaite jeter des ponts avec ces derniers, dont la mobilisation a été considérable tout au long de ce mouvement.

Il ne s'agit pas, selon M. Philippe Darriulat, de créer une organisation lycéenne, mais de *« tisser des liens entre ces deux fractions de la jeunesse »*. Des *« correspondants »* de l'UNEF seront donc délégués dans les lycées pour organiser des débats sur l'enseignement supérieur.

Sur la lancée, le syndicat souhaite, en effet, élaborer des propositions pour l'Université. Celles récoltées actuellement à travers les discussions organisées parmi les étudiants seront rassemblées, et leur synthèse, *élaborée par un collectif national* de cent cinquante responsables de l'UNEF-ID, sera publiée au début de janvier. M. Philippe Darriulat a déjà indiqué quelques axes de réflexion. Il a ainsi lancé le mot d'ordre des *« deux millions d'étudiants »* dans l'enseignement supérieur (contre 1,1 million inscrits actuellement). Cet objectif nécessiterait l'adoption d'une loi de programmation prévoyant un plan de création d'universités sur dix ans.

Une quatorzième université à Paris

Dans l'immédiat, le syndicat revendique un collectif budgétaire prévoyant l'ouverture d'une quatorzième université dans la région parisienne afin de permettre, dès la rentrée prochaine, l'accueil de tous les bacheliers dans la matière de leur choix : notamment dans les matières scientifiques, en sciences économiques et en administration économique et sociale (AES), où les difficultés sont les plus aiguës.

L'UNEF-ID réitère son opposition à la sélection, *mais reconnaît* qu'il faut traiter le problème des abandons en cours de premier cycle. D'abord en multipliant les liens entre l'enseignement secondaire et le supérieur pour mieux informer les lycéens, et en introduisant plus de souplesse dans les choix de filières : des réorientations en cours d'année devraient être rendues possible.

Pour améliorer la vie quotidienne, *le syndicat revendique le retour à la* parité Etat-étudiants pour le financement des restaurants universitaires, et propose l'instauration d'un système de tickets-restaurant : les étudiants réfractaires aux « restau-U » pourraient ainsi déjeuner là où ils le veulent. D'autres suggestions concernent l'amélioration du logement des étudiants, leur place dans les instances de gestion des universités, *enfin* l'accueil des salariés et des étrangers.

L'UNEF-ID annonce *« un large débat »* sur ces propositions avec les commissions de réflexion mises en place par les étudiants et avec tous les syndicats nationaux.

L'appel du pied vise en premier lieu sa rivale, l'UNEF Solidarité étudiant (UNEF-SE, à majorité communiste), qui n'a joué qu'un rôle modeste dans le mouvement, et dont la dernière fraction socialiste, composée de militants du CERES, vient d'engager des contacts d'approche avec l'UNEF-ID.

Au-delà de l'enjeu que représente la recomposition du champ syndical, l'UNEF-ID entend profiter du rapport de forces favorable pour faire fructifier le capital de sympathie et d'énergie qu'elle a accumulé pendant la grève.

Elle fera donc connaître très rapidement sa plate-forme de propositions et engagera une campagne de meetings destinée à *« gagner l'opinion publique à l'idée de deux millions d'étudiants »*. Celaci dès janvier, sans attendre les assises nationales programmées pour mars 1987 par la coordination avant son sabordage, dont la perspective semble aujourd'hui assez floue. Presque aussi floue que celle de la *« grande concertation, conduite par une personnalité de premier plan »*, imprudemment annoncée le 8 décembre par le ministre de l'éducation nationale. Cette « personnalité » dont le nom devait être connu *« dans les deux ou trois jours »* n'a toujours pas été trouvée.

PHILIPPE BERNARD.

FAITS DIVERS

L'autorisation des machines à sous dans les casinos

« Une mesure de survie » pour la profession

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Le vote par l'Assemblée nationale de l'autorisation d'exploitation des machines à sous dans les casinos (*le Monde* du 20 décembre) a été accueilli avec beaucoup de satisfaction *par l'ensemble de la profession*, qui réclamait cette mesure depuis plusieurs années. Elle intervient au *terme d'un exercice* – clos le 31 octobre – dont les résultats ont été les plus mauvais enregistrés en francs constants, avec une diminution du produit brut de plus de 14 % pour l'ensemble des casinos et de plus de 18 % pour les vingt premiers établissements classés.

Selon M. Jacques Gilbert, président du Syndicat des casinos autorisés de France (SCAF), il s'agit *« d'une véritable mesure de survie qui rétablit enfin une concurrence normale avec les exploitants étrangers et permettra de compenser largement le manque à gagner pour l'Etat et les communes résultant du récent relèvement de 25 % à 35 % de l'abattement à la base sur le produit brut des jeux »*.

« On a enfin compris, a ajouté M. Gilbert, *que les casinos sont des commerces comme les autres qui ne pouvaient plus fonctionner comme ils le faisaient depuis un demi-siècle en ignorant l'évolution des goûts de la clientèle. »*

« En quoi les machines à sous seraient-elles plus amorales que les autres jeux ? demande M. Gilbert. *Quant au risque de mainmise du « milieu », il est d'autant plus fallacieux que ces appareils seront exploités dans des établissements placés sous une surveillance permanente de la police et que leur nombre ne pourra pas augmenter à l'infini. Les recettes provenant des machines à sous seront, d'autre part, lourdement imposées, puisqu'elles vont être soumises pour les principaux casinos au prélèvement opéré dans la tranche supérieure du produit taxable (80 % après abattement).*

Dans un Livre blanc publié en octobre 1985, le SCAF avait calculé que le chiffre d'affaires des machines à sous ne serait pas inférieur pour une année à un milliard de francs (1) et que le Trésor public encaisserait deux fois plus d'argent qu'auparavant, soit environ 700 millions de francs au lieu de 368 millions de francs. Or le manque à gagner consécutif au relèvement de l'abattement à la base ne sera que de 65 millions de francs.

Le syndicat déplore toutefois que le Sénat ait reporté l'examen du projet de loi à sa session de printemps. Ce retard rendra impossible l'introduction des machines à sous avant le prochain exercice, compte tenu des délais nécessaires à la publication des décrets d'application, à l'instruction des demandes d'autorisation des casinos, à l'installation effective des appareils et à la mise en place d'un système de surveillance informatisée. *(Lire page 12 notre article sur l'année noire des casinos.)*

GUY PORTE.

(1) Ce montant a été calculé en fonction de la mise en service de 3 700 machines produisant chacune 35 000 F par mois de recettes brutes sur 33 120 mois d'exploitation (soit 1 159 200 000 F. Dans les trente casinos allemands, la recette des machines à sous représente de 45 % à 55 % des recettes globales des jeux. Elles sont passées de 23,6 % en 1979 à 37,8 % en 1985 au casino Loew's, à Monaco, soit un quadruplement en six ans contre un doublement des recettes des autres jeux.

Après le meurtre de Glenn Souham

Enquêtes de voisinage

Selon le quotidien américain *Washington Times*, en date du 18 décembre, M. Michael Castine, directeur des communications internationales et de l'information au sein du conseil national de sécurité, ainsi que M. Frederick Ryan, directeur de l'emploi du temps du président Ronald Reagan, auraient été récemment entendus à Paris dans le cours de l'enquête sur l'assassinat, le 24 septembre, de Glenn Souham, ancien responsable de la société de gardiennage « Century » (*le Monde* daté du 5-6 octobre).

Les enquêteurs, *affirme-t-on* de source judiciaire, ont bien procédé à des auditions à l'ambassade américaine, mais celles-ci datent de six semaines environ. Il s'agissait moins d'interrogatoires que d'une enquête de voisinage, plusieurs proches de Glenn Souham ayant rapporté que ce dernier se vantait d'entretenir de nombreux contacts avec de hautes personnalités de l'entourage présidentiel américain. Ni M. Ryan ni M. Castine n'auraient été entendus.

En fait, les enquêteurs se montrent réservés sur les éventuelles implications politiques du meurtre de Glenn Souham.

A propos de trois affaires judiciaires

Le Syndicat de la magistrature s'inquiète de « pressions d'ordre politique »

Dans une lettre ouverte adressée, vendredi 19 décembre, au procureur général de Paris et au premier président de la cour d'appel de Paris, Mme Adeline Hazan et M. Jean-Pierre Deschamps, respectivement présidente et secrétaire général du Syndicat de la magistrature, font part de leur « inquiétude » à propos du fonctionnement récent de l'institution judiciaire parisienne.

« Trois affaires, écrivent-ils, *nous semblent particulièrement révélatrices d'un fonctionnement apparemment perturbé par des considérations, voire des pressions, d'ordre politique. »* L'une de celles-ci est l'affaire du « vrai-faux » passeport fourni par la DST à M. Yves Chalier : *« Nous nous étonnons que la DST, placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur, puisse invoquer dans le cadre de l'information du Carrefour du développement la notion de « secret défense », alors qu'il s'est avéré récemment que cette notion pouvait servir simplement à masquer la vérité à laquelle chacun des citoyens de ce pays a droit. »*

La deuxième affaire qui inquiète le Syndicat de la magistrature est le comportement du parquet de Paris à l'occasion de la mort de Malik Oussekine, qu'il juge *« contraire aux pratiques habituelles »*. Il s'étonne notamment du communiqué du procureur de la République *« ne diffusant que les informations pouvant accréditer l'idée que le décès de la victime était dû à son état de santé et non aux coups reçus »*.

Enfin, le Syndicat de la magistrature s'étonne des *« circonstances qui ont entouré l'affaire dite de Pantin »*, où un policier en état d'ivresse a tué un jeune homme : *« Nous n'osons penser que la qualification pénale d'homicide involontaire soit en rapport avec la qualité de policier de l'inculpé. »*

« Dans ces trois cas, conclut le syndicat, *l'indépendance de l'autorité judiciaire est gravement compromise par des considérations plus politiques que juridiques. »*

● **La mort de Malik Oussekine : trois policiers remis en liberté.** – Gardés à vue par les policiers de l'inspection générale des services dans le cours de la commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction M. Philippe Jeannin, les trois policiers du peloton voltigeur motocycliste impliqués dans la mort de Malik Oussekine (dont le brigadier-chef Schmitt, qui conduisait, le 6 décembre, un groupe d'une vingtaine de motos dans la rue Racine), ont été remis en liberté.

IMMIGRATION

Bivouac à la préfecture

ORLÉANS
de notre correspondant

Café chaud gratis pour les étrangers qui font la queue sur le trottoir chaque matin avant l'ouverture des portes de la préfecture du Loiret à Orléans : c'est l'initiative prise par l'ASTI (Association de solidarité aux travailleurs immigrés) locale pour dénoncer *« l'irresponsabilité »* des pouvoirs publics à propos des mesures de regroupement des formalités de séjour.

Un camping-gaz, quelques *thermos*, les gobelets circulent dans la pénombre et le froid du petit jour. Le premier de la file – un Marocain, en France depuis quatorze ans – attend depuis 5 h 20 du matin. Il travaille en équipe et s'est débrouillé pour permuter avec un collègue.

A 8 h 30, les grilles se lèvent; deux policiers font entrer un par un les étrangers, fouillent les sacs; la cinquantaine de chaises du hall d'attente, au premier étage, sont aussitôt occupées. Un fonctionnaire annonce, l'air gêné : *« Nous vous demandons un peu d'indulgence; la personne qui doit signer les récépissés a un petit retard d'une heure. »* Un unique guichet pour l'instant sur les six fonctionne et un second épisodiquement. La plupart de ces étrangers – certains viennent de 30 kilomètres à la ronde – sont là pour une bonne partie de la journée. Dans l'arrondissement d'Orléans, qui compte vingt-sept mille étrangers, les seuls bureaux de la préfecture sont ouverts ainsi qu'un guichet sur le campus universitaire de La Source.

L'ASTI d'Orléans a été reçue par le directeur du cabinet du préfet, qui a *promis* une amélioration du service. Elle invite aussi les organisations humanitaires à se joindre à son action symbolique.

RÉGIS GUYOTAT.



Fêtes de la musique

Une sélection des meilleurs disques classiques à offrir

LYRIQUE

L'année des découvertes

Fin de trimestre, veille de fêtes, deux occasions de faire le point *sur* la *récente* production discographique lyrique, qui a été marquée par deux tendances... plus une : les œuvres connues revisitées ; des inconnues ressuscitées ; quelques «marginalia».

Du côté du répertoire établi, un nouveau *Tamerlano* de Haendel (Erato), dirigé par John Eliot Gardiner, très britannique de ton, avec des interprètes plus stylistes que «vocaux», une métrique rigoureuse et un certain charme dit «baroque». Autrement plus polémique, le *Don Giovanni* de Karajan, honni par certains, salué par nous (*le Monde* du 14 octobre 1986), orchestre opulent, voix somptueuses, événement à coup sûr. *La Fille du régiment*, prise sur le vif à Favart (EMI), avec le vétéran Alfredo Kraus, l'aigu toujours vaillant et l'inaltérable élégance du style, et la nouveau-née au firmament des stars, June Anderson, trilles, gammes et contre-mi à la commande et abattage scénique époustouflant : le passage du témoin du bel canto entre deux générations.

Du côté des découvertes, d'abord et avant tout, *le Roi Artus*, de Chausson, bien moins wagnérien qu'on le disait, très «école française» au contraire, orchestration solide mais transparente, homogène mais structurée, lignes vocales tendues et lyriques. La révélation de la saison (ni enregistrement ni représentation) et une interprétation de haut niveau (Erato). *Le Don Sanche* de Liszt, œuvre de jeunesse que l'on croyait perdue, dont la réputation était exécrable et de fait emphatique, bourrée de réminiscences, mais chantée par deux artistes éminents, Julia Varady et Istvan Gati.

Des curiosités

Enfin, les curiosités. La *Fedora* de Giordano (Hungarotou), qui n'a guère quitté l'affiche en Italie, attira de nombreuses stars (Caruso, Olivero, Callas), plus vériste qu'il n'est pensable, inspirée de Sardou, mélodramatique à l'excès ; avec, en prime, le tandem Eva Marton (excellente) et José Carreras. A connaître (CBS). La *Caterina Cornaro* de Donizetti (Rodolphe Productions), enregistrement *justifié* uniquement par la présence de Montserrat Caballé dans son vrai répertoire, distillant son art de la *filatura ;* extase assurée pour tout amateur de voix. *Le Manoir hanté* de Mosiuszko, le père de l'opéra national polonais, empreint de symbolisme et de romantisme, mêlant influences italiennes et françaises et traditions slaves ; un beau moment de nostalgie (Rodolphe Productions). *La Caduta di Adamo* de Galuppi, pour les amateurs des artifices et de la séduction du dix-huitième siècle.

On allait oublier les *Marginalia :* un récital de mélodies de Liszt par Hildegard Behrens (DG), les deux *portraits consacrés à Alain Vanzo* (Chant du monde) et Mady Mesplé (EMI), justice rendue à notre école nationale, et, superbe, le merveilleux hommage à Ninon Vallin (EMI), artiste d'exception, versatile et toujours juste.

ALAIN ARNAUD.

Verdi perdu et retrouvé

Continuant à rouvrir les boîtes magiques de ses archives, EMI, après ceux de Mozart et de Wagner, nous offre les *Introuvables* de Verdi. Difficile entreprise, car, le fonds étant immense, des choix ont dû être faits, judicieux toujours mais frustrants.

Deux options ont présidé à la constitution de cet album : la succession des styles d'interprétation, la variété des écoles. Par où se confirme que Verdi fut tour à tour compris puis *malmené*, redécouvert ou adapté. Que d'immenses artistes purent le chanter sans le comprendre tandis que d'autres, bien moindres, y apportaient ce feu, ce *slancio* qui sont le *secret de ce génie dramaturge qui bouleversa les* habitudes d'un *bel canto* déjà bien décadent et renouvela les canons vocaux, *créant* des tessitures, des emplois neufs pour un théâtre nouveau. D'où les flottements de l'interprétation, indice qu'une révolution avait eu lieu.

Quand d'aucuns ne pouvaient faire autrement que de le chanter selon leur tradition (Lilli Lehmann, Nellie Melba, Frieda Hempel, Luiza Tetrazzini...), sublimes techniques du souffle et du son, vocalistes étourdissants mais par tempérament *étrangers* à ces nouvelles exigences, une génération allait naître qui s'y accorderait d'emblée (et *pas seulement les Italiens :* Tamagro, puis la Arrangi-Lombardi, la Raisa, la Cigna, Battistini, l'inévitable Caruso, mais aussi Gigli, Martinelli, Ruffo... mais encore les Français : Franz, Litvine, Plançon..., les Germaniques : Matzenauer, Rethberg, Detinn).

Enfin, *la « Verdi-Renaissance »* vint : Seinemeyer, Lemnitz, Ponselle, Kloss... La noblesse s'imposait, des voix immenses pouvaient à la fois couvrir l'orchestre et chanter *pianissimo*, leur furia alternait avec cet abandon *de* la ligne qui est l'âme du chant verdien, une douce *extase*. Enfin, l'après-guerre suscitait un nouveau style, un Verdi *plus* accessible, plus « humain », non moins intense : Stignani, Barbieri, Milanov, Björling, Christoff, Gobbi...

Tous ne sont pas là et certains manquent cruellement : Magda Olivero, la Tebaldi, la Crespin... que l'on trouve heureusement aisément ailleurs. En revanche, *les découvertes foisonnent : la* Schwarzkopf dans *Traviata*, la Grandi dans *Macbeth*, des Christoff grandioses, une Noréna toute de grâce et de *fil di voce*...

A. A.

★ *EMI, huit disques 2910753.*



En guise de livret dans le coffret, un numéro de l'Avant-Scène, avec la biographie de tous les grands chanteurs verdiens.

ANCIEN ET BAROQUE

Résurrections

● **Jean-Sébastien Bach : Motets BWV 225 à 230, BWV 118.**

Le monument des *Motets* de Bach avait déjà tenté Harnoncourt. Et la vision qu'il en imposait, incroyable de théâtralité et de ferveur confondues, semblait décourager toute approche nouvelle.

Philippe Herreweghe et sa Chapelle royale, après une longue méditation sur le sujet (et surtout sur le rendu sonore le plus proche possible de l'idéal choral baroque) viennent pourtant de s'y essayer avec la complicité du Collegium vocal de Gand. Et leur réussite est à la dimension du modèle, aussi tonifiante et inventive que l'album Harnoncourt, mais dans une perspective tout autre.

Harnoncourt prenait la musique de Bach à bras-le-corps, avec des violences, des excès, des repentirs qui fascinaient certes l'auditeur, mais ne le laissaient pas indemne. A ce combat de Jacob avec l'Ange, le chef belge préfère les médecines douces, si j'ose dire, du mysticisme, et à l'urgence d'un chant partagé entre prière et drame, la piste poétique de l'extase, quand les mots ouvrent sur le ciel et n'en redescendent pas.

Et puis il y a la manière inimitable de l'artisan Herreweghe, son instinct *de la polyphonie*, *des phrasés*, et ce don qu'il a de faire vivre les sons, qu'il modèle en vrai sculpteur.

(Harmonia Mundi, deux microsillons HMC-1231-32, ou un compact HMC-901231, sans le BWV-118).

● **Josquin Des Près : Messe Pange Lingua.**

Les jeux austères de la polyphonie de la Renaissance vous intimident encore ? Ce seul disque vous fera changer d'avis. Pour la couleur d'abord, qui pare le savant *contre*point d'un habit de vitrail, comme aucune autre interprétation ne l'avait fait auparavant. Ensuite, pour la touche d'émotion qu'y font passer les voix des Ensembles Clément Janequin et Organum, mariées ici avec un rare bonheur d'écoute, sous la direction experte de Marcel Peres. Du même coup, l'art de Josquin, épris de perfection formelle comme de sublimes certitudes, devient accessible, transparent d'humanité, presque fragile. Et quelle excellente idée d'avoir restitué la Messe dans l'environnement grégorien requis !


Philippe Herreweghe

(Harmonia Mundi, un disque HMC 1238 ou compact 901239).

● **Michel Praetorius : Danses de *Terpsichore*.**

Après la chapelle, la danse. Celle des paysans et des princes telle que Michel Praetorius – esprit curieux, européen, qui fut l'ami de Schütz à Dresde – eut à cœur de nous la *conserver*.

Son recueil *Terpsichore*, publié en 1612, est un véritable almanach chorégraphique du temps, un outil de diffusion du style à la française (dans le sillage de l'*Orchesographie* de Toinot Arbeau) qui n'oublie pas les *Pavanes*, *Sarabandes*, *Pazzamezi* et *Spagnolettes* nés au soleil de la Méditerranée.

Attentif à cette pluralité, le New Consort de Londres réussit une résurrection stimulante, au plus juste des humeurs de chaque pièce. Fièvre ou abandon des rythmes, franchise de timbres des instruments des hautes époques (une trentaine !) qui font la fête avec ivresse : cette approche retrouve les clés de concert à *l'ancienne*, *tout en le* rendant complice de notre modernité. L'un des «must» en CD de la rentrée.

(Oiseau-Lyre, un compact, 414633-2).

ROGER TELLART.

PIANO

Fulgurances

Maria Yudina, qui était quelque peu mystique et abandonnait à l'occasion son piano pour se consacrer à des œuvres de charité, montait sur scène en baskets et lisait, entre les morceaux, des poèmes de Pasternak. Quelques détails de cette vie d'agitatrice ont ainsi passé les frontières russes, grâce notamment au témoignage de Chostakovitch. Mais de disque, point. Avant qu'Harmonia Mundi, dans sa collection « Grands pianistes russes », exhume deux documents, enregistrés respectivement en 1952 et 1958 : les *Sonates « Hammerklavier » opus 106* et *opus 101* de Beethoven qu'elle sort aux forceps d'un piano cristallin. Folle audace qui ne retient des œuvres que les lignes contrapuntiques et l'articulation rythmique, au détriment de la beauté du son : Beethoven sans chair, passé au scanner, comme vu en transparence, pour la seule intelligence (Harmonia Mundi, un microsillon HML 5174).

Le nom de Marcelle Meyer fut éclipsé dans les années 50 par ceux de Gieseking et Casadesus. Pathé répare cette injustice en l'incluant trois fois dans sa collection « Références » : après les albums Rameau et Scarlatti, voici l'essentiel de l'*Œuvre pour piano*, de Ravel. Technique française s'il en est, parfaitement équilibrée, et qui tente de se faire oublier. Elégance nerveuse de l'arabesque, qui ne déplace jamais les lignes de force, dans une atmosphère d'absolue clarté. Un Ravel parfait (Pathé Marconi, deux microsillons 29 09 633).

Valery Afanassiev était en juillet 1985 à Lockenhaus, le festival de Gidon Kremer, et une marque allemande, dont le classique n'est pas la spécialité, a enregistré une *Sonate en do majeur D 960* de Schubert qu'il eût été en effet dommage de ne confier qu'à la seule mémoire du public. Chaque note parle et lance des éclairs sur un tempo extraordinairement étiré, dans ce climat de tranquillité olympienne qui succède, dit-on, au *désespoir*. A ce pianiste, sans doute plus connu en France comme romancier, on ne pourrait guère opposer dans Schubert qu'un Richter ! (ECM un microsillon ou un compact 829539 distr. DG).

Hélène Grimaud avait seize ans et travaillait encore rue de Madrid avec Jacques Rouvier lorsqu'elle enregistra, outre les *Etudes-Tableaux de l'opus 33* et deux *Préludes*, une *Deuxième Sonate* de Rachmaninov à vous clouer au sol. Une virtuose nous est donc née qui, espérons-le, saura s'économiser (Denon, un compact, 33 CO-1054 distr. Adès). Vladimir Ashkenazy, qui n'a pas eu cette sagesse, cassait lui aussi les vitres en 1963 dans le *Premier Concerto* de Tchaïkovski, réédité sur compact avec le *La mineur* de Schumann (dont la prise de son est malheureusement beaucoup plus plate). L'Askenazy de l'époque avait non seulement l'agilité qu'il a gardée, mais la puissance et la sonorité (Decca, un compact, 417 555-2).


Maria Yudina

ANNE REY.

ORCHESTRES ET CHAMBRISTES

Haydn partout

Poursuite de l'extraordinaire intégrale des symphonies de Haydn par Derek Solomons et son ensemble d'instruments anciens L'Estro Armonico. Trente symphonies sont déjà disponibles. Vigueur et transparence, sonorités inouïes, intelligence de la conception : des interprétations qui renouvellent la question ! (CBS).

Après avoir donné les symphonies nº 1 et 2 de Beethoven, Christopher Hogwood et son Academy of Ancient Music ont gravé la Troisième (*« Héroïque »*) dépoussiérant eux aussi cette musique sans la rendre anémique (Oiseau-Lyre compact ou microsillon 417 235). Superbe réussite, surclassant à mon sens les symphonies nº 31 *(Paris)* et nº 35 *(Haffner)* de Mozart par l'Orchestre du dix-huitième siècle dirigé par Frans Brüggen, moins nécessaire, par rapport à ce qui existait déjà (Philips, compact ou microsillon, 416 490).

Pour en revenir à l'*« Héroïque »* de Beethoven, il faut absolument *retenir, si l'on préfère une formation* «traditionnelle», la leçon de direction donnée par Christoph von Dohnanyi à la tête de l'Orchestre de Cleveland (Telard, compact ou microsillon, 80090».

Leonard Bernstein a entrepris une seconde intégrale Mahler, avec pour commencer les symphonies nº 7 (Philharmonie de New-York) et nº 9 (Concertgebouw d'Amsterdam). Versions prises sur le vif (en 1985), d'une tension extrême (nº 9), d'une poésie intense, alliant miraculeusement liberté «romantique» et sens de la forme (nº 7). Seul ou presque aujourd'hui, Bernstein poursuit à sa manière la tradition de Bruno Walter (Deutsche Gramophon, deux compacts ou deux microsillons 419 211 (nº 7) et 419 208 (nº 9).

A ne pas manquer non plus, la parution en premières mondiales de deux partitions orchestrales tardives de Vincent d'Indy, *le Poème des rivages et le Diptyque méditerranéen*, fort bien défendues, comme plusieurs du même répertoire, par Georges Prêtre et la Philharmonie de Monte-Carlo (EMI microsillon 270 3351). Autre découverte, essentielle celle-là : *le Livre de la jungle*, de Charles Koechlin, par l'Orchestre philharmonique de Rhénanie-Palatinat et son chef Leif Segerstam (Cybelia, deux microsillons 352).

Parmi les nouveaux trésors de la collection «Références» se détachent le Quintette pour clarinette et cordes et le Trio pour piano, violon et cor de Brahms, avec Reginald Kell, Aubrey Brain, Adolf Busch et le Quatuor Busch, pages enregistrées respectivement en 1937 et en 1932. L'interprétation du trio, en particulier, est sans doute la plus grande jamais réalisée, et il est difficile de ne pas être ému aux larmes par le troisième mouvement (marqué «Triste»), où le travail rythmique de Busch tient du prodige (EMI, microsillon 2909671).

Restons à la musique de chambre, et saluons avec joie la reparution progressive en compact des quatuors de Haydn, magnifiquement enregistrés au fil des années (depuis 1967) par le Quatuor Tatrai, dont l'intégrale est maintenant presque terminée. Après *l'opus 76 (Hungaroton*, deux compacts UC 12812.13), sont ainsi disponibles les six Quatuors opus 71 et 74 (Hungaroton, deux compacts UC 12246.47), et on annonce pour bientôt l'opus 64.

MARC VIGNAL.

La sélection des disques rock, jazz, variétés et musiques d'ailleurs sera publiée ultérieurement



Culture

Fêtes de la musique

Nouveaux supports nouveaux espaces

La guerre des supports fait rage. Tandis que le disque compact triomphe du microsillon, la cassette audionumérique attaque.

Connaissez-vous l'Audio Engineering Society (AES) ? Cette société, ou plutôt ce club très fermé, regroupe la plupart des chercheurs, industriels et ingénieurs du monde entier, spécialisés dans les applications de l'audio professionnel.

Voilà près d'une quarantaine d'années que ses membres (ils sont environ dix mille dont cent cinquante seulement en France) se retrouvent chaque année aux Etats-Unis, à l'occasion d'un grand congrès complété par une exposition d'équipement, et des conférences. Le rendez-vous 1986 était fixé à Los Angeles.

Enceintes de studio, magnétophones numériques, micros ultrasensibles, synthétiseurs numériques, micro-informatique musicale, il y a là, réuni sur quelques centaines de mètres carrés, de quoi faire rêver tous les amateurs de décibels, musiciens professionnels ou simples consommateurs.

Comme le confirme l'engouement du grand public pour le disque compact, la numérisation du son est devenue un objectif industriel et commercial majeur. Derrière les suites de nombres binaires décryptées par le faisceau laser se cache un véritable bouleversement technologique dont les conséquences sur le plan culturel et médiatique sont considérables.

Oublions quelques instants le caractère passionnel, émotif, du « produit » fabriqué. La numérisation du son sur disque compact ne correspond à rien d'autre qu'à la robotisation d'une chaîne de fabrication automobile. L'informatisation est inéluctable, chez Sony ou Philips comme chez Renault. Il s'agit d'adapter un produit de très grande consommation à une fabrication aussi rentable que possible. Tant mieux si le mélomane est satisfait !

Boycottage des multinationales ?

Mais voici qu'apparaît déjà un nouveau standard : la cassette numérique R-DAT. Mis au point et commercialisé par les Japonais (Sony, Technics, Aiwa et de nombreux autres), le lecteur-enregistreur de cassette numérique s'apprête d'ici moins de six mois à attaquer le marché européen.

Attaquer est le mot. Car une fois ce support adopté par le public, il y a fort à parier que les ventes de disques compacts subiront un violent contrecoup. C'est ainsi que Philips, inventeur et ardent défenseur du disque à lecture laser, et qui a investi des sommes colossales dans des usines de pressage hautement sophistiquées, a décidé de tout faire pour contrecarrer l'importation européenne de la cassette numérique.

Polygram, EMI et RCA redoutent de voir se généraliser non plus la copie sur cassette analogue, de qualité moyenne, mais une copie *numérique* aussi bonne que l'original, elle-même recopiable un nombre considérable de fois sans aucune perte de qualité.

Les armes brandies par Polygram sont de deux ordres. La première consisterait à empêcher toute copie directe du disque compact par l'adjonction d'un codage « antipiratage ». La parade laisse très sceptiques la plupart des professionnels, tant elle leur semble facilement « détournable ».

La seconde défense paraît plus sérieuse. Il s'agirait, pour les grandes compagnies discographiques européennes et américaines, de refuser toute duplication de leurs catalogues sur cassette numérique pré-enregistrée. Encore faut-il pour cela que toutes les compagnies se mettent effectivement d'accord et respectent le boycott...

Quant aux lecteurs-enregistreurs, plusieurs dizaines de milliers sont d'ores et déjà emballés au Japon et prêts à être exportés. Leur prix ? Aux environs de 8 000 F pour les platines et une centaine de francs pour une cassette de deux heures. A terme, le succès ou l'échec du standard R-DAT devrait dépendre du prix de vente du disque compact. Mais, d'après les experts, celui-ci devrait baisser... de moitié pour pouvoir résister avec succès aux atouts de la copie numérique.

Cette informatisation « audioculturelle » n'est, bien évidemment, pas réservée au seul disque compact. Les applications dans le domaine de la création musicale, ainsi que dans la production, sont immenses. Synthétiseur, séquencer, processeur de traitement du son, font désormais entièrement appel aux techniques informatiques.

Grâce au langage binaire commun, les équipements individuels de création sonore sont devenus indissociables des équipements employés dans les studios d'enregistrement.

Mêmes synthétiseurs pour tous

Désormais, il est possible pour un compositeur, un musicien, un spécialiste de l'environnement sonore de travailler chez lui, avec des outils dont la puissance croît au rythme de la micro-informatique. Un studio d'enregistrement des années 70 tient aujourd'hui sur un coin de table de salle à manger, pour un investissement dix à quinze fois moindre. Quant à la qualité technique et aux possibilités, aucune comparaison n'est même envisageable...

Même phénomène pour le synthétiseur. Nul n'aurait osé imaginer, y compris dans les centres de recherche les plus importants, la puissance, la souplesse d'emploi et la richesse de timbre atteintes par certains appareils numériques destinés au grand public !

Ainsi, inéluctablement, amateurs, semi-professionnels, professionnels, vont utiliser des outils de création sonores (et visuels) similaires. Cet « accès » de tous à l'outil n'est, là encore, sans doute pas sans conséquence. Parions que s'écrouleront nombre de tabous, notamment dans la musique contemporaine, où certains compositeurs, soudain démystifiés, ne pourront plus aussi facilement s'abriter derrière un écran de fumée technologique.

L'informatisation des moyens de création et de production débouchera, dans les dix ans qui viennent, sur un nouveau type de diffusion. Les perspectives, en ce qui concerne la communication d'informations sonores à distance sont passionnantes. Il suffit pour s'en convaincre d'observer ce qui se passe couramment dans les grosses entreprises largement informatisées.

La mise en place de réseaux fait l'objet d'un immense intérêt de la part des grosses compagnies (IBM, DEC, Bull, etc.). Faire transiter des millions de fichiers ou de comptes clients *via* un réseau transpack est une pratique courante. Envoyer depuis un centre serveur de programmes audiovisuels, dans la mémoire d'un ordinateur personnel branché chez un particulier, le dernier album de Grace Jones ou les quatuors de Beethoven ne pose pas plus de problème. Ainsi le remplacement progressif des supports traditionnels (disque, disque laser, cassette, etc.) peut-il être très sérieusement envisagé. Accès à un large public, aucun stockage, économie de support, diversité des sources, diffusion simplifiée et à la carte, sont les atouts majeurs de cette future distribution audiotélématique.

Et bientôt l'audiotélématique

Un réseau ne sert pas seulement à *transférer* ou à *recevoir* une information. Associé à une unité de traitement, il permet également de traiter l'information reçue, de la compléter, puis éventuellement de la transférer de nouveau vers l'extérieur. Il est alors possible d'imaginer un véritable échange d'informations musicales, ou simplement sonores, dont la richesse, l'intérêt, la complexité, iront sans cesse croissant. Logiciels musicaux, méthodes d'apprentissage assistées par ordinateur (solfège, pratique instrumentale, etc.), séquences de sons, algorithmes, trouveront là un formidable épanouissement.

Mais il est possible d'aller encore plus loin. Il faut s'attendre à voir se généraliser d'ici peu des appareils capables de simuler chez soi des espaces sonores programmables. A l'auditeur d'afficher, en fonction de ses goûts, de l'œuvre programmée, de son lieu d'écoute, l'espace sonore qui lui convient. Il pourra également intervenir directement sur l'interprétation musicale (rythme, timbre, tonalité). Ou bien encore interpréter un morceau en couplant son propre instrument à un micro-ordinateur. Ce dernier conserve la partie instrumentale dans sa *mémoire* et respecte toutes les nuances de l'instrument soliste : simple application d'intelligence artificielle, discipline majeure de l'informatique.

DENIS FORTIER.

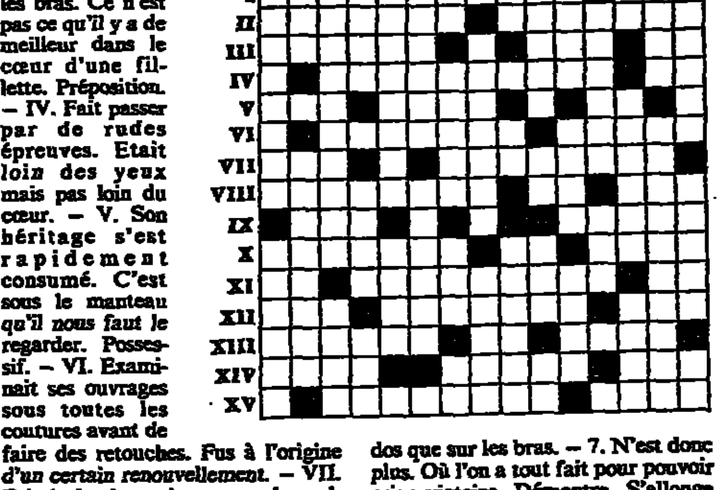
Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4381

HORIZONTALEMENT

I. *Mauvais effets* faisant mauvais effet. Fait cracher le venin non sans occasionner de blessures. – II. Dans un état qui peut entraîner une mauvaise conduite et une perte de contrôle. Tend à prouver qu'on a forcé la dose. – III. Avec elle, il n'était pas question de se croiser les bras. Ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans le cœur d'une fillette. Préposition. – IV. Fait passer par de rudes épreuves. Etait loin des yeux mais pas loin du cœur. – V. Son héritage s'est rapidement consumé. C'est sous le manteau qu'il nous faut le regarder. Possessif. – VI. Examinait ses ouvrages sous toutes les coutures avant de faire des retouches. Fus à l'origine d'un certain renouvellement. – VII. Fait le bonheur des uns et le malheur des autres. Mauvaise mère. – VIII. Ne rougit pas quand elle a droit à la bise. Grande nappe. Longue durée. – IX. Met fin aux désagréments provoqués par un « cactus ». A fait couler beaucoup de sang y compris le sien. – X. Son travail l'amena à faire de nombreuses explorations. Conjonction. On ne peut pas dire qu'il n'y a rien à en tirer. – XI. Spécialiste des renversements de situation. Murat ne le laisse peut-être pas indifférent. En campagne mais pas en guerre. – XII. Passe d'une forme à l'ordre. Avait du goût pour les études. Liquide plutôt « trouble ». – XIII. Reçus en même temps qu'adressés. Dans un état qui ne saurait être que passager. S'est donc bien éloigné de la réalité. – XIV. A un lit plutôt chaud. Stridente. Gémit parfois malgré son insensibilité. – XV. Pas comme il faut. Est attaché à une légende.



VERTICALEMENT

1. A son utilité pour qui ne désire pas qu'on s'occupe de ses affaires. On ne saurait en venir à bout sans effort. – 2. Donne naissance à maintes tiges. Lieu idéal pour celui qui veut jeter la pierre. – 3. Cochon que nul n'a envie d'engraisser. N'avait pas son pareil pour balayer. – 4. Tunique portée par chacun de nous. A l'étranger. Se termine en pointe. – 5. Est bête comme une oie. Est à même de nous faire « récolter » le grain. – 6. Procède à une fermeture en cas d'évacuation. Mieux vaut encore l'avoir dans le dos que sur les bras. – 7. N'est donc plus. Où l'on a tout fait pour pouvoir crier victoire. Démontre. S'allonge de jour en jour. – 8. Où il n'est pas rare qu'il y ait de « l'ombre » au tableau. Ne fait pas honneur à ses engagements. – 9. Entrée en matière. Complique la tâche. Exploite un moulin. – 10. Telle qu'elle n'engage pas à éplucher et à dépouiller. Ses capacités intellectuelles furent réduites à rien. On y travaille avec pièces à l'appui. Sont bien ancrés. – 11. Son plus vif souhait est de faire bonne composition. Est traversée par d'innombrables Bellifontains. Voyait d'un bon œil ceux qui l'écoutaient d'une oreille attentive. – 12. Extraite du « citron ». Témoin d'une brillante et régulière apparition. – 13. Pronom. Agent de la circulation. S'écarte du droit chemin. – 14. Rendre toute approche délicate. Personnes haut placées. – 15. Remarqués quand ils sont marqués. Incite à montrer plus que le bout de l'oreille. Court vers la victoire.

Solution du problème n° 4380

Horizontalement

I. Invective. – II. Nouvelles. – III. Séné. – IV. Xi. Némo. – V. Colt. Té. – VI. Unau. Esaü. – VII. Si. Annexe. – VIII. Asile. Ré. – IX. Bénitiers. – X. Lé. Ri. – XI. Espéranto.

Verticalement

1. Inexcusable. – 2. Nô. Ionisées. – 3. Vus. La. In. – 4. Eventualité. – 5. Cène. Net. – 6. Tlemcen. Ira. – 7. Il. Serein. – 8. Vêt. Taxer. – 9. Es. Feue. STO.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Naissances

– *Marcel et Nicole GOLDMANN, David et Hepsiba SRIQUI, Denis et Anna GOLDMANN,*

ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille et fille

Talila,

le 28 novembre 1986, à Jérusalem.

Décès

– Nous apprenons la mort, à Paris, lundi 15 décembre, de

Patrick BRACCO.

Sa famille et ses amis ont fait savoir qu'il était décédé du sida. Il était âgé de trente-six ans.

[Avec Patrick Bracco disparaît un esprit ouvert et original, qui avait grandement contribué à la découverte ou à la redécouverte d'éléments méconnus du patrimoine et de l'histoire de l'art des XVIIIe et XIXe siècles. Chercheur de l'Inventaire, il avait permis d'ouvrir une campagne de classement des boutiques de Paris et constitué les dossiers d'édifices comme l'église Notre-Dame-de-Lorette.]

– *M. et Mme Pierre Baron, M. et Mme Pierre Chabot, M. et Mme Raymond Chabot, M. et Mme Jacques Massot* et leurs enfants ont la douleur de faire part du décès du

lieutenant-colonel René CHABOT,

survenu le *18 décembre 1986, à l'hôpital* du Val-de-Grâce, à Paris.

Les obsèques seront célébrées le lundi 22 décembre, à 14 h 30, en l'église de Cindre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, rue des Ecoles,
75005 Paris.
9, allée François-Verdier,
31000 Toulouse.
« Les Turlus »,
Cindre, 03220 Jaligny-sur-Besbre.

– **M. Harry GELLER**

est décédé le 2 décembre 1986 à Paris.

L'enterrement a eu lieu le 15 décembre à Garches.

– *M. et Mme Philippe Quennouëlle,* leurs enfants et petits-enfants,
Le RP François Quennouëlle, moine bénédictin à l'abbaye Notre-Dame de Randol,
M. et Mme Jacques Chapellier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henri Quennouëlle, leurs enfants et petit-fils,
Le RP Jean-Claude Quennouëlle, foyer de charité de Bunia, au Zaïre,
Le RP Alain Quennouëlle, foyer de charité d'Osaka, au Japon,
M. et Mme Guy Quennouëlle et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Louis QUENNOUËLLE,
née Georgette Meynial,

survenu le *19 décembre 1986*, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 23 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

58, rue La Fontaine,
75016 Paris.

Remerciements

– 76 Rouen.

Yvette Aioutz,
Jacqueline Benghouzi,
Et leur famille,
profondément touchées par toutes les marques de sympathie qui leur ont été manifestées lors du décès de

M. Isaac AIOUTZ,

remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs ou messages, se sont associées à leur peine.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 20 décembre à 0 heure et le dimanche 21 décembre à 24 heures.

Persistance d'un temps instable dans un flux d'air froid de nord-ouest, accompagné de températures fraîches et de giboulées.

Dimanche matin, le relief sera généralement accroché avec des averses de neige à partir de 300 mètres. Elles seront plus fréquentes sur l'est du pays, les Alpes, le Jura et les Vosges. Les averses seront également nombreuses en Bretagne, Normandie, Picardie et Nord, mais ce sera surtout de la pluie. On y verra toutefois quelques chutes de neige ou de grêle.

Près de la Méditerranée ainsi que de la Vendée à la Touraine et au Poitou-Charentes, on bénéficiera de larges éclaircies. Ailleurs, il y aura aussi un peu de soleil, mais avec un risque d'averses de pluie ou parfois de neige.

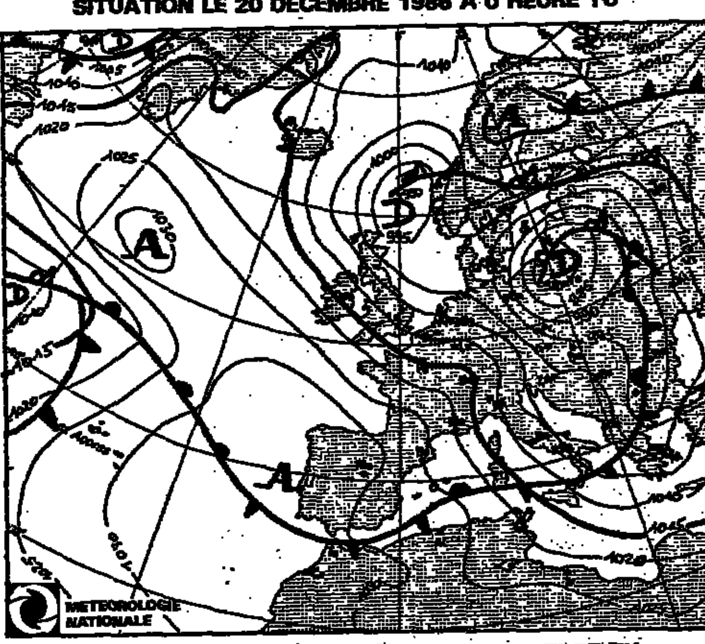
Dans le courant de la journée, les chutes de neige deviendront plus continues dans le nord-est et en Franche-Comté, ainsi que sur les Pyrénées.

Ailleurs, à l'exception des régions méditerranéennes, les averses de pluie ou de neige se feront plus nombreuses, en particulier sur le Bassin parisien, la Champagne, la Bourgogne, le Massif Central, le Lyonnais et les Alpes.

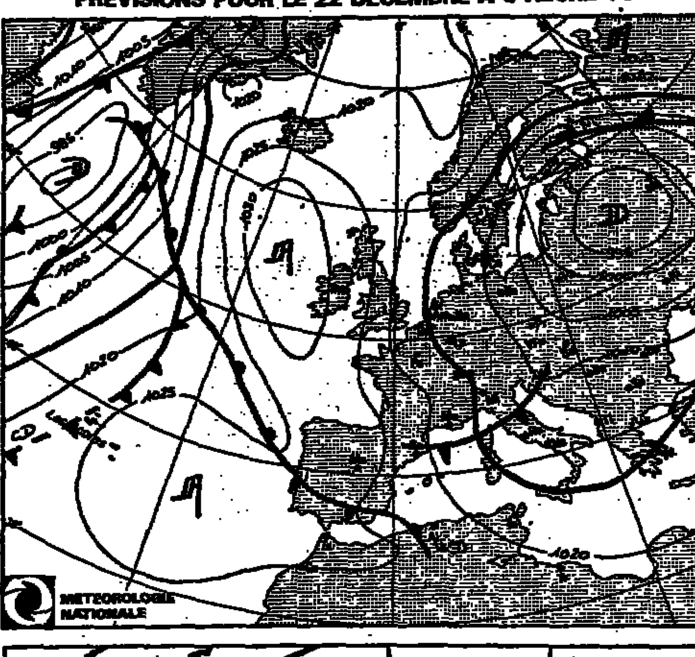
Les températures au lever du jour seront de l'ordre de 4 à 6 degrés près des côtes. Dans l'intérieur, il fera 0 à 4 degrés, quelques gelées pouvant se produire dans les endroits abrités. Dans l'après-midi, il fera 6 ou 7 degrés près des côtes, 10 ou 12 degrés près de la Méditerranée, 2 à 5 degrés dans l'Est, 3 à 7 degrés ailleurs.

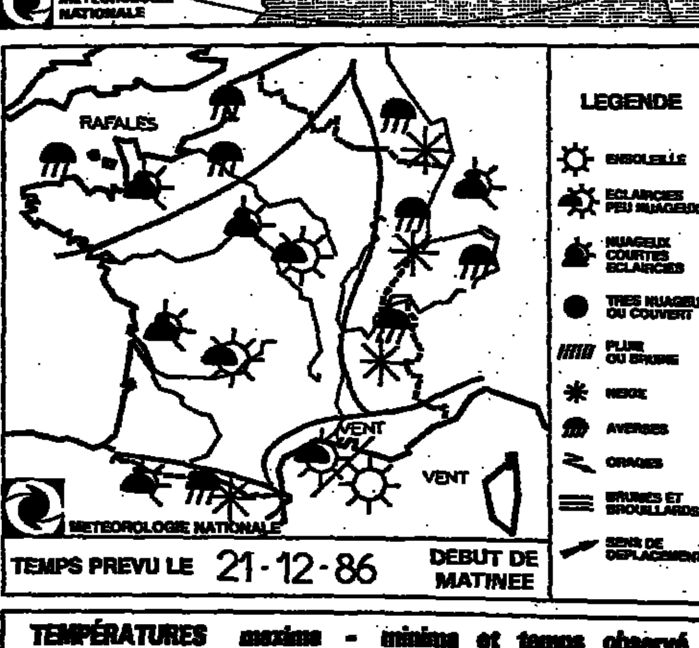
Le vent de nord-ouest soufflera assez fort près de la Manche et de la Méditerranée, dans l'intérieur, il sera généralement modéré, mais attention aux rafales sous les averses.

SITUATION LE 20 DÉCEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 19-12 à 6 h TU et le 20-12-1986 à 6 h TU — le 20-12-1986

	Max.	Min.	Temps
FRANCE			
AJACCIO	16	10	D
BIARRITZ	12	9	A
BORDEAUX	11	5	A
BOURGES	7	2	N
BREST	8	5	A
CAEN	7	5	D
CHERBOURG	7	5	N
CLERMONT-FERR.	7	3	A
DIJON	7	6	P
GRENOBLE St-M-H	11	2	*
LILLE	6	1	D
LIMOGES	5	2	N
LYON	10	3	D
MARSEILLE-MAR.	13	2	D
NANCY	5	2	N
NANTES	9	4	N
NICE	16	5	D
PARIS-MONTS.	7	3	N
PAU	10	6	P
PERPIGNAN	16	7	A
RENNES	7	4	D
ST-ÉTIENNE	9	3	A
STRASBOURG	6	2	C
TOURS	7	3	D
TOULOUSE	9	6	A
POINTE-A-P.	30	19	D
ÉTRANGER			
ALGER	21	9	O
AMSTERDAM	6	3	O
ATHÈNES	12	11	N
BANGKOK	32	23	N
BARCELONE	18	4	D
BELGRADE	9	0	O
BERLIN	5	2	*
BRUXELLES	5	2	A
LE CAIRE	16	10	P
COPENHAGUE	4	0	O
DAKAR	26	20	D
DELHI	18	5	D
DJERBA	17	14	D
GENÈVE	7	1	A
HONGKONG	17	12	D
ISTANBUL	9	6	A
JÉRUSALEM	12	4	P
LISBONNE	15	11	P
LONDRES	7	1	D
LOS ANGELES	18	9	D
LUXEMBOURG	3	0	*
MADRID	10	–1	B
MARRAKECH	22	7	D
MEXICO	25	7	B
MILAN	13	1	N
MONTRÉAL	2	0	O
MOSCOU	–1	–4	*
NAIROBI	25	14	O
NEW-YORK	8	3	D
OSLO	1	–6	*
PALMA-DE-MAL.	20	11	D
PÉKIN	0	–9	D
RIO-DE-JANEIRO	27	24	C
ROME	18	7	P
SINGAPOUR	32	25	A
STOCKHOLM	–1	–8	*
SYDNEY	22	19	N
TOKYO	18	7	D
TUNIS	19	10	N
VARSOVIE	5	0	*
VENISE	12	2	D
VIENNE	8	2	A

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.



هكذا من الاصل

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LE CHEMIN D'ANNA BARGETON, Essaïon (42-78-46-42), *19 h (17)*.
DESIRS PARADE, Théâtre de la Ville (42-74-22-77), 18h (18).
UBU ROI, Gennevilliers, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30 (19).

HORS PARIS

CLERMONT-FERRAND, Blues, de Bond, par Georges Bonnaud avec les Chiens jaunes, les 17, 18, et 19 décembre à la Maison des congrès (73-91-07-44).
MONT-DE-MARSAN, Britannicus, par le Théâtre de Feu (58-75-74-83), *salle Bellegram à Pessac, les 17 et* 18 décembre.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE (43-38-19-70), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Ballade à Marie-Madeleine.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-55-27-10), sam. 20 h 30 : les Criminels, (dern.).
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), sam. 20 h 30, 2e épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.
ATALANTE (46-06-11-90), 18 h 30 : la Dernière Nuit de Marsay.
ATELIER (46-06-49-24), sam. 18 h et *21 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.*
ATHÉNÉE (47-42-67-27), Salle L.-Jouvet, sam. 20 h 30 : Madame de Sade.
BASTILLE (43-57-42-14), sam. 21 h 30, dim. 17 h : la Mouette.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.
CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Instructions aux *domestiques.*
CITÉ INTERNATIONALE (45-98-38-69), Resserre, sam. 20 h 30 : « Mage » Perrotin, (dern.).
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Poil de carotte.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 15 h et 18 h 30 : Pinéro et moi ; sam. 20 h 30 : Home ; sam. 22 h, dim. 17 h : Naître ou naître pas.
DIX HEURES (42-64-35-90), sam. 16 h, dim. 18 h 30 : Slippard ; sam. 20 h 30, *dim. 16 h : les Chaussures de Mme Gilles ;* sam. 22 h, dim. 14 h 30 : l'Odieux visuel.
18-THÉATRE (42-26-47-47), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Scènes de la vie de cabots.
EDOUARD-VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Jeune couple ; sam. 22 h 15 : Confidence.
ESPACE KIRON (43-75-50-25), sam. 22 h 30 : Une femme légère.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. et dim. 20 h 30 : l'Amour en pièces.
ESSAION (42-78-46-42), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 17 h : *le Chemin d'Anna* Bergeton.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-37-53-31), sam. 20 h 45 : Tant d'amour, (dern.).
FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h 30 et 21 h : le Système Ribadier.
GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39), sam. 18 h 30 *et* 20 h 45, dim. 15 h : le Passé défini (spectacle Jean Cocteau).
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duet for One, dern. le 20 ; 21 h : Happy Days, dern. le 20.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h : La vie est un grand toboggan ; sam. 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la *Mariée* mise à nu par ses célibataires, même.
HOTEL LUTETIA (45-44-38-10), sam. 20 h 30 : Fin de tournage.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), II : sam. 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit je.
MADELEINE (42-65-07-09), sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53), sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41), sam. 21 h, *dim.* 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), sam. *21 h, dim. 15 h et 18 h : l'Homme gris.*
MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 18 h 30 : la Maison des hommes ; sam. *20 h 15 : Savage/Love ; sam. 22 h : Julie.*
MATHURINS (42-65-90-00), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h : Double mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, *dim. 15 h : l'Avare.*
MODERNE (48-74-10-75), sam. 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac. Petite salle, sam. 21 h, dim. 16 h : Bonsoir maman.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande salle, sam. 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : Kilowatt. Petite salle, sam. *21 h : Une mouche dans la tête.*
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.
PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), sam. 21 h, dim. 16 h 30 : Etats d'amour.
PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Amessamour.
POCHE (45-48-92-97), sam. *21 h, dim.* 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Edda Gabler.
POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. *21 h : la Maison des Jeanne et de la* culture.
ROSEAU - THÉATRE (42-72-23-41), les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer ; 20 h 45 : Histoire de Mahon le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.
SALLE VALHUBERT (45-84-30-60), sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Conte d'hiver.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h : l'Ecume des jours ; II : sam. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; sam. 18 h, dim. 18 h 30 : Piano'acteur.
TEMPLIERS (42-78-91-15), sam. 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'EURE (45-41-46-54), sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
TH. 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 30, dim. 16 h : l'Enfant enfoui.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 18 h 30 : Père Ubu et Darama ; *sam. 20 h 30 : Antigone.*
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, le 20 à 20 h 30, le 21 à 15 h : les Salons. Petite salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui pour un non.
TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 18 h 45 + le 21 à 15 h : Des nouvelles de Brassens ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 21 h : les Taupes niveaux.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), sam. 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; sam., dim. 21 h 45 : J'assure à tes risques ; sam., dim. 23 h : De Belleville à Byzance.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. sam. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés *Monstres* ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. sam. 20 h 15 et 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), sam. 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; sam. 22 h 15, dim. 20 h 30 : Sous-sol.
CITHÉA (43-57-99-26), sam. 22 h 15 : Soirée de choc.

Samedi 20 - Dimanche 21 décembre

PETIT CASINO (42-78-36-50), sam. 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), sam. 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30, 24 h : Nos désirs font désordre ; sam. 22 h 30 : Pièces détachées.
PROLOGUE (45-75-33-15), *sam. 21 h*, dim. 15 h 30 et 18 h : De Beaugrenelle à Bornéo.
RANELAGH (42-88-64-44), sam. 20 h 30 : Laissez-les vivre.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), sam. 22 h : Alea jacta est.
SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93), sam. 21 h : Tom Novembre.

La danse

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), sam. 20 h 30 : Minuit maximum.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), sam. 20 h 30 : l'Alphabet des anges.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 18 h 30 : Danses tziganes, les Romani.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Jazz d'échappement, dern. le 20.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : D. Doriz Sextet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), le 20 à 22 h 30 : Officiers of African Music.
CITHEA (43-57-99-26), le 20 : Anonymes.
DUNOIS (45-84-72-00), le 20 à 20 h 30 : A.H. Big Band ; le 21 à 20 h 30 : J. Tako, O. Johnson, K. Carter.
GIBUS (47-00-78-88), le 20 à 22 h : Strutter.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), 20 h : B. Lavilliers, dern. le 20.
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : S. Reaves Phillips.
LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43), le 20 à 15 h : D. Dimey, J.-L. Blaire.
MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : Quartet J. Bonard, dern. le 20.
NEW MORNING (45-23-51-41), le 20 à *21 h 30 : Fiesta Latina.*
PETIT JOURNAL ST-MICHEL (43-26-28-59), sam. J. Caroff Jazz.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), sam. 21 h : Quintette de Paris.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : J. Saidero, H. Sellin, R. Del Fra, *R. Dervieu.*
LA PINTE (43-26-26-15), le 20 à 21 h : Quartet J.-Ph. Bordier.
SLOW CLUB (42-33-84-30), les 20, 21 à 21 h 30 : S. Guerault, B. Vasseur.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : *O. Hutman* Trio.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : M. Montalvo, R. Funez, L. Sancero.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉATRE DES BOUFFES DU NORD, *sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Récit de la* servante Zerline.

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 20 DÉCEMBRE

Hommage à la Cinémathèque des armées : 15 h, Algérie : Visions d'Algérie 1956/58 ; 17 h, Algérie : De Gaulle 1958/62 ; 19 h, hommage à Gaumont : Un condamné à mort s'est échappé, de R. Bresson ; 21 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : les Contes de la lune vague après la pluie, de K. Mizoguchi.

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Figaro, de G. Ravel ; 17 h, le Veau gras, de S. de Poligny 19 h, hommage à Gaumont : Assassins et Voleurs, de S. Guitry ; 21 h, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : la Charge fantastique, de R. Walsh.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 20 DÉCEMBRE

Un maître du sérial américain : William Witney : 15 h, Mysterious doctor Satan, de W. Witney ; 19 h 45, Aspects du cinéma de la République de Corée : Er Woo Dong, de C. H. Lee ; 21 h 45, le Coucou chante-t-il la *nuit ? de J.W. Chung.*

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

Un maître du sérial américain : William Witney : 15 h, Adventures of captain Marvel, de W. Witney ; 19 h, Aspects du cinéma de la République de Corée : Agatha de H. M. Kim ; 21 h, Soleil brûlant, de M. J. Ha.

Les exclusivités

ABLAKON (ivoirien), Cinoches, 6e (46-33-10-82).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A.) (*) v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : *Latina, 4e (42-78-47-86).*
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).*
ASTERIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).*
BANCO (*) (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL, DÉTECTIVE PRIVÉ, (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UCG Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Nation, 12e (43-43-04-67) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e *(43-26-84-65).*
BIRDY (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, *5e* (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CAP SUR LES ETOILES (A., v.f.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81), Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 8e (45-22-46-01.
LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Studio 28, 18e (46-06-30-07).
LES COULISSES DU POUVOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; George-V, 8e (45-62-41-46).
LE COUREUR (Iranien) (v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA DERNIERE IMAGE (Franco-Algérien) : *Quintette, 5e (46-33-79-38)* ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
DÉSORDRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
DEUX FLICS A CHICAGO (A., v.o.) : UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DIONYSOS (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-*des-Arts, 6e (43-26-48-18)* ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ENTERREMENT DU SOLEIL (Jap. v.o.) : Ciné Beaubourg (h. sp.), 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UGC *Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC* Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85).*
HOWARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; *George V, 8e* (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, *9e (47-42-56-31)* ; *UGC Gobelins*, 13e (43-26-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LE JOUR DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) ; Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16)* ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *Mazéville, 9e (47-70-72-86)* ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
KAMIKAZE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Elysée, 8e (47-20-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA *LÉGENDE* DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Cosmos, 6e (45-*44-28-80) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).*
LE MAL D'AIMER (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Mazéville, 9e (47-70-72-86).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
MÉMOIRES DU TEXAS (A., v.o.) : *Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e* (45-62-20-40).
LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, *11e* (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
MISSION (A., v.o.) : *George V, 8e* (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e ; (43-20-32-20).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (*Brit.*, v.o.) : Cinoches, *6e (46-33-10-82).*
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).
PÉKIN CENTRAL *(Fr.) : Républic* Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LA PURITAINE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande *(h.sp.), 5e (43-54-72-71).*
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SARRAOUNIA (Fr.) : Cinoche (h.sp.), 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SCANDALEUSE *GILDA* (**) (It., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE SIXIÈME JOUR (Egyptien, v.o.) : Epée de bois, 5e (43-37-57-47).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
TERRE JAUNE (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : *Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Mazéville, 9e (47-70-72-86).
LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er *(42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-*79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
Y A-T-IL QUELQU'UN POUR TUER MA FEMME ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; *Marignan, 8e (43-59-92-82)* ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – *V.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-*18-03)* ; Mistral, *14e* (45-39-52-43) ; UGC Convention, 5e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, *18e (42-41-77-99)* ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

ATTENTION... PRIVÉS, film américain de F. Ottoni (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; *George V, 8e (45-62-41-46) (v.f.)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; *Mazéville, 9e (47-70-72-86).*
JUMPIN'S JACK FLASH, film américain de P. Marshall (v.o.) Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, *6e* (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Sécrétan, 19e (42-41-77-99).
LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER, film américain de Ferris Bueller (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; (v.f.). Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
LA REINE DES NEIGES, *film soviétique de L. Atamanov.*
LE DÉSERT ET L'ENFANT, film soviétique *de O. Saparov, (v.f.)*, Cosmos, *6e* (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LA VÉRITABLE HISTOIRE d'AH. Q, film chinois de C. Fan, (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE NOM DE LA ROSE, film français de J.-J. Annaud, (v.o.), Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, *6e* (46-33-79-38) ; UCG Danton, 8e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 5e (45-44-25-02) ; PLM St-Jacques, 14e (45-22-46-01), (v.f.) Rex 2e ; (42-36-83-93) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e *(43-20-12-06)* ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e *(47-48-06-06)* ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
LES FUGITIFS, film français de F. Veber ; *Gaumont-Halles, 1er* (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; *Bretagne*, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, *8e* (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, *13e* (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Gaumont-Parnasse, 14e* (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, *15e* (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, *18e* (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

MARDI 23 DÉCEMBRE

« Les archives de la police, de Ravaillac à la Libération », 15 heures, 2 *bis*, rue des Carmes (Approche de l'art).

« Le faubourg Saint-Honoré », 14 h 30, parvis de la Madeleine (Ch. Merle).

« De Méliès à Yves du Manoir : le Père-Lachaise méconnu, hors des parcours *traditionnels* », 14 h 30, *entrée* principale (V. de Langlade).

« De la place des Vosges aux hôtels de Rohan et de Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« *Les catacombes* », 14 h 30, 2, place Denfert-Rochereau (Paris *et* son histoire).

« Quinze siècles d'histoire de France parmi les sépultures royales de la basilique de Saint-Denis », 14 h 30, portail basilique (Paris et son histoire).

« L'Opéra », 14 h 30, hall d'entrée *(M. Pohyer).*

« Tout le Marais », 14 h 45, métro Saint-Paul (M. Banassat).

« L'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son quartier », *14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés,* côté église (G. Botteau).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Exposition Bentinck Thyssen : de Breughel à Guardi », 14 h 30, musée Marmottan (P.-Y. Jaslet).

« Trois hôtels du Marais », pour enfants accompagnés, 14 heures, métro Saint-Paul (C. Besinet).

« Une heure dans l'île Saint-Louis », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30, 16 heures, métro Pont-Marie (M. Ch. Lasnier).

Le Monde

REGIONS

AQUITAINE

Des parkings mieux gérés

Pouvoir stationner dans une grande ville tient souvent de la gageure. Usagers et commerçants harcèlent souvent les élus pour qu'ils construisent de nouveaux parkings souterrains. Des réalisations fort onéreuses du fait de leur emplacement dans le centre des cités. Alors que bien souvent les parcs à voitures aménagés à quelques centaines de mètres de là restent vides. C'est le cas de Bayonne.

Aussi la municipalité a-t-elle décidé, avec l'aide de la mission URBA 2000, de « rentabiliser » les parkings, en orientant les automobilistes selon les disponibilités de stationnement. Pour cela, des panneaux équipés d'une signalisation en fibres optiques ont été dressés aux abords du centre-ville : des symboles lumineux indiquent en permanence l'état de remplissage des parkings. Ces informations, recueillies sur place par des compteurs de rentrées-sorties, sont transmises à un ordinateur qui les répercute ensuite sur les panneaux.

AUVERGNE

Une nuit sur le mont Pariou

Un Woodstock classique aura-t-il lieu dans un cratère d'un puy d'Auvergne les 13 et 14 juillet 1987 ? Rien n'est sûr, car l'idée fait difficilement son chemin. Elle a été lancée par Jean-Jacques Kantorov, le célèbre violoniste qui assure, depuis le 1er septembre 1985, la direction musicale de l'Orchestre régional d'Auvergne. Une promenade au bord du plus joli cratère proche de Clermont-Ferrand, le Pariou.

L'opération, intitulée « Une nuit sur le mont Pariou », comporte un programme... écologique avec *les Quatre Saisons* de Vivaldi, *la Pastorale* de Beethoven et les *Feux d'artifice royaux* de Haendel. Une « veillée » devrait suivre, au cours de laquelle Jean-Jacques Kantorov recevra ses amis, parmi lesquels Jean-Pierre Rampal, Jean-Pierre Wallez et François-René Duchable.

L'armée – elle gère en partie le lieu, – EDF, la Société des eaux de Volvic et la BNP ont donné leur accord à M. Jacquemin, directeur administratif de l'orchestre régional, pour participer au montage financier de l'opération, évalué à 3,5 millions de francs. Mais la commune d'Orcines, sur laquelle se trouve le Pariou, demande de sérieuses garanties pour la sauvegarde du site.

Si ces réserves ne sont pas vaincues, Jean-Jacques Kantorov pense organiser sa manifestation sur les bords du lac Chambon.

MOINS 14 % EN DOUZE MOIS

L'année noire des casinos

LES casinos français broient du noir. Au terme de l'exercice 1985-1986, clos le 31 octobre, le produit brut d'exploitation des cent trente-cinq établissements autorisés est passé de 980 551 689 F, l'an *dernier, à 842 423 170 F, soit* une diminution de 14,1 %.



Selon la profession, ces résultats sont les plus mauvais jamais enregistrés en francs constants. Sans la pondération apportée par les petits casinos, ils seraient encore plus sombres puisque les recettes des vingt premiers établissements (75 % au total des cagnottes) ont chuté de plus de 18 %.

Avec une baisse de 50,58 % (et de 257,28 % par rapport à l'exercice record de 1983-1984), le Palm-Beach de Cannes a cédé sa première place à Divonne-les-Bains, lui-même en recul de 23,09 %. Autres reculs spectaculaires : ceux des casinos Loew's de Mendelieu (– 56,98 %), de Trouville (– 22,90 %, bénéficiaire, l'an dernier, d'une grève au casino de Deauville-été) et de Niederbronn (– 20,07 %). L'augmentation des résultats de Cannes-Municipal (+ 28 %) et de Deauville-été (+ 26 %) ne doit *pas faire illusion* puisque ces deux casinos avaient connu de sérieux revers au cours de l'exercice précédent.

Ce bilan s'inscrit dans une lente tendance à la baisse due essentiellement à un non-renouvellement des jeux et de la clientèle. Il s'explique, également, par des raisons conjoncturelles au premier rang desquelles la désaf*fection des riches* clientèles américaine et du Moyen-Orient liée à la baisse du dollar et à l'effondrement des cours du pétrole ainsi qu'aux actes de terrorisme en Europe. La pyramide de la clientèle des grands casinos s'étant de plus en plus resserrée par le haut, *il suffit* de l'absence de quelques gros joueurs pour modifier totalement la physionomie d'une saison (tel est le cas, en particulier, du Palm-Beach de Cannes).

Le coup d'arrêt donné, par ailleurs, à la progression régulière du casino d'Enghien paraît être la conséquence de la mesure prise, au début de 1986, autorisant l'admission de la clientèle féminine dans les cercles parisiens.

LE PALMARÈS

1. Divonne-les-Bains	97 152 556	(– 23,09 %)
2. Cannes-Palm Beach	71 386 108	(– 50,58 %)
3. Evian	57 342 957	(– 15,39 %)
4. Enghien-les-Bains	55 125 513	(– 2,06 %)
5. Beaulieu-sur-Mer	40 049 416	(+ 2,03 %)
6. Cannes (municipal)	36 254 987	(+ 28,13 %)
7. Deauville (été)	34 615 935	(+ 26,10 %)
8. Trouville	27 418 668	(– 22,90 %)
9. Aix-en-Provence	26 376 875	(– 2,96 %)
10. Charbonnières	22 107 275	(+ 7,19 %)

En proie à des difficultés financières de plus en plus graves, les casinos – qui font vivre plus de vingt mille personnes en France – n'ont cessé, ces dernières années, d'alerter les pouvoirs publics sur leur situation en réclamant une réforme en profondeur de la législation des jeux. Ils viennent d'obtenir un ballon d'oxygène sous la forme d'un relèvement de 25 % à 35 % de l'abattement appliqué sur le produit brut d'exploitation soumis au prélèvement de l'Etat et des communes (1). L'ancien taux avait été fixé par une loi du 28 juillet 1934...

Cette mesure figure dans la loi de finances rectificative pour 1987. Elle vient d'être complétée, à la grande satisfaction de la profession, par le vote à l'Assemblée nationale en première lecture, de l'autorisation d'exploitation de machines à sous dans les casinos.

GUY PORTE.

(1) En 1985-1986 les prélèvements se sont élevés à 368 446 378 F (environ 55 % des recettes brutes après abattement), dont 263 millions de francs au bénéfice de l'Etat et 105 millions de francs en faveur des communes.

Une « maison » pour le saumon

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a annoncé une participation de 10 % de son ministère à la Maison du saumon, *qui va être réalisée* à Brioude (en Haute-Loire). Cette sous-préfecture a été choisie parce que située au bord de l'Allier, première rivière à saumon de France.

La vocation de cette maison sera de sensibiliser l'opinion aux problèmes du saumon. Elle comprendra : des salles de projection, des bassins où seront montrées les différentes variétés de poissons peuplant l'Allier, dont le saumon, une exposition de matériel de pêche...

L'Association de protection du saumon (APS) demande qu'un biologiste soit attaché à la Maison du saumon et souhaite réaliser des échanges de scientifiques avec le Québec. Un spécialiste québécois a d'ailleurs apporté son concours à l'architecte de la ville de Brioude pour la conception de la maison. Les Québécois sont très en avance pour la connaissance du saumon, et notamment pour tout ce qui touche à la conservation des géniteurs.

BRETAGNE

Technopôles, unissez-vous

Nantes-Château-Bougon futur aéroport international ? C'est du moins le souhait de l'Association pour le développement industriel de l'Ouest Atlantique, selon laquelle, une *fois réalisé* le contournement routier de Nantes avec le pont de Chaviré, les axes Nantes-Rennes et Nantes-Niort, près de trois millions de personnes seront à moins d'une heure un quart de l'aéroport de Nantes-Château-Bougon. Pour Charles-Henri de Saint-Julien, délégué de Ouest Atlantique, cet objectif implique une série d'actions communes de la part des trois régions concernées (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) afin de *« négocier avec les compagnies françaises et étrangères susceptibles d'assurer les liaisons souhaitées, d'orienter le développement des liaisons routières et de mettre en place des lignes de rabattement court-courrier pour les villes qui seront à plus d'une heure par la route ».*

Cet aéroport international, *« atout primordial pour tout investissement étranger »*, favoriserait la réalisation du projet de technopole de l'Ouest en faveur duquel Ouest Atlantique suggère deux décisions :

– Adoption d'un nom générique (Atlantique) caractérisant tous les pôles technologiques du Grand-Ouest. Ainsi Rennes-Atalante deviendrait Rennes-Atalante Atlantique ;

– Création au niveau interrégional d'une association de valorisation réciproque dont le double objet serait de transmettre une information permanente sur les réalisations de chacun des pôles et d'assurer la promotion de l'ensemble à l'extérieur.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Lille veut le TGV

Lille et sa région se mobilisent pour le TGV Nord et son passage par la capitale des Flandres. Pierre Mauroy vient d'annoncer la création d'une association « TGV gare de Lille » où devraient se retrouver, aux côtés de la ville, la région Nord-Pas-de-Calais, le département du Nord, *la communauté urbaine* et les chambres de commerce régionale et métropolitaine.

L'enjeu, au moment où vont se prendre les décisions en ce qui concerne le tracé du train à grande vitesse, est d'obtenir que les lignes TGV entre Paris, Londres et Bruxelles se croisent dans Lille, condition *sine qua non*, aux yeux de tous les partenaires de la région, pour que cette ville devienne une capitale régionale à l'échelle européenne.

L'ambition est de réaliser un centre international d'affaires sur une zone de plus de 50 hectares disponibles à proximité immédiate de la gare et du centre-ville.

Cette page a été réalisée par nos correspondants Ginette de MATHA, Philippe ETCHEVERRY, Jean-Pierre FORON, Jean-René LORE, Llibert TARRAGO et Christian TUAL. Coordination : Jacques-François SIMON.

C'ÉTAIT IL Y A 700 000 ANS...

La préhistoire s'expose à Amiens

« *LES chasseurs de la préhistoire en Picardie » : cette* exposition (1) présentée à Amiens a pour but, outre une sensibilisation du grand public à la recherche préhistorique, la présentation aux spécialistes du produit des fouilles récentes en France septentrionale. *C'est dans la vallée de* la Somme qu'est née, au milieu du dix-neuvième siècle, grâce aux recherches de Boucher de Perthes, l'idée de la grande ancienneté de l'homme, les gisements préhistoriques d'Abbeville, puis de Saint-Acheul (quartier d'Amiens) ayant apporté des informations décisives sur l'existence de l'homme fossile. Ces premières observations ont contribué à la création de la préhistoire en tant que science.

Les premières traces d'occupation humaine en France du Nord *proviennent de Montières-lès-*Amiens dans la Somme et de Wimereux dans le Pas-de-Calais. Elles datent d'environ 700 000 ans. Les gisements classiques de Saint-Acheul et d'Abbeville sont devenus des stations de référence pour le paléolithique ancien. Les préhistoriens du monde entier utilisent en effet les termes d'acheuléen ou d'abbevillien pour dénommer les « industries » comparables à celle des gisements picards.

On trouve des traces du paléolithique moyen (200 000 ans) à Biache-Saint-Vaast, dans le Pas-de-Calais, et du *paléolithique supérieur* à Verberie, dans l'Oise (13 000 ans) et Belloy-sur-Somme (10 000 ans).



Biface acheuléen provenant du gisement de Cagny-la-Garenne, dans la Somme, datant d'environ 450 000 ans.
Collection Ecole normale d'Amiens.

A travers les vestiges recueillis, l'exposition organisée par la direction des antiquités préhistoriques de Picardie et la Fondation Paribas, retrace l'histoire de l'homme dans la *région* depuis un peu plus de 500 000 ans. La présentation ne se limite pas seulement à l'outillage et à l'armement, *mais s'étend aux* données sur l'environnement, l'habitat, le mode de vie de l'homme préhistorique.

Conjointement à l'organisation de cette exposition, la direction des affaires culturelles de Picardie sera le lieu de rencontre, les 9, 10 et 11 décembre, de nombreux spécialistes venant de différents pays d'Europe (Tchécoslovaquie, Pologne, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Angleterre, France) pour discuter du paléolithique européen. Les résultats obtenus au cours des fouilles *récentes dans la bassin de* la Somme justifient, estime-t-on, l'organisation d'un colloque dans cette région.

Rencontre au sommet

Ce colloque sera consacré à l'étude de l'homme de la période paléolithique dans les grandes plaines de l'Europe du Nord. Des spécialistes mondiaux (professeurs Gérard Bosinski, Marcel Otte, Daniel Cahen, Alain Tuffreau) interviendront sur l'écologie, l'habitat et les « industries » de l'homme préhistorique, en les *opposant à ce qui est* plus connu dans les régions d'Europe méridionale (habitat en abris sous-roche).

L'exposition est également le point de *départ d'une opération de* sensibilisation pour la mise en valeur du gisement de Saint-Acheul. La plupart des gisements de référence préhistoriques en France ou à l'étranger bénéficient d'une présentation au grand public, dans un parc aménagé, avec souvent un musée de site. Saint-Acheul, qui est incontestablement le plus célèbre, n'est aujourd'hui pas accessible au public. Pourtant, sa *situation* géographique est tout à fait exceptionnelle. Au cœur de la capitale régionale de Picardie, c'est un ensemble foncier de plusieurs hectares laissé à l'abandon.

Des études d'aménagement sont largement avancées. Les grands archéologues du moment, interrogés sur l'opportunité d'un tel projet, sont unanimement convaincus de son intérêt scientifique et de son succès auprès du public. Ils attendent depuis très longtemps un exemple de conservation *in situ* dans *le nord de la* France afin de rétablir, aux yeux du public, un équilibre qui a trop longtemps, affirment-ils, été rompu au profit du Midi.

Les souscriptions sont reçues par la Société archéologique de Picardie (2), *entité juridique dépendante* de la direction régionale des affaires culturelles. Elle bénéficie donc de toutes les autorisations de déductibilités fiscales tant pour les entreprises que pour les particuliers.

MICHEL CURIE.

(1) Chapelle des Visitandines, 61, rue Saint-Fuscien ; exposition ouverte jusqu'au 28 décembre, tous les jours sauf le lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

(2) 5, rue Henry-Daussy, 80044 Amiens Cedex.



Economie

Comment la « Chicago Connection » fait trembler Wall Street

On les appelle « program traders ». Ce sont à la fois des « arbitragistes » et des chartistes. On les surnomme la *« Chicago Connection »*, parce qu'ils arbitrent leurs intérêts entre les marchés de New-York et de Chicago. Ils n'existaient pas il y a quatre ans, n'ont pas d'équivalent en France, et sont tenus pour responsables de l'extrême volatilité du marché boursier depuis quelques mois. Le vendredi 18 décembre constituait en ce sens un nouveau test.

NEW-YORK
correspondance

La Bourse de New-York est devenue plus que jamais une *« Casino Society »*. Les nerfs à fleur de peau depuis quelques mois, elle connaît quatre fois par an, à la veille des troisièmes vendredis de mars, juin, septembre et décembre, au terme de l'expiration des options et des ventes à découvert de titres, une fébrilité particulière qui entraîne les cours dans un mouvement quasiment incontrôlable du fait des possibilités de réaction instantanée par ordinateur. Ils ont accentué la tendance haussière de Wall Street depuis des mois. Une fois n'est pas coutume, le mouvement a été largement anticipé avant l'échéance du 18 décembre. L'indice s'est certes raffermi, mais à l'issue d'une séance active et pourtant calme.

Il est vrai que les professionnels du marché ne se méprennent plus sur la signification de ces mouvements « techniques ». Novembre a vu, en sens inverse, des records de hausse. « L'important, assurent-ils, *est la valeur d'une action sur deux ou trois ans, et non sa fluctuation dans les deux ou trois jours.* » Eux-mêmes semblent, en effet, ne plus s'émouvoir lorsque des variations de l'indice Dow Jones (indicateur des trente principales valeurs industrielles) d'une vingtaine de points interviennent, en hausse et en baisse, au cours d'une même séance. Il n'en reste pas moins que la crédibilité de l'institution boursière est en jeu. A l'heure où les procès portant sur les transactions entre initiés créent déjà une atmosphère pénible, le public comprend mal que la « volatilité » de la Bourse ne cesse d'augmenter pour des raisons qui sont censées lui échapper. Cela est d'autant moins acceptable que les bénéfices de ces fluctuations vont évidemment dans les seuls comptes des opérateurs professionnels alors que nombre de particuliers y « perdent des plumes ».

> *En jouant – et gagnant – sur les écarts des cours grâce à des programmes de ventes et d'achats perturbateurs, les « program traders » américains deviennent les inquiétantes vedettes de Wall Street.*

Qui sont les « program traders » ; que font-ils et combien manient-ils ? Comme le disait récemment l'un des journalistes de *Business Week*, les mieux placés pour en parler : ceux qui savent ne le disent pas, et ceux qui parlent n'en savent rien.

Ces nouveaux *« artistes »* observent l'écart (basis) entre un indice de base instantané du marché comme le Standard and Poor à New-York et les contrats de ventes de titres à terme à Chicago qui prennent cet indice comme référence. Quand cet écart augmente suffisamment (dans quelque sens que ce soit), ils achètent des actions. Quand il se réduit, ils en vendent. Si les prix du marché à terme augmentent suffisamment, il devient intéressant pour eux de lancer un programme. Ils achètent alors un panier d'actions qui suivent rigoureusement l'indice. En même temps, ils *« couvrent »* ces actions en vendant à terme les mêmes valeurs. Ils se trouvent ainsi assurés d'une rentabilité sans aucun risque, que le prix des actions augmente ou diminue, puisque de toute façon à l'expiration du terme les prix des valeurs à terme et la valeur de l'indice se rejoignent.

C'est, au fond, l'une des manières les plus conservatrices qu'on puisse imaginer de gagner de l'argent. Elle permet à la direction financière d'une grande entreprise, à un fond d'investissement ou à une société de courtage d'obtenir en moyenne le double du rendement normal des bons du Trésor. La tentation est tellement grande que les agents de change et les compagnies d'assurances, qui ont accès à des liquidités relativement bon marché, empruntent pour ce faire. Les grands de la finance, comme Salomon Brothers, Kidder Peabody, Goldman Sachs, Shearson Lehman, opèrent directement pour leur compte, et des acteurs périphériques sont apparus récemment sur ce *« créneau »*. Tous sont professionnels, c'est dire que le public en est tenu à l'écart.

Une intervention des autorités

Les « program traders » ne sélectionnent pas les actions qu'ils achètent en fonction de leur valeur intrinsèque, mais simplement parce qu'elles sont une composante de leur indice de référence. Leurs disponibilités représentent vraisemblablement plus de 10 milliards de dollars, et, leurs opérations portant sur environ 10 à 15 % du volume de la Bourse de New-York, ils exercent de puissants effets lorsqu'ils entrent et sortent en masse sur le marché. Il y a moins de quatre ans, ils n'existaient pas parce qu'il n'y avait pas de marché à terme ni d'options sur indices aux Etats-Unis. Les ordinateurs nécessaires pour calculer les différences de prix entre les marchés à la minute près et pour agir entre les marchés à la seconde n'étaient pas disponibles non plus.

Certains jours, les ordinateurs eux-mêmes travaillent à plusieurs vitesses. Quand la fébrilité s'empare du marché, ils s'inscrivent en phase de *« marché accélérée »* (Fast Market) : les échanges sont si rapides que les prix inscrits sur les écrans ne sont annoncés que comme approximatifs. En septembre dernier, c'est parce que l'écart entre le marché à terme et le marché au comptant s'est réduit à zéro huit jours avant le terme que les « program traders », n'attendant même pas le dernier moment pour le faire, ont vendu massivement tous leurs programmes, entraînant une chute du marché quasi incontrôlable.

Actuellement la Securities exchange commission, la Commodity futures trading commission et les responsables des Bourses elles-mêmes attendent des rapports sur ce qui s'est passé lors des récentes fluctuations les plus importantes. Deux membres du Congrès, MM. John Dingell, démocrate du Michigan, et Timothy Wirth, démocrate du Colorado, menacent de légiférer si la réglementation échoue à rétablir le calme sur le marché. La Commission des opérations de Bourse envisage diverses mesures : augmenter les dépôts de garanties nécessaires pour procéder à des opérations à terme afin de réduire le volume et éliminer les acteurs marginaux ; réduire le nombre de contrats dont un opérateur peut disposer à terme afin d'éviter les excès ; établir des limites supérieures et inférieures aux fluctuations des cours des valeurs à terme comme cela existe sur le blé, le soja et plusieurs autres matières premières. Mais qu'arrivera-t-il lorsque la limite sera atteinte demandent les adversaires de telles dispositions ?

Le paradoxe est que les marchés à terme ont été autorisés récemment à Chicago, après des débats complexes, pour encourager une plus grande stabilité des marchés surtout ceux qui sont liés aux matières premières. Mais les « Chicago boys » se prévalent aujourd'hui d'une attitude beaucoup plus offensive sur les marchés que les financiers new-yorkais. Ces derniers ont tendance à prendre plus en compte le danger réel de faire fuir les particuliers du marché financier, même si les neuf dixièmes des transactions sont maintenant le fait des institutions financières. L'effet psychologique et politique serait considérable. C'est pourquoi il y a fort à parier que si le marché s'écroule encore sans raison avant les élections de 1988 des dispositions sérieuses seront prises par les autorités responsables.

JACQUELINE GRAPIN.

ÉNERGIE

Le prix du pétrole est fixé à 18 dollars le baril

(Suite de la première page.)

Pourtant, les pays producteurs ne seront pas les seuls bénéficiaires de l'opération, comme l'a rappelé le président de l'OPEP en ouvrant la conférence de Genève. Le niveau de 18 dollars n'a pas été choisi au hasard ; c'est, de l'avis de tous les experts, un prix qui soulagerait tant les régions productrices les plus coûteuses (mer du Nord, Alaska, Texas, etc.) que les banques, les compagnies pétrolières et les producteurs d'énergies concurrentes (nucléaire, charbon, etc.).

Un prix qui arrange donc tous les acteurs de la scène pétrolière, y compris les Etats-Unis. Un prix d'équilibre susceptible à moyen terme d'assurer un développement harmonieux des ressources énergétiques mondiales sans relancer la consommation et d'éviter à court terme les effets déstabilisateurs du contre-choc pétrolier.

A la condition, bien entendu, que l'OPEP parvienne à tenir ses promesses. La démonstration d'unité faite à Genève ne résout pas pour autant les problèmes posés par chacun des pays membre, poussés à l'indiscipline par la chute de leurs revenus. Les Emirats arabes unis respecteront-ils leur nouveau quota, alors qu'ils ne cessaient depuis six mois de dépasser le précédent ? Les producteurs latino-américains assurent déjà qu'ils ne pourront pas imposer les prix de vente théoriques qui viennent de leur être fixés. D'une façon générale, l'organisation parviendra-t-elle à apurer suffisamment le marché, encore largement déséquilibré, pour imposer aux compagnies de nouvelles conditions de vente alors que la référence au cours au jour le jour était devenue la règle ?

Le poids de la guerre du Golfe

Les treize pays ne sont pas parvenus à régler le problème de fond posé par le conflit Iran-Irak. La guerre du Golfe n'a jamais pesé aussi lourd dans les négociations, manquant à plusieurs reprises de faire capoter l'accord. Certes, l'Irak, exclue depuis six mois de l'accord, s'est vu attribuer un nouveau quota précis de production (1,4 million de barils par jour). Mais Bagdad a refusé ce quota et maintient jusqu'à nouvel ordre son rythme d'extraction (1,6 million de barils par jour). Il a été convenu *de facto* de constituer un cas particulier au sein de l'OPEP.

Le problème posé par cette indiscipline risque de devenir crucial si l'Irak parvient, comme il est prévu, à accroître de 700 000 barils par jour ses capacités d'exportation d'ici quelques mois. Si l'OPEP ne réduit pas de nouveau sa production, le marché s'effondrera. Mais comment l'organisation parviendra-t-elle à s'accommoder de ce nouveau dépassement alors qu'elle n'est pas arrivée à faire place à l'Irak dans les limites de ce plafond ? A moins bien entendu que l'Arabie saoudite, par où transite un bon tiers des exportations irakiennes, et qui finance largement Bagdad, ne se charge autoritairement de jouer les gendarmes, ou que le gouvernement irakien lui-même, qui a encore un délai de grâce de un mois pour ratifier l'accord de Genève, ne se résigne finalement à rentrer dans le rang.

L'Irak isolé

Cette conférence a, en effet, mis en lumière la dégradation récente des rapports entre les deux pays pays du Golfe, jusqu'ici alliés. Bagdad a pris le risque d'infliger un affront au roi Fahd d'Arabie saoudite en refusant la solution de compromis qu'il lui a personnellement offerte. Il a fallu, pour sauver l'accord, que le roi fasse appel aux gouvernements libyen et algérien pour finalement convaincre l'autre partie, c'est-à-dire l'Iran, de céder. Pour l'Irak, c'était sans doute une manière de manifester sa mauvaise humeur face au rapprochement observé depuis l'été entre l'Arabie saoudite, les Etats-Unis et l'Iran. Mais c'est une offense qui risque de lui coûter cher. L'Irak est de plus en plus isolé, par rapport non seulement à l'OPEP, mais aussi à ses riches alliés du Golfe. De ce point de vue, l'Iran a réussi à Genève à engranger une nouvelle victoire politique.

VÉRONIQUE MAURUS.

L'accord signé par les pays producteurs

L'accord approuvé, le samedi 20 décembre, par douze des treize pays membres de l'OPEP, à l'exclusion de l'Irak, prévoit :

1. – De plafonner la production de treize pays à 15,8 millions de barils par jour au cours des six prochains mois, soit 7,6 % et 7,1 % de moins que la demande prévue au cours des deux premiers trimestres de 1987. Le plafond de l'Organisation s'élevait, jusqu'en décembre, à 15 millions de barils par jour sans l'Irak, soit une production totale de 16,6 millions de barils par jour ;

2. – De distribuer de nouveaux quotas de production, pays par pays, au prorata des quotas existants, à tous les membres de l'Organisation y compris l'Irak. Ce dernier pays ayant toutefois refusé d'approuver l'accord, il ne devrait pas, contrairement aux autres pays, diminuer sa production (1,6 million de barils par jour). Au total, le plafond de l'OPEP devrait donc avoisiner 16 millions de barils par jour au cours des prochains mois ;

3. – De revenir, à compter du 1er janvier 1987, à un système de prix fixes du pétrole. Les tarifs officiels seront désormais calculés par rapport à un prix de référence de 18 dollars par baril en appliquant des différentiels de qualité pour chaque brut. L'écart maximal entre les meilleures et les plus mauvaises qualités ne dépassera pas 2,65 dollars par baril. Tous les pays ont un mois de délai pour annuler les contrats existants indexés sur les cours des productions sur le marché libre ;

4. – De calculer le nouveau prix de référence sur la base d'un panier de sept bruts de différentes origines ;

5. – De créer un comité destiné à revoir périodiquement ces prix en fonction de l'état du marché et faire place éventuellement aux demandes des pays qui ne pourraient pas écouler leur production au tarif initialement fixé. Ce comité, présidé par le ministre des Emirats arabes unis comprend le Koweït, l'Algérie, la Libye, le Nigeria, le Qatar et l'Arabie saoudite.

AFFAIRES

M. Pierre Barberis quitte la direction du Crédit du Nord

Le groupe d'assurances AXA, au troisième rang en France, va recruter M. Pierre Barberis, qui sera conseiller du président Claude Bébéar. M. Barberis, comme M. Bébéar, est polytechnicien. Agé de quarante-quatre ans, il a passé deux ans à la direction financière de la Caisse des dépôts, puis dix ans au Crédit lyonnais, avant de procéder au redressement de Trigano SA pour le compte de la banque.

En 1983, M. Dautresme, PDG du Crédit du Nord depuis 1982, le fait venir comme directeur général adjoint, puis directeur général, pour réorganiser l'établissement et mettre en place une informatique très performante. La personnalité très accusée de M. Barberis le fait entrer rapidement en conflit avec M. Bruno de Maulde, le nouveau PDG qui a succédé en janvier 1986 à M. Dautresme, parti à la Banque Lazard comme associé-gérant et emmenant avec lui M. Philippe Cathala, chef du service trésorerie et changes. Le Crédit du Nord, filiale de Paribas, a annoncé, en octobre dernier, une perte de 400 millions de francs en 1986, destinée à apurer totalement le bilan après réorganisation.

F. R.

McDonnell Douglas l'emporte sur Airbus

Airbus, qui était habitué à se colleter avec Boeing, vient de perdre des points contre l'autre constructeur aéronautique américain, McDonnell Douglas. Celui-ci a enregistré en deux semaines la commande de trente-deux exemplaires de son futur triréacteur MD11, dérivé du DC10. Tour à tour, British Caledonian, la maison de leasing japonaise Mitsui, la compagnie scandinave SAS et Swissair ont retenu l'avion de Douglas plutôt que le futur quadriréacteur A-340 d'Airbus-Industrie.

Ces deux avions n'existent encore que sur le papier. Tous deux sont destinés à battre en brèche le quasi-monopole du 747 de Boeing dans le domaine des long-courriers. Leurs constructeurs savent que le marché ne permet pas d'absorber un nombre suffisant d'exemplaires, quatre cents unités environ, pour rentabiliser leurs deux chaînes de fabrication, mais Douglas comme Airbus doivent élargir leur gamme d'appareils pour rester crédibles.

Ni Douglas ni Airbus n'ont encore lancé officiellement leur programme. Après avoir vainement essayé de se mettre d'accord sur un partage des tâches ou du marché, ils attendent d'avoir suffisamment de commandes pour donner le feu vert à leurs projets respectifs, dont plus personne ne doute qu'ils seront menés à leur terme, déficit compris.

Airbus a pris un sérieux retard sur son concurrent, car la difficulté de trouver des compagnies de lancement se double pour lui de plusieurs problèmes : le partenaire britannique British Aerospace attend toujours 750 millions de livres du gouvernement de Sa Majesté pour pouvoir développer l'aile de l'A-340, et l'un des deux types de moteurs prévus pour équiper l'avion n'est toujours pas parvenu à atteindre la puissance requise.

Il ne reste plus à espérer, pour le consortium européen, que Douglas ne parvienne pas à séduire de compagnie aérienne américaine, car l'avionneur en a fait une condition *sine qua non* pour lancer officiellement son MD 11...

Al. F.

AGRICULTURE

2 milliards et après ?

La distribution massive de subventions ne fait pas une politique : telle est la tonalité générale des réactions qui sont hostiles au gouvernement et aux mesures prises lors de la conférence annuelle agricole (*le Monde* du 19 décembre). Ainsi, la CFDT constate-t-elle que rien n'est prévu pour l'emploi des salariés, qui, dans les industries agricoles et alimentaires, va diminuer en parallèle avec le recul des productions. Alors que, depuis des mois, MM. Guillaume et Séguin tergiversent pour quelques millions qui garantiraient le renouvellement de l'accord tripartite sur l'emploi et la formation dans le secteur laitier (conclu en 1984), alors qu'ils refusent d'ouvrir une négociation dans le secteur de la viande parce que cela coûte cher, en deux jours, remarque la CFDT, le gouvernement trouve 2 milliards de francs pour les agriculteurs.

Même son de cloche au Parti socialiste, dont le groupe parlementaire affirme que, *« comme toujours, Jacques Chirac réalise une opération électoraliste à court terme qui ne prépare pas l'avenir »*. Le PS, qui se réjouit de l'effort financier malgré tout, a trois interrogations : ces aides seront-elles affectées en priorité aux agriculteurs qui en ont le plus besoin, *« comme ce fut le cas en 1981 lorsque le gouvernement Mauroy accorda 4 milliards de francs d'aides directes »* ? Comment seront résolus les problèmes de fond (excédents toujours présents, prix toujours en baisse, Etats-Unis toujours menaçants) ? Après le lien fait par M. Chirac entre ces aides et l'accord européen, qui pourra reprocher à nos partenaires européens de renationaliser la PAC (politique agricole commune), et qui, de la RFA ou de la France, aura le plus de moyens pour le faire ? Il faut noter à cet égard que la National Farmers Union, en Grande-Bretagne, vient de réclamer à son tour à son gouvernement des mesures de protection (forte dévaluation de la livre verte, subventions pour les producteurs de lait et primes pour les éleveurs de races à viande).

Les syndicats minoritaires de gauche, la FNSP et la CNSTP, écrivent qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur l'emballage de ce joli cadeau de Noël, car M. Chirac n'avait pas d'autre choix. Mais comme le PS, ils se demandent à qui iront les aides : *« Cette conférence annuelle qui devait s'attaquer aux problèmes des agriculteurs en difficulté est restée singulièrement discrète sur les mesures en leur faveur. »* De son côté, le MODEF estime que M. Guillaume enfonce le clou préparé par ses prédécesseurs. Aucune décision n'a été prise sur les importations de beurre néo-zélandais ni sur les produits de substitution de céréales *« qui permettent de fabriquer 15 millions de tonnes de lait dans les usines à vaches du nord de l'Europe »*, écrit le MODEF. Aussi les exploitants familiaux n'acceptent-ils pas *« d'être considérés comme des fauteurs d'excédents »*, ni *« d'être sacrifiés au profit des multinationales de l'import-export »*.

Enfin, il ne s'agit plus cette fois de réactions mais de statistiques, et plus précisément de celles de la Communauté européenne, qui montrent que, entre 1980 et 1986, le revenu agricole a augmenté en France de 4,1 % en moyenne, dans la CEE (Portugal exclu), de 6,5 %. On peut admettre que, comme toute moyenne, celle-ci est contestable, d'où sans doute la validité de la question : 2 milliards d'aides, pour qui ? Et après ?

J. G.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

M. Bernard Tapie guigne Moulinex

Le tribunal de grande instance d'Annecy a accordé, le mercredi 19 décembre, à l'entreprise Terraillon, du groupe Tapie, la reprise de Vivalp, en dépôt de bilan, pour 26 millions de francs. Parallèlement, Tournus, filiale de Vivalp, a été également accordée au groupe Tapie par le tribunal de Mâcon pour 1 F. Avec Vivalp (150 millions de chiffre d'affaires), spécialisé dans le four à raclette et la cuisson à vapeur, et Tournus (135 millions de chiffre d'affaires), spécialisé dans les poêles antiadhésives et les autocuiseurs, M. Tapie entend se développer dans les produits électroménagers.

Au-delà, M. Bernard Tapie vise Moulinex. Il a affirmé vendredi au cours d'une conférence de presse, avoir déjà pris des contacts avec le groupe américain Scovill, détenteur de 20 % des actions de Moulinex. Le propriétaire et actionnaire principal de Moulinex est M. Mantelet, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

10 000 salariés d'IBM en préretraite

Plus de 10 000 salariés américains d'IBM profiteront des mesures les incitant à partir en retraite anticipée que leur avait proposées la direction. Ils quitteront l'entreprise le 30 juin 1987 au plus tard. Les salariés avaient jusqu'au 15 décembre pour faire connaître leur décision. Le groupe va introduire des plans analogues dans les autres pays où il est implanté (Canada, France, Royaume-Uni et Pays-Bas notamment). Ces plans, a précisé la direction, visent *« à améliorer la compétitivité de la société en réduisant ses coûts et en rééquilibrant les ressources »*.

27 400 emplois supprimés chez ATT

American Telephone and Telegraph (ATT) a annoncé la suppression de 27 400 emplois pour améliorer sa productivité, ce qui ramènera à 290 000 l'effectif total du groupe à la fin 1987. Depuis l'éclatement du monopole du Bell System le 1er janvier 1984, le nombre d'emplois supprimés s'élèvera ainsi à 84 000. Par ailleurs, ATT a annoncé la constitution d'une provision pour perte de 3,2 milliards de dollars, notamment en raison des suppressions d'emplois et de diverses écritures comptables.

FAITS ET CHIFFRES

● **Rhône-Poulenc rachète la pharmacie brésilienne d'Upjohn.** – Le groupe pharmaceutique américain Upjohn se retire du Brésil et revend tous ses intérêts au groupe français Rhône-Poulenc. Upjohn do Brasil a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 26 millions de dollars (172 millions de francs), dont 4 millions (26 millions de francs) dans la santé animale. Le prix de cession n'a pas été révélé. C'est la sixième acquisition faite cette année par Rhône-Poulenc Santé qui, au total, aura consacré 1,5 milliard de francs environ à sa croissance externe.

● **Hausse des prix de 0,3 % aux Etats-Unis.** – Les prix de détail ont progressé de 0,3 % en novembre contre 0,2 % en octobre. Cette très légère accélération recouvre une hausse des prix des produits alimentaires (0,5 %) et des automobiles (0,9 %) trop forte pour avoir pu être compensée par la baisse des prix de l'essence et du fuel domestique. Sur onze mois, l'inflation américaine s'inscrit désormais à 0,9 % contre 3,8 % durant la période correspondante de 1985. Une fois l'effet bénéfique de la chute des cours pétroliers passé, les économistes prévoient une remontée de l'inflation, qui pourrait tourner autour de 3,5 à 4 % en 1987, soit pratiquement le niveau qui prévalait avant l'effondrement des prix de l'or noir.

● **Revalorisation des garanties de ressources.** – Le conseil d'administration de l'Association pour la structure financière a décidé de relever de 1,2 % au 1er janvier 1987 les allocations de garantie de ressources : le minimum garanti sera porté à 126,52 F par jour.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 15 au 19 décembre

Après la hausse, la pause...

« ON purge », criait cette semaine un commis déambulant dans les travées. De fait, après avoir pulvérisé ses records, le 15 décembre encore, en se hissant à la cote 414,3 de l'indice CAC, la Bourse de Paris s'est mise en devoir de digérer son dernier repas de hausse. Rue Vivienne, cela s'appelle le facteur technique. En d'autres termes, les investisseurs allègent leurs positions en vendant du « papier » pour empocher une partie de leurs gains. Le phénomène est classique. Il s'est tout naturellement reproduit. Après son dernier coup d'éclat lundi, le marché s'est mis à la diète. En conséquence de quoi, le lendemain, l'indicateur instantané fondait de 0,67%, et encore de 0,8% mercredi. Mais une petite faim tenaillait la Bourse. Jeudi, sur de nouvelles prises de bénéfices, un glissement de 0,56% était encore enregistré à l'ouverture. Mais peu à peu le terrain perdu était regagné et, à la clôture, le thermomètre de la corbeille était repassé au-dessus de zéro (+ 0,05%). A la veille du week-end, redevenues plus guillerettes, les valeurs françaises reprenaient un peu d'altitude (+ 0,41%) après un décollage à 1%. Bref, d'un vendredi à l'autre, les divers indices n'ont pas dérapé de plus de 0,5%. Une prouesse ? N'exagérons rien, mais un très bon résultat, c'est sûr, qui appelle des commentaires.

Le danger d'une baisse plus prononcée n'était pas mince. En effet, la fin d'année arrive. La liquidation générale, la dernière de 1986, aura lieu lundi prochain 22 décembre. Pour la deuxième fois de suite, elle sera gagnante. Médiocre en novembre, la progression, sauf imprévu, sera importante (+9,5% environ), se situant même au-dessus de la moyenne annuelle (environ 5 %). Elle ponctue un parcours de douze mois (de la liquidation de décembre 1985 à celle de décembre 1986), qui se solde par une hausse très voisine de 60 %. La cuvée est exceptionnelle. C'est la meilleure de tout l'après-guerre. Elle est même, en qualité, comparable à celle de 1920 (+ 85 %), millésime du siècle. Un déluge de ventes bénéficiaires n'aurait, dans ces conditions, surpris personne. Force est de constater que le phénomène n'a pas revêtu, et de loin, l'ampleur qu'en d'autres circonstances il aurait pu prendre. Pourquoi, après quatre années de hausse (+ 320 % depuis janvier 1983), les investisseurs n'ont-ils pas été tentés de remplir leurs tirelires ? Bonne question. A dire vrai, les mentalités ont radicalement changé. Dans le numéro de décembre de *Science et Vie Economie*, Jean-Marie Albertini l'explique très bien. La peur des mésaventures de papa et de grand-papa, étrillés l'un avec une rente de 3 % fondante, l'autre avec des emprunts russes emportés dans la tourmente révolutionnaire de 1918, s'est évanouie. *« Les Français ont appris à mieux gérer leur argent. Avec moins de sous, ils en gagnent plus. Le ralentissement, sinon l'arrêt, de l'inflation les oblige d'ailleurs à un peu plus de perspicacité. »* La Bourse est la grande bénéficiaire de cette mutation. La preuve ? J.-M. Albertini jette quelques chiffres très instructifs. En 1974, les valeurs mobilières *représentaient 6,3 % de l'épargne financière des ménages* et les liquidités, 63,3 %. En 1985, les pourcentages se sont inversés : 28,4 % pour les valeurs mobilières, 3,6 % pour l'argent liquide. Quant aux comptes à vue, ils n'entrent plus dans cette épargne que pour 13,4 % (contre 26,8 % en 1974). Avec leurs avantages fiscaux, les SICAV-Monory, les CEA (comptes d'épargne en actions) et autres FCP (fonds communs de placement) ont vaincu les dernières réticences. *« Si on ajoute que les assurances (21,4 % de l'épargne l'an dernier, contre 9,9 %) placent désormais une bonne partie de leurs réserves en valeurs mobilières, c'est pratiquement 50 % de l'épargne financière des ménages qui alimentent la Bourse »*, précise l'auteur.

La démonstration est éclatante. Mais elle n'explique pas tout. *Le moteur de l'économie mondiale a des ratés et* l'expansion après laquelle les places financières, Paris en tête, ont encore couru cette année tarde à se déclarer. La France n'échappe pas au phénomène. Sans doute l'espoir est-il tenace et la raison de l'engouement dont la Bourse est l'objet est aussi à rechercher du côté des liquidités. Les capitaux en quête de placement sont abondants. Ce n'est rien de le dire. Ils vont même devenir pléthoriques en janvier avec la manne procurée par les emprunts et les titres indemnitaires (au moins 50 milliards de francs). Qui plus est : les grands établissements financiers vont devoir habiller leurs bilans de fin d'année pour les rendre le plus somptueux possible. Alors les achats se poursuivent. L'activité toujours très forte en témoigne. Pas une seule fois cette semaine les volumes de transactions journaliers ne sont tombés en-dessous de 1,4 milliard de francs. Ces achats ont, il est vrai, été suscités par deux bonnes nouvelles : le contrat de prestige remporté par Michelin aux Etats-Unis, qui va équiper en pneus radiaux les nouveaux chasseurs-bombardiers F 15-E de l'US Air Force ; le retour dans l'ère des bénéfices, pour la première fois depuis six ans, de Citroën, avec un résultat plus proche, paraît-il, de 500 millions de francs que de zéro. Bibendum d'un côté, Peugeot de l'autre, en tant que maison-mère du « chevron », se sont senti pousser des ailes et ont donné une forte impulsion au marché. C'est l'effet d'entraînement bien connu.

Reste que la minceur des ventes bénéficiaires étonne tout de même. Un professionnel disait avoir la clé du mystère. Après une telle poussée de fièvre sur les cours, les plus-values potentielles sont considérables. Alors, tapi dans l'ombre, le fisc attend sa proie. Mais les opérateurs ne sont pas fous. Plutôt que d'encaisser leurs profits d'un coup et d'avoir à payer beaucoup d'impôts à la clé, ils ont préféré retarder leurs dégagements jusqu'en 1987, afin de répartir sur deux exercices leur fardeau fiscal. Mais c'est bien sûr ! Cette astuce risque toutefois de poser quelques problèmes à la Bourse en début d'année. Car si janvier s'annonce brillant, les prévisions en revanche sont plus nuancées sur la suite des événements.

« Il y a autant de place pour la hausse que pour la baisse », nous disait un spécialiste. A ses yeux, le franc ne pourra pas être dévalué en 1987. Pourquoi ? Parce que le coup d'envoi à la campagne présidentielle sera donné et que la majorité peut difficilement fournir des armes à l'adversaire. Pour défendre notre monnaie, la Banque de France maniera donc l'arme des taux. Et un enchérissement du loyer de l'argent n'est pas bon pour la Bourse. C'est une opinion. Il faut compter aussi avec le facteur prix. A force de monter, Paris n'est plus aussi bon marché qu'il y a encore quelques semaines. D'après le DR (délai de recouvrement), instrument de mesure mis au point par M. Rainsy Sam et dont se sert Palmel Marmont, New-York et Milan sont désormais les deux places le meilleur marché du monde, avec des coefficients respectivement de 12 et 12,4. Paris est passé à la troisième place (13,3), juste devant Tokyo (13,4). Londres (14) et Francfort (14,3) suivent à faible distance.

Un sérieux argument milite quand même en faveur de la Bourse. Le calendrier des privatisations, vitrine de la majorité, est déjà chargé pour le premier semestre : Paribas, TF 1, Havas, le CCF, la Banque du bâtiment et des travaux publics, la BIMP (Banque industrielle et immobilière privée). Gageons que tout sera fait pour mettre le marché en condition afin d'accueillir dignement ces nouvelles recrues. L'exemple de Saint-Gobain est bien là pour en témoigner.

ANDRÉ DESSOT.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	19-12-86	Diff.
Bail Équipement	521	– 20
Bancaire (Cie)	1 145	– 49
Cetelem	1 325	– 89
Chargeurs SA	1 673	+ 93
CFF	1 241	– 69
CFI	568	+ 33
Eurafrance	3 320	– 80
Hénin (La) (1)	749	– 3
Imm. Pl.-Monceau	1 002	+ 17
Locafrance	790	– 30
Locindus	1 065	– 20
Midi	1 705	– 10
Midland Bank	442	– 28
O F P	1 454	– 56
Paris. de réesc	914	– 26
Prétabail	1 635	+ 20
Schneider	632	– 28
UCB	549	– 13

(1) Compte tenu d'un coupon de 14 F.

Matériel électrique services publics

	19-12-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	332,90	– 17,10
CIT-Alcatel	2 577	+157
Crouzet	333	+ 36
Générale des Eaux	1 358	– 32
IBM	825	– 41
Intertechnique	1 515	– 35
ITT	351	– 5
Legrand	5 370	+ 20
Lyonnaise des Eaux	1 460	– 28
Matra	2 480	+ 64
Merlin-Gérin	2 910	– 56
Moteurs Leroy-Somer	965	– 7
Moulinex	77,20	– 2,70
PM Labinal	875	+ 39
Radiotechnique	1 051	– 27
Schlumberger	210,50	– 5,50
SEB	761	– 13
Siemens	2 457	+ 11
Signaux	641	– 4
Téléméc. Electrique	3 290	– 50
Thomson-CSF	1 604	– 76

Mines, caoutchouc, outre-mer

	19-12-86	Diff.
Géophysique	294,90	+ 5,90
Imétal	85	+ 2
INCO	78,50	– 0,50
Michelin	2 610	– 9
Min. Penarroya	48,60	+ 3,80
RTZ	62	– 0,80
ZCI	1,11	– 0,05

Filatures, textiles, magasins

	19-12-86	Diff.
André Roudière	239,20	+ 29,20
Agache Willot	1 598	– 39
BHV	552	– 19
CFAO	2 150	– 29
Damart-Serviposte	2 500	+ 113
Darty	476	– 5
DMC	610	+ 1
Galeries Lafayette	1 049	– 151
La Redoute	2 485	– 53
Nouvelles Galeries	614	+ 1
Printemps	578	– 26
SCOA	94	+ 1

Valeurs diverses

	19-12-86	Diff.
Accor	498	– 12
Agence Havas	2 145	– 50
Arjomari	2 190	+ 30
Bic	735	– 3
Bis	1 732	+ 2
CGIP	1 295	+ 24
Club Méditerranée	726	– 1
Essilor	3 695	– 200
Europe 1	870	– 40
Hachette	2 910	– 106
L'Air Liquide	696	– 24
L'Oréal	3 940	– 18
Navigation Mixte	1 118	– 11
Nord-Est	198,80	+ 5,80
Press. Cité	2 900	+ 152
Sanofi	782	+ 31
Skis Rossignol	1 269	– 6

Alimentation

	19-12-86	Diff.
Béghin-Say	574	+ 29
Bongrain	2 640	– 60
BSN G.-Danone	4 596	– 89
Carrefour	3 680	inch.
Casino	2 585	+ 15
Euromarché	2 880	+ 20
Guyenne et Gasc.	749	+ 22
Lesieur	1 389	+ 7
Martell	1 765	– 53
Moët-Hennessy	2 615	– 65
Nestlé	38 450	+140
Occidentale (Gle)	1 082	– 5
Olida-Caby	164,50	– 4,80
Pernod-Ricard	1 092	– 28
St-Louis-Bouchon	758	– 1
C.S. Saupiquet	770	– 75
Source Perrier	796	– 23
Veuve Clicquot	4 850	–180

Mines d'or, diamants

	19-12-86	Diff.
Anglo-American	95,80	– 0,70
Amgold	466	+ 4
Buf. Gold M.	122,30	+ 0,50
De Beers	49,70	– 0,60
Drief. Cons.	100,50	+ 2,30
Gencor	78,25	– 0,90
Gold Field	61,30	– 0,40
Harmony	66,50	+ 2
Randfontein	588	+ 15
Saint-Helena	83,90	+ 1,20
Western Deep	257	+ 1

Métallurgie construction mécanique

	19-12-86	Diff.
Alspi	412	+ 36,90
Avions Dassault-B.	1 330	– 11
Chiers-Châtillon	67,40	+ 1,90
De Dietrich (1)	1 850	+ 45
FACOM	1 650	– 5
Fives Li.	187,50	+ 12
Marine Wendel	435	– 4
Penhoët	1 480	+ 22
Peugeot SA	1 241	+ 44
Poclain	36	– 8,10
Sagem	3 530	+ 138
Strafor	569	– 12
Valéo	538	– 6
Vallourec	86	– 0,40

(1) Compte tenu d'un droit de 95 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	19-12-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 535	– 25
7 % 1973	3 670	+ 25
10,30 % 1975	101,70	– 0,80
PME 10,6 % 1976	102,90	– 0,60
8,80 % 1977	122,60	– 0,80
10 % 1978	102,30	– 1,20
9,80 % 1978	102,20	– 0,90
9 % 1979	100,10	– 0,70
10,80 % 1979	105,80	– 0,60
13,80 % 1980	104,24	– 0,13
16,75 % 1981	105,62	– 0,22
16,20 % 1982	119,30	– 0,45
16 % 1982	120,85	– 0,54
15,75 % 1982	116,40	– 0,60
CNE 3 %	4 325	– 26
CNB bq. 5 000 F.	101,60	– 0,30
CNB Paribas 5 000 F	102	– 0,30
CNB Suez 5 000 F	101,85	– 0,45
CNI 5 000 F	101,70	– 0,20

Bâtiment, travaux publics

	19-12-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 510	inch.
Bouygues	1 280	– 45
Ciments Français	778	– 16
Dumez	1 941	– 89
GTM	528	– 6
J. Lefebvre	1 250	– 25
Lafarge	1 405	– 33
Maisons Phénix	214,50	– 11,50
Poliet et Chausson	1 813	+ 18
SCREG	620	+ 81
SGE-SB	93,70	+ 0,50

BONS DU TRÉSOR

Séance du 19 décembre 1986

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Mars	92,55	92,52	92,52	– 0,02
Juin	92,73	92,68	92,68	– 0,04
Sept.	92,73	92,68	92,68	– 0,06
Déc.	92,74	92,71	92,71	– 0,06

Produits chimiques

	19-12-86	Diff.
BASF	909	– 11
Bayer	1 052	+ 3
Hoechst	861	– 24
Imp. Chemical	101,10	– 2,40
Institut Mérieux	4 223	+ 53
Laboratoire Bellon	2 025	+ 115
Norsk Hydro	124	– 3,50
Roussel-Uclaf	1 526	– 46

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Amrep-Rey	+ 18	Poclain	– 18,4
Sireg	+ 15	Gal. Lafayette	– 12,6
Gle Biscuit	+ 12,5	Luchaire	– 9,5
Crouzet	+ 9,9	Saupiquet	– 8,9
ALSPI	+ 9,8	Crédit national	– 8,4
Finextel	+ 8,5	Manurhin	– 8,1
Fives Lille	+ 6,8	CFDE	– 6,6
Alcatel	+ 6,5	Midland Bank	– 6
Crédit Foncier	+ 6,2	Spie Batign.	– 5,8
Immob.	+ 5,9	Cetelem	– 5,7
Chargeurs	+ 5,9	Majorette	– 5,5
Pétroles BP	+ 5,8	Europe 1	– 5,4
Labo. Bellon	+ 5,7		

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Thomson CSF	290 217	477 064 117
Peugeot	236 502	284 917 936
Elf	717 418	228 018 061
BSN	45 392	208 797 165
Ausseda Bey	431 282	202 635 708
Lafarge caffée	113 671	162 678 078
Carrefour	41 337	154 001 901
Noc Hennesy	36 838	149 261 190
Alcatel	56 436	140 295 215
Chargeurs SA	87 810	140 242 793
Ridi	77 064	132 351 516
Michelin	49 127	127 391 150

(*) Du 13 au 18 décembre inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 12 déc.	Cours 19 déc.
Or fin (kilo en barre)	83 400	83 150
— (kilo en lingot)	83 750	83 900
Pièce française (20 fr.)	516	519
Pièce française (10 fr.)	389	388
Pièce suisse (20 fr.)	544	521
Pièce latine (20 fr.)	481	485
● Pièce tunisienne (20 fr.)	489	472
Souverain	611	607
Souverain Elizabeth II	599	610
● Demi-souverain	355	355
Pièce de 20 dollars	3 005	2 825
— 10 dollars	1 410	1 410
● — 5 dollars	970	930
— 50 pesos	3 150	3 130
● — 20 marks	601	591
— 10 florins	485	501
● — 5 roubles	374	390

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	15 déc.	16 déc.	17 déc.	18 déc.	19 déc.
RM	1 666 624	1 536 606	1 479 769	1 435 323	–
Comptant					
R. et obl.	8 567 159	8 315 057	8 423 087	8 318 290	–
Actions	466 395	416 468	497 528	398 533	–
Total	10 700 178	10 268 131	10 400 384	10 152 146	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	156,6	155,6	154,7	154,1	156,2
Étrangères	114,3	115,2	115,7	114,9	114,7
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	164,7	163	162,6	162,7	–
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	414,3	413,4	410	408,5	412,5

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 19 décembre

COURS	ÉCHÉANCES				
	Déc. 86	Janv. 87	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Premier	107	–	107,05	106,95	107
+ haut	107,15	–	107,10	106,95	107
+ bas	106,80	–	106,70	106,55	106,60
Dernier	106,80	–	106,75	106,60	106,65
Compensation	106,80	–	106,75	106,60	106,65

Nombre de contrats : 14 887

La SOGENAL bientôt en Bourse

La Société générale alsacienne de banque (SOGENAL), filiale à 52,6 % de la Société générale et à 47,4 % de l'Etat, va être introduite en Bourse dans les prochains mois. Ce seront les titres de l'Etat qui seront mis sur le *marché, « de préférence en Alsace »*, a indiqué son président, M. François Geronimus, qui se déclare « pleinement » satisfait par cette *privatisation, la première* dans le domaine des banques de dépôts. Avant la nationalisation de la SOGENAL en 1982, cette banque moyenne (1 700 salariés, 131 guichets, 55 milliards de francs de bilan) *comptait 12 500 actionnaires*, pour la plupart des petits porteurs concentrés en Alsace, que le rachat obligatoire de leurs titres n'avait pas réjouis, pas plus que les actionnaires du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, du groupe du CIC, également nationalisé.

Par ailleurs, la Société générale, maison mère de la SOGENAL, a annoncé qu'elle allait effectuer des restructurations de ses actifs en regroupant ses *participations au sein de quatre* sociétés-pivots : participations industrielles (1 à 1,5 milliard), cette société étant destinée à être cotée en Bourse ; financements spécialisés (2,8 à 3 milliards de francs) rassemblant le Crédit général industriel, le CREG, la CALIF, la BIP, la BAREP, les vingt-sept sociétés de leasing ; la gestion immobilière ; les autres achats bancaires. *Au total, 8 milliards de* francs, auxquels s'ajouteraient 8 milliards de francs de plus-values comptables (sans compter les *plus-values latentes*), de quoi porter les fonds propres de la Société générale de 12 à 20 milliards de francs, étape vers les 25 milliards, considérés comme normaux. De quoi mieux satisfaire les agences de cotation (rating) internationales, avec, à l'horizon, la privatisation.

Quant aux résultats de 1986, ils devraient progresser de 15 % à 20 % pour la société mère (770 à 800 millions de francs) et de 70 % pour la part consolidée du groupe, à 2,2 milliards de francs environ, en tenant compte, il est vrai, de circonstances exceptionnelles (cessions de titres avec plus-values). A noter un ralentissement de la croissance de la marge brute bancaire au second semestre, en raison d'un « pincement » de marges sur les crédits commerciaux, en volume et en taux.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

En hausse

La tendance est demeurée extrêmement volatile la semaine passée à Wall Street dans un marché actif, en raison des incertitudes relatives à l'expiration d'une série d'options reliées aux indices boursiers.

L'indice des valeurs industrielles a terminé avec des gains de 16,59 points par rapport à la clôture de vendredi dernier — à 1 928,85 — grâce à la bonne progression enregistrée à la fin de la semaine.

Ne sachant pas dans quel sens les opérations des grandes institutions financières affecteraient le marché — elles *disposent* d'énormes liquidités mais leurs opérations se sont récemment concentrées sur les valeurs vedettes, — le grand public s'est dans l'ensemble abstenu dans la crainte qu'elles n'entraînent des fluctuations erratiques accompagnées de fortes baisses.

En fait, elles se sont déroulées sans perturbation, et le soulagement des investisseurs s'est alors traduit vendredi par la plus forte progression de l'indice depuis le 2 décembre.

Les milieux boursiers n'ont pas prêté trop d'attention à une remontée des taux d'intérêt obligataires basée sur la progression de 0,6 % de la production industrielle en novembre et sur l'augmentation de 1,1 % des dépenses des consommateurs américains après trois mois consécutifs de baisse. Ils ont également ignoré la révision de la croissance du produit national brut au troisième trimestre (+ 2,8 % contre une projection de 2,9 %).

	Cours 12 déc.	Cours 19 déc.
Alcoa	32 7/8	33 7/8
ATT	26 3/4	25 3/8
Boeing	51 1/4	53 1/2
Chase Man. Bank	36 7/8	37 5/8
Du Pont de Nemours	86 1/2	88
Eastman Kodak	68 1/8	68 1/2
Exxon	71 1/2	73
Ford	56 1/8	58 1/2
General Electric	84 1/4	88 1/8
General Motors	69 5/8	66 1/4
Goodyear	42 3/4	41 3/4
IBM	126 1/2	125 1/4
ITT	53 3/4	57
Mobil Oil	40	40 1/8
Pfizer	61	61 7/8
Schlumberger	33 3/8	34
Texaco	34 1/2	35 7/8
UAL Inc.	58	58 3/8
Union Carbide	22 1/2	22 1/2
US Steel	21 1/8	21 7/8
Westinghouse	59 5/8	60
Xerox Corp	60 7/8	62

LONDRES

Effritement

L'activité s'est ralentie cette semaine au Stock Exchange à l'approche des fêtes de fin d'année et sous l'effet des incertitudes concernant la réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Genève.

La tendance a, en outre, été défavorablement affectée par un rapport pessimiste sur l'économie britannique publié par l'OCDE, de même que par une recrudescence du scandale des initiés à la suite de l'ouverture par le département du commerce et de l'industrie d'une enquête visant à déterminer si des fonctionnaires avaient utilisé pour leur propre compte des informations confidentielles recueillies dans le cadre de leurs fonctions.

Indices « F.T. » du 10 octobre : industrielles, 1 265,4 contre 1234) ; mines d'or, 319,3 (contre 328,6) ; fonds d'Etat, 83,68 (contre 82,75).

	Cours 12 déc.	Cours 19 déc.
Beecham	415	431
Bowater	332	335
Brit. Petroleum	688	699
Charter	288	274
Courtaulds	308	309
De Beers (*)	770	763
Free State Geduld (*)	13 11/16	–
Glaxo	955	1040
Gt. Univ. Stores	14 1/2	14 3/8
Imp. Chemical	11	10 47/64
Shell	943	969
Unilever	21,9	21 21/60
Vickers	387	382
War Loan	35 13/12	34 1/2

(*) En dollars.

FRANCFORT

Morosité

Le grand calme a régné la semaine passée à Francfort, où les acheteurs étaient rares. Aucun élément nouveau n'est venu apporter un peu de dynamisme au marché.

Indice de la Commerzbank du 19 décembre : 2038,70 contre 2026,30.

	Cours 12 déc.	Cours 19 déc.
AEG	341,80	335,70
BASF	276,80	274,10
Bayer	317	318,20
Commerzbank	311	306,50
Deutschebank	822,50	824
Hoechst	268	268,60
Karstadt	466	477,20
Mannesman	179,50	173
Siemens	749,90	743
Volkswagen	430	436

TOKYO

Huitième semaine de hausse

Après une début de semaine en demi-teinte, marqué par des ventes de titres liés à la consommation intérieure, le marché s'est repris en fin de course, grâce à la forte demande enregistrée pour les valeurs d'exportation.

Indices du 19 décembre : Nikkei : 18 930,03 (contre 18 830,74) ; Indice général : 1 569,07 (contre 1 567,51).

	Cours 12 déc.	Cours 19 déc.
Akai	388	388
Bridgestone	737	743
Canon	1 050	1 090
Fuji Bank	1 700	1 810
Honda Motors	1 290	1 450
Matsushita Electric	2 060	1 660
Mitsubishi Heavy	454	438
Sony Corp.	3 550	3 610
Toyota Motors	2 190	2 300



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Ne réveillez pas l'éternité qui sommeille

« Que peut-on bien offrir pour Noël à un banquier de Wall Street qui a déjà tout ? Deux ans ferme. » Cette saillie, qui se réfère aux transactions illicites, parce qu'indiscrètes, auxquelles Ivan Boesky « le Terrible » a attaché son nom, fait, en cette fin d'année et dans la City de Londres, la joie des *« yuppies »* insouciants. Ces jeunes banquiers célibataires à hauts *revenus*, qui constituent une nouvelle classe sociale à laquelle pas plus Groucho que Karl Marx n'auraient jamais songé, s'adonnent entièrement, dans les murs de leurs établissements respectifs, à la joie de « syndication's parties » *sans cesse renouvelées où* le champagne coule à plus grand flot que l'euro-papier. L'activité tant primaire que secondaire s'est, en effet, pratiquement arrêtée sur le marché international.

Une seule euro-émission à taux fixe libellée en dollars américains a vu le jour cette semaine, encore qu'on ne puisse même pas la considérer *comme un véritable* cru *1986* : elle ne sera, en effet, libérable que le 22 janvier prochain. D'un montant de 150 millions de dollars et d'une durée de cinq ans, elle a été offerte *par la norvégienne Eksportfinans* à un prix de 101,50 avec un coupon *annuel* de *7,25 %*. Ces conditions, qui, au moment du lancement, équivalaient à un rendement supérieur de 56 points de base à celui des emprunts à cinq ans du Trésor américain, ont paru trop tirées. Aussi l'accueil a-t-il manqué de chaleur, bien que la réputation du débiteur soit excellente et que le syndicat bancaire qui, sous la houlette de la *Long Term Credit Bank of Japan*, dirige l'opération soit musclé. En fin de semaine, l'émission se traitait à la limite de la commission bancaire globale de 1,875 %.

Bien qu'elle ait été calme, la semaine *n'a pas été sans surprise.* A la stupéfaction générale, la Republic National Bank of New-York, au travers de sa holding Republic New York Corporation, a lancé, mardi, une euro-émission perpétuelle à taux variable de 150 millions de dollars. *Alors que ce secteur* est encore loin d'être *remis* de la crise qui, il y a deux semaines, l'a ébranlé au plus profond de ses fondements, la sortie d'un euro-emprunt *sans durée déterminée* a ébaubi tout un chacun. Les conditions proposées par la banque américaine sont moins irréalistes que celles qui, dans le passé, ont présidé aux autres transactions du même type et qui, en fin de compte, ont mené à l'effondrement auquel on a pu assister au début de ce mois. Les euro-obligations de la Republic New York Corp seront émises au pair et porteront un intérêt semestriel qui sera l'addition d'une marge de 0,25 % au taux du Libor à six mois. En outre, l'opération est assortie d'une commission bancaire relativement élevée puisqu'elle totalise 1 %. *Tout ceci s'est malheureusement* avéré insuffisant.

Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, cette technique *soulève* deux questions. Le nombre d'actions disponibles sera-t-il suffisant ? Qu'adviendra-t-il si le cours de l'action s'est, à l'époque, fortement affaissé ? Etre *éventuellement* remboursé en papier dont la valeur est très basse, parce que la qualité de la société n'est plus au-dessus de tout soupçon, n'est déjà guère encourageant. Si, en plus, une masse d'actions vient à être revendue en *janvier 2012, on peut supposer que* cela n'améliorera pas la tenue du titre en Bourse. C'est le genre de propos qu'il ne ferait pas bon d'évoquer alors que l'avenir de l'ensemble de l'industrie bancaire est toujours *sur la sellette*.

Après deux jours d'efforts, Merrill Lynch, qui dirige l'euro-emprunt de la Republic New-York Corp, avait abandonné l'espoir d'assembler un véritable syndicat d'établissements co-chefs de file. La firme a dû se contenter du soutien de deux banques américaines dont l'assistance s'est, pour chacune, limitée à 15 millions de dollars. Leur présence doit s'expliquer davantage par leur relation historique avec l'emprunteur que par l'amour de l'art. Le marché des euro-émissions perpétuelles n'est pas encore en état d'être ravivé. Laissez-le reposer en paix. Il ne faut jamais réveiller trop brutalement l'éternité.

Actions internationales : poursuite de l'expansion en 1987

L'année qui va bientôt s'achever aura, jusqu'à son terme, été celle des actions internationales. L'explosion de ce marché a pour corollaire la *diminution en pourcentage* de l'importance de Wall Street dans le monde ainsi que celle du volume d'actions libellées en dollars. Entre 1975 et la fin du mois de septembre 1986, la part de New-York par rapport à la capitalisation boursière de *l'ensemble des places financières* mondiales est tombée de 61,2 % à *41,3 %*. Selon des statistiques compilées par Salomon Brothers, la grande banque d'investissement américaine, la capitalisation boursière mondiale, qui représentait en *1975 l'équivalent de 1,15 trillion* américain ou billion européen (1) de dollars, soit 1 150 milliards de dollars, atteignait à la fin de septembre dernier 5,33 trillions (ou billions selon le côté de l'Atlantique où l'on se place). Dans cette expansion formidable, ce sont *les Japonais qui se* sont taillé la part du lion. Si, durant le même temps, la part émise en dollars est passée de 704 milliards de dollars à plus de 2 200 milliards *(2,2 trillions)*, la *partie émise en* yens a été multipliée par 12,5, passant de l'équivalent de 142 milliards de dollars à 1 783 milliards (1,78 trillion). Les portions de marchés libellés en sterling, deutschemarks et francs français ont également *progressé mais dans* des proportions bien moindres : respectivement 4,46 %, 4,25 % et 3,65 %.

La part non américaine du marché boursier mondial ne peut que croître encore davantage au cours des années à venir. Le grand élan international qui pousse tous les gouvernements du monde vers la privatisation des entreprises du secteur public va s'accélérer.

Dans ce concert, la France et le franc tricolore vont jouer le rôle le plus important après les Japonais, puisque la privatisation de soixante-quatre entreprises d'Etat durant les quatre prochaines années représentera *largement l'équivalent* de 30 milliards de dollars. Malgré son ampleur, l'augmentation de la capitalisation boursière en francs français ne devrait pas poser de problème. Cette capitalisation ne représentait encore que 13 % du produit intérieur brut de la France à la fin du troisième trimestre de cette année, alors qu'elle atteignait 77 % en Suisse, 70 % au Royaume-Uni, *60 % au Japon et 51 % pour la partie* libellée en dollars des Etats-Unis.

Paribas, qui va ouvrir le programme de privatisation pour la France en 1987, devrait donner le jour à un montant d'actions qui devrait se situer entre 2,5 et 3 milliards de dollars. A cet égard, l'avertissement donné aux spéculateurs se ruant sur les certificats d'investissement *privilégiés* (CIP), *émis* par Paribas plus tôt dans l'année à un prix unitaire de 625 francs, devrait être salutaire. Ceux qui, après avoir été échaudés par la parcimonie des attributions Saint-Gobain, veulent s'assurer d'obtenir des actions de la *banque de la rue d'Antin au travers* des CIP, et qui ont poussé le cours de ces derniers jusqu'à *950* francs, feraient sans doute bien de s'en défaire au plus vite s'ils ne veulent pas risquer de perdre une bonne centaine de francs par certificat.

Ils auraient mieux fait, dans l'immédiat, de s'intéresser à l'opération internationale lancée cette *semaine, sous la direction de* Paribas, par Thomson CSF. Elle consiste en l'émission de 1 050 000 « unités » dont 343 743 sont destinées à être placées à l'étranger, autant en France, le solde étant conservé par l'émetteur. Chaque *« unité »* est composée d'une action ordinaire et d'un warrant permettant d'acquérir, jusqu'au 31 décembre 1989, une autre action ordinaire Thomson. L'unité a été offerte a un *prix de 1 810 francs français.* Au moment du lancement, le cours de l'action ordinaire était de 1 680 francs. La part internationale a été rapidement sursouscrite. En fin de semaine, il n'y avait plus de papier disponible pour les étrangers, *et, sur le marché gris, l'unité se traitait* à 1 830-1 880 francs, l'action à 1 600-1 620 francs, et le warrant à 240-250 francs. Un beau succès.

(1) Un trillion américain ou un billion européen = mille milliards (10 puissance 12).

CHRISTOPHER HUGHES.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

En roue libre

Comme le marché des changes, le marché obligataire s'est mis « en roue libre », observant lui aussi la trêve des confiseurs, et attendant le début de janvier, dans l'espoir de jours meilleurs, c'est-à-dire d'un abaissement des taux. Selon *toute* apparence, on n'en prend pas le chemin, comme l'a laissé entendre *le* président de la Banque fédérale d'Allemagne, M. Karl-Otto Poehl.

Les rendements des emprunts d'Etat se sont maintenus entre 8,60 % et 8,70 %, ceux du secteur public dépassant 9,60 %. Quant au MATIF, les cours des échéances décembre et mars, après avoir faiblement oscillé durant toute la semaine, ont terminé au plus bas de la période, cotant respectivement 106,80 et 106,75. Le plus frappant a été la maigreur des transactions, la vente de cinq mille titres seulement provoquant un décalage des cours, ce qui eût été impensable il y a encore quelques semaines.

Tout *le monde attend,* maintenant, le début du mois de janvier, période pendant laquelle coupons et remboursements vont tomber par milliards de francs. Mais les inquiétudes demeurent en ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêt, notamment à court terme. Certes, la tension provoquée, à partir du 8 décembre, par le bref accès de faiblesse du franc, est-elle retombée. Lundi, la Banque de France annonçait qu'elle ramenait de 8,50 % à 7 3/4 % le taux *de ses* pensions à sept jours, mais le lendemain faisait connaître qu'elle relevait de 7 % à 7 1/4 % le taux de ses adjudications sur effets de première catégorie. *Ce* faisant, elle rétablissait le « chenal » d'évolution du loyer de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire, avec une ampleur de l'ordre d'un demi pour cent, mais à un niveau plus élevé d'un quart de point. Les observateurs ne manqueront pas de remarquer que ce relèvement était *le premier* depuis le début de la baisse, amorcée au début de 1982 et poursuivie pendant quatre ans. En fin de semaine, le taux de l'argent au jour le jour s'établissait un peu au-dessus de 7 1/2 %.

Les autorités monétaires n'hésiteront *sans* doute pas à manier l'arme des taux pour défendre le franc, étant bien entendu *que ce* maniement ne peut être utilisé de manière permanente, car il aurait pour conséquence une remontée générale des taux d'intérêt en France, peu compatible avec une politique gouvernementale de soutien à l'économie et aux entreprises. A cet égard, on notera que la déréglementation et, *surtout*, la levée quasi totale du contrôle des changes ne permettent plus à la Banque de France de défendre la monnaie en faisant monter vertigineusement les taux de l'eurofranc (francs extérieurs des non-résidents). Aujourd'hui, il y a trop d'échappatoires. L'Institut d'émission ne peut plus agir que sur un marché unique, celui des taux intérieurs, qui deviennent, en même *temps*, extérieurs.

C'est pourquoi les bons esprits estiment que la défense du franc *par* les taux ne saurait devenir permanente. Cela signifie que des mesures devraient être prises sur les parités de change, en cas de tension trop prolongée.

En attendant, les émissions ont repris, à petite vapeur. Le Crédit foncier de France lance le premier emprunt « défiscalisé », *c'est-à-dire* sans crédit d'impôt, après la suppression de la retenue à la source. Cet emprunt, de 2 milliards de francs, est naturellement émis à taux variable avec indexation sur le TME, (taux moyen des emprunts d'Etat), règlement au *5 janvier* 1987. Il se place lentement, avec prudence. Autre émission prévue, celle d'une nouvelle tranche de la Caisse de refinancement hypothécaire.

En Allemagne, point de mire du marché français, la Banque centrale, par la voix de son président, a clairement fait connaître qu'elle ne pouvait envisager un abaissement de son taux directeur, avant ou après les élections législatives. Fixant ses nouveaux objectifs pour la croissance de la *masse monétaire* « Banque centrale » en 1987 (3 % à 6 % sur une base annuelle contre 3,5 % à 5,5 % en 1986), elle va s'efforcer de faire rentrer dans son lit cette même masse monétaire, qui augmente actuellement à un rythme de près de 9 %. Certains opérateurs estiment malgré tout que la Bundesbank *« fera un effort »* dans les premiers mois de 1987. Ce n'est pas sûr du tout ; il n'est même pas impossible que les taux montent un peu outre-Rhin. En ce cas, les taux à long terme, qui sont supérieurs d'un point aux Etats-Unis par rapport aux taux allemands, deviendraient identiques pour les deux pays, ce qui provoquerait un nouvel afflux de capitaux dans la zone mark, et une nouvelle baisse *du dollar*.

F. R.

LES DEVISES ET L'OR

Trêve des confiseurs

Un très grand calme s'est instauré *sur les marchés des changes* à l'approche des fêtes de Noël et du *Jour* de l'an. Par ailleurs, dans *le* monde entier, tout le monde prépare la clôture des exercices et des bilans et procède aux opérations classiques d'« habillage » des bilans en question (window dressing). Il n'est donc pas question de prendre des initiatives hardies : on verra au début de l'année prochaine.

En conséquence, les cours des principales devises ont *évolué* dans des couloirs très étroits, avec des *variations sans grande signification* et des volumes en très nette diminution. Ainsi, le dollar a-t-il oscillé entre 2 et 2,02 DM, 163 et 164 yens, 6,58 et 6,62 F. On a relevé, sur la devise américaine, des achats commerciaux assez importants, toujours *en prévision* des ajustements de fin d'année. La tenue du « billet vert » *n'a été influencée* par aucune des nouvelles en provenance de l'économie des Etats-Unis, que ce soit la baisse des mises en chantier de logements ou les résultats, bien imprécis, de la réunion de l'OPEP. Elle n'a pas *été* influencée non plus, du *moins* dans l'immédiat, par les prévisions relativement pessimistes de M. Henry Kaufman dans l'étude prospective annuelle de la firme de courtage Salomon Brothers pour 1987.

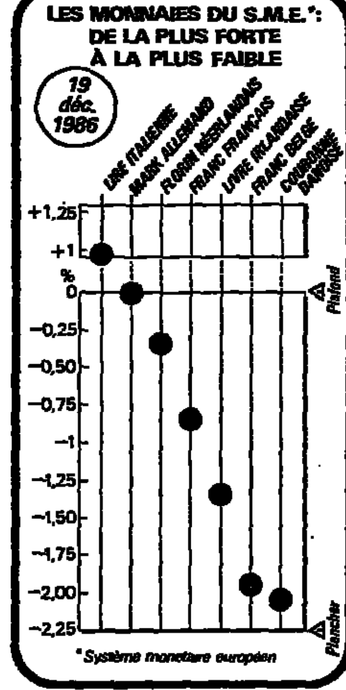
La croissance de l'économie américaine sera limitée à 2 % (1 % à 1 1/2 %, en taux annuel, au premier semestre et 2 1/2 % à 3 % au second semestre), cela en raison d'une augmentation des exportations et d'une consommation plus active. En conséquence, la politique de la Réserve fédérale sera accommodante, avec *des réductions supplémentaires* de son taux d'escompte, dont la première pourrait intervenir dès *le* premier trimestre, mais après une diminution préalable au Japon et surtout en Allemagne (ce qui semble peu probable ; voir ci-dessous en rubrique marché monétaire et obligataire).

En conséquence, toujours suivant l'étude de Salomon Brothers, les taux à long terme américains reviendraient à 6,5 % à la fin du premier semestre, contre 7,3 % à 7,5 % actuellement, mais s'orienteraient à la hausse au second semestre, atteignant 7 3/4 %, en liaison avec une légère reprise de l'inflation et avec la faiblesse du dollar. Ce dernier pourrait fléchir aux alentours de 1,75 DM et 150 yens, ce qui le ferait tomber au-dessous de 6 F à Paris.

En Europe, un calme relatif a régné au sein du SME. Après avoir reculé jusqu'à 3,2730 F sous l'effet des rapatriements de devises pour les opérateurs français pour la fin d'année, le cours du mark s'est raf*fermi, pour dépasser* 3,28 F à la veille du week-end. A un mois des élections législatives allemandes, les spéculations vont bon train sur un réaménagement du SME au prin*temps prochain.* Dans son dernier rapport sur l'économie mondiale, l'Institut de Kiel, l'un des cinq grands « instituts » d'outre-Rhin, prévoit précisément un tel réaménagement, *« en raison des écarts d'inflation entre pays de la CEE »*, avec une *réévaluation « limitée »* du mark, de façon à ne pas trop nuire aux exportations *allemandes. De* leur côté, les autres participants du SME ne seraient pas partisans d'une forte dévaluation de leurs monnaies, afin d'éviter une inflation *« importée »*.

Malgré ce calme relatif, évoqué plus haut, de nombreux opérateurs redoutent les premières semaines de janvier, à l'approche des élections allemandes. Une reprise de la spéculation sur une réévaluation du mark pourrait provoquer, à nouveau, de fortes tensions au sein du système monétaire européen. A Paris, on n'exclut pas un relèvement brutal des taux d'intérêt *en* cas de baisse du franc, après l'accalmie sur le *front des taux* enregistrée cette semaine.

FRANÇOIS RENARD.



LES MATIÈRES PREMIÈRES

Coup dur pour les fournisseurs de sucre

Les Etats-Unis limitent leurs importations

« Construire sur le sucre vaut-il mieux que construire sur le sable ? », s'interrogeait Jean-Paul Sartre, de passage à La Havane en 1960. La question reste plus que jamais d'actualité après la décision des Etats-Unis de ramener à 1 million de tonnes (– 41 %) leurs importations de sucre pour *1987*, soit le niveau le plus bas depuis 1888. Le représentant spécial de la Maison Blanche pour le commerce, M. Clayton Yeutter, n'a pas caché que cette mesure aurait *« un effet* dévastateur » sur les fournisseurs sucriers de Washington, à savoir les Etats producteurs latino-américains, la République dominicaine et les Philippines. *Aussi certains d'entre* eux (trente au total) recevront-ils en compensation une aide alimentaire qui doit, selon le secrétaire de l'agriculture, M. Lyng, être prélevée dans les stocks céréaliers fédéraux de la Commodity Credit Corporation.

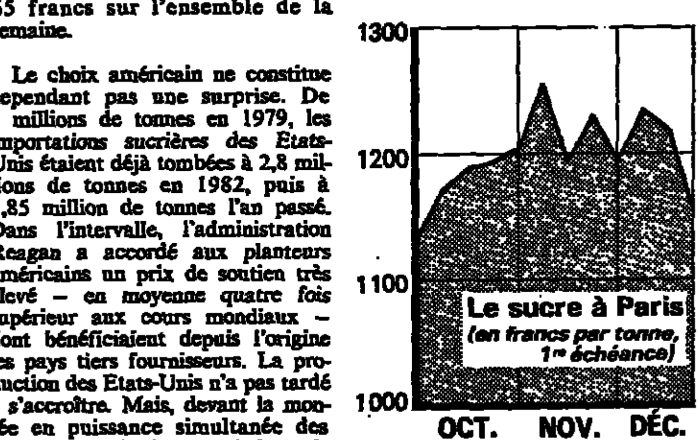
Aussitôt connue, la nouvelle a accentué le repli des cours du sucre à New-York, comme à Paris, où ils clôturaient le 19 décembre à *1 150 francs par tonne, en* déclin de 65 francs sur l'ensemble de la semaine.

PRODUITS	COURS DU 19-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	953 (+ 1) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	884 (– 6,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 545 (+ 15) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 150 (– 65) Francs/tonne
Café (Londres) Janvier	1 802 (– 63) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 879 (– 17) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	*261,75 (– 18)* Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	151,25 (– 3,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	142,80 (– 2,90) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le choix américain ne constitue cependant pas une surprise. De 5 millions de tonnes en 1979, les importat*ions sucrières des Etats*-Unis étaient déjà tombées à 2,8 millions de tonnes en 1982, puis à 1,85 million de tonnes l'an passé. Dans l'intervalle, l'administration Reagan a accordé aux *planteurs* américains un prix de soutien très élevé – en *moyenne quatre fois* supérieur aux cours mondiaux – dont bénéficiaient depuis l'origine les pays tiers fournisseurs. La production des Etats-Unis n'a pas tardé à *s'accroître*. Mais, devant la montée en puissance simultanée des *substituts* et *édulcorants* à base de maïs – dont la part dans la consommation totale de produits sucrants a dépassé 50 % en 1985, – le gouvernement a dû trancher : il devenait *coûteux de laisser en l'état* le quota d'importations alloué aux Etats sucriers en voie de développement, dès lors que les besoins intérieurs diminuaient. Si Washington continue d'importer au prix fort, cette concession porte désormais sur des *quantités négligeables.*

Pour la République dominicaine, les Philippines et quelques autres pays, la réduction du débouché américain est un nouveau coup dur. Le gouvernement de Mme Aquino a certes reçu l'an passé une partie du quota sud-africain, après les sanc*tions américaines contre le régime* de l'apartheid. Mais le sucre initialement destiné aux Etats-Unis risque de ne pas trouver d'acheteurs, tant sa qualité est médiocre. Sur le marché libre, où les *prix* sont déjà fort déprimés, la concurrence est vive. La plupart des contrats d'approvisionnements ont été conclus. La *décision américaine prend* donc de court les Etats concernés.



Le seul salut pour ce sucre sans destinataire pourrait venir de Cuba, dont la récolte 1986-1987 devrait être inférieure de 1 million de tonnes (au minimum) aux objectifs, pour s'établir entre 7 et 7,5 millions de tonnes. La Havane sera peut-être *intéressée* par une marchandise bon marché et proche des côtes *cubaines, afin d'honorer ses engagements* de livraison aux pays de l'Est (essentiellement l'URSS). Rien ne garantit néanmoins que la « solidarité latino-américaine », appelée de ses vœux par M. Manuel Buez, président dominicain du Conseil d'Etat du sucre, se manifestera. En 1985, Cuba était resté sourd à l'appel pressant de ses voisins, préférant compenser les insuffisances de sa récolte par des *achats discrets sur le marché* de New-York, alors au plus bas de ces *quinze dernières années*...

ÉRIC FOTTORINO.

Le Monde

LIBAN : combats à Tripoli

Un défi pour Damas

BEYROUTH
de notre correspondant

Le Liban craque de partout au moment où la perspective d'un apaisement s'esquissait timidement, avec la possibilité d'une rencontre au sommet entre les présidents syrien et libanais, MM. Assad et Gemayel.

Dans les camps, entre les Palestiniens et la milice chiite Amal, la pause instaurée le 14 décembre n'aura duré que quelques jours et n'a jamais été totale. Une guerre d'usure a vite pris le relais dès jeudi, et son rythme va *crescendo*. La médiation iranienne est bloquée par les conditions contradictoires posées par les protagonistes, ce qui n'empêche pas Téhéran d'avoir marqué des points décisifs en faisant figure de conciliateur au sein du camp islamique alors que la Syrie est traitée en partie prenante du conflit.

Il était illusoire de vouloir arrêter la « guerre des camps » en ignorant le principal belligérant palestinien, M. Yasser Arafat, qui exige la levée du siège de tous les camps palestiniens par Amal en échange de l'évacuation par ses hommes de la localité de Magdouché, conquise au début du mois.

Au contraire, c'est lui qui fait monter les enchères puisque « *pacifiée* » — c'est-à-dire reprise en main – il y a plus d'un an par les Syriens, Tripoli s'est enflammée. Les intégristes musulmans de cette ville, alliés de vieille date de M. Arafat, ont attaqué certains postes syriens le vendredi 19 décembre. La bataille, qui a dégénéré et gagné plusieurs quartiers, a fait douze morts et trente-cinq blessés parmi les combattants intégristes et la population libanaise, sans compter les victimes dans les rangs de l'armée syrienne.

Evident, le lien entre la flambée de Tripoli et la guerre des camps a aussitôt été établi dans les milieux politiques au Liban.

Autre conséquence de la guerre des camps, l'insécurité augmente à Beyrouth-Ouest (secteur musulman de la capitale). Rapts — notamment de chrétiens, — liquidations — surtout de Palestiniens, — attentats contre les gens d'Amal, vols, se succèdent à un rythme hallucinant. Au cours de la seule journée de vendredi, deux motocyclistes ont été déchiquetés par la bombe qu'ils transportaient en vue d'un attentat, un lieutenant de l'armée libanaise – fraction druze — a été assassiné, un commerçant chrétien a été enlevé, une roquette a été tirée sur le siège de la présidence du Conseil, et des éléments armés ont intercepté et volé la voiture... d'une patrouille des forces de sécurité intérieure. La veille, avec notamment l'assassinat d'une Palestinienne chrétienne fonctionnaire des Nations unies, les manifestations du complet délabrement de la situation à Beyrouth-Ouest avaient été tout aussi patentes.

Deux autres foyers d'explosion potentielle sont à surveiller, deux localités chrétiennes incrustées en territoire musulman : Jezzine et Zahlé. Des craintes sont surtout exprimées en secteur chrétien concernant Zahlé, où s'est installé M. Elie Hobeika, qui est utilisé par Damas pour contenir l'expansion du Hezbollah dans la Bekaa. Le Hezbollah exige maintenant son retrait dans un hôpital transformé en caserne en bordure de Zahlé.

Empêtrée dans ses contradictions, la Syrie n'a jamais été aussi faible sur la scène libanaise depuis son retour en force à l'automne 1983 et pendant l'hiver 1984. C'est pourquoi le président Assad pourrait être intéressé par une rencontre avec son homologue libanais.

LUCIEN GEORGE.

Réforme majeure dans le fonctionnement de l'ONU

Le budget des Nations unies sera désormais adopté par consensus

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

L'Assemblée générale a adopté sans vote, le vendredi 19 décembre, une résolution sur la réforme du fonctionnement administratif et budgétaire de l'ONU. Souhaité par l'Occident et par une partie du tiers-monde, préparé depuis plusieurs mois, le texte était présenté par dix-neuf Etats, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Union soviétique, Chine, France, Grande-Bretagne).

La résolution supprime l'obligation de recourir au vote lors de l'adoption de décisions en matière budgétaire et autorise la pratique du consensus. Cette disposition est valable immédiatement et sera appliquée dès l'année prochaine, lors de l'élaboration du budget biennal 1988-1989.

En même temps, l'Assemblée a adopté les recommandations du « comité des dix-huit », rendues publiques en août dernier. Celles-ci exigent une « *simplification des structures, actuellement d'une complexité excessive* », une sensible diminution de certaines activités jugées inutiles, notamment du nombre des conférences internationales et du volume de la documentation écrite, une réduction de 15 % en trois ans du personnel permanent (25 % aux échelons supérieurs), une politique plus stricte en matière de recrutement et d'avantages sociaux, et une coordination plus efficace entre les différentes agences du système.

La résolution rejette, en revanche, la proposition occidentale en faveur de la création d'un « conseil exécutif » qui, à l'instar de l'UNESCO, aurait eu la haute main à la fois sur les activités de l'organisation et sur leur financement. La structure actuelle, bicéphale, est maintenue : le comité de programme et de coordination reste chargé de la conception des activités, alors que le comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, demeure responsable de leur budgétisation.

Des limites au pouvoir des « 77 »

Les principes contenus dans la charte de l'organisation sont maintenus et réaffirmés avec force par la résolution, de même que les responsabilités prééminentes du secrétaire général. Ceci n'est pas un hasard : s'exprimant après l'adoption du texte, le représentant du Zimbabwe — dont le pays préside actuellement le mouvement des non-alignés —, a vigoureusement insisté sur l'obligation pour tous les États de « *respecter les principes démocratiques qui régissent l'organisation* ».

Il s'agissait manifestement d'une mise en garde à l'adresse de ceux qui seraient tentés d'interpréter le principe du consensus comme une négation de la loi du plus grand nombre. Car, tel est l'essentiel de la réforme : en supprimant le vote majoritaire, l'ONU diminue le pouvoir du groupe des « 77 », c'est-à-dire de cette « *majorité automatique* » qui se formait souvent abusivement et avec une rapidité excessive autour d'idées que l'Occident considérait comme hostiles à ses intérêts. Le principe du consensus étant celui d'un compromis, son application rend impossible l'adoption d'une décision en cas d'opposition formelle de la part d'un petit groupe d'États, ou même d'un seul gouvernement.

Ce principe, cher aux Américains, *doit permettre d'éviter, dans l'esprit* de Washington, que l'Occident, qui fournit 75 % des ressources de l'ONU, soit « *réduit à payer et à s'abstenir au moment du vote* ».

Le représentant américain, M. Vernon Walters, s'est déclaré satisfait : « *Nous avons obtenu la majeure partie de ce que nous souhaitions. C'est un grand jour pour l'humanité.* » La résolution proclamant illégales les retenues et les diminutions budgétaires pratiquées unilatéralement par certains États, Washington devra, dans l'immédiat, rapidement verser les 110 millions de dollars qu'il a supprimés de sa contribution pour l'année 1986. Selon M. Walters, la décision de l'Assemblée générale donne à son gouvernement un argument efficace pour convaincre le Congrès d'assouplir sa position.

CHARLES LESCAUT.

INDOCHINE

Le nouveau chef du régime vietnamien rencontre ses collègues laotien et cambodgien

Hanoï (*AFP*). — Le nouveau chef du régime vietnamien, M. Nguyen Van Linh, a eu le vendredi 19 décembre sa première rencontre avec les dirigeants des deux autres pays indochinois, MM. Kaysone Phomvihane (Laos) et Heng Samrin (Cambodge), tous deux à Hanoï à l'occasion du sixième congrès du Parti communiste vietnamien, qui vient de s'achever. Les trois hommes ont constaté, selon la presse officielle vietnamienne, que les relations des trois pays étaient devenues « *une loi conditionnant la vie et le développement* (de leurs) *révolutions* » et « *une force que rien ne peut briser* ». Ils ont décidé de tenir un sommet formel des pays indochinois en 1987.

Par ailleurs, la réunion de l'Assemblée nationale, qui doit désigner un nouveau président du conseil d'Etat (chef de l'Etat) et un nouveau premier ministre, devait en principe débuter mercredi et pourrait se clore le 29 décembre. Outre les successeurs de MM. Truong Chinh et Pham Van Dong, démissionnaires, *l'Assemblée doit également* entériner la formation d'un nouveau gouvernement, de nombreux ministres n'ayant pas été réélus au nouveau comité central du parti, signe d'une sanction qui devrait logiquement s'accompagner d'une éviction du gouvernement.

Enfin, un haut fonctionnaire militaire a indiqué à l'AFP que les forces chinoises ont ouvert le feu à deux reprises, juste avant et durant le sixième congrès du parti, à la frontière sino-vietnamienne dans la région de Vi Xuyen (nord-ouest du Vietnam). Le responsable a cependant précisé que ces attaques, les 14 et 16 décembre, ont fait « *peu de victimes* ».

PAKISTAN

Démission du gouvernement

Le gouvernement pakistanais a remis, samedi 20 décembre, sa démission collective au premier ministre Mohammed Khan Junejo, afin de lui permettre « *de reconstituer son cabinet en vue d'affronter les problèmes auxquels le pays doit faire face* », a-t-on annoncé officiellement. Cette démission résulte des graves troubles intercommunautaires que connaît, depuis le 14 décembre, la plus grande ville du Pakistan, Karachi. Vendredi 19 décembre, un policier a été lynché et quatre autres grièvement blessés par des émeutiers.

Les affrontements entre Myhajirs (« *émigrés* » d'origine indienne et de confession musulmane) et Pathans ont fait près de deux cents morts au cours de la semaine écoulée. En dépit du couvre-feu instauré dans plus de la moitié de la ville, des incidents se sont produits quotidiennement.

● **INDE : procès de sikhs en Grande-Bretagne.** — Deux sikhs, MM. Jarnail Ranuana et Sukhvinder, qui résident tous deux en Grande-Bretagne, ont été reconnus coupables, le vendredi 19 décembre, par un tribunal de Birmingham, de complot visant à assassiner le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, lors *d'une visite de ce dernier à Londres* en octobre 1985. Un troisième inculpé, également d'origine sikh, a été acquitté. Les trois hommes avaient été arrêtés trois jours avant l'arrivée de M. Gandhi. Ils avaient commandité deux individus qu'ils croyaient être des militants de l'Ira (Armée républicaine irlandaise) pour assassiner M. Gandhi. Il s'agissait, en fait, de deux informateurs de la police britannique. Le juge devait prononcer samedi la sentence. — (AFP).

Grèves et occupations de lycées à Athènes

ATHENES
de notre correspondant

Un mouvement de grève et d'occupation se répand dans les lycées d'Athènes après la manifestation massive qui a eu lieu au début de cette semaine dans le centre de la ville. Les lycéens protestent notamment contre la réduction des crédits de l'éducation nationale et du nombre d'étudiants qui seront admis, l'année prochaine, dans l'enseignement supérieur. Ils demandent ainsi l'augmentation des salles de classe, la nomination de professeurs aux postes vacants (4 500 selon certaines affirmations), l'amélioration de l'équipement technique des établissements (dans un quartier d'Athènes, il existe un seul laboratoire de chimie pour huit lycées), des manuels scolaires et des méthodes pédagogiques.

Ce mouvement de revendication s'est exprimé indépendamment des organisations de jeunesse des grands partis, qui se sont cependant empressés de prendre le train en marche. Il est soutenu par tous les partis politiques, du PC orthodoxe à la nouvelle démocratie, excepté le PASOK. On note cependant que la jeunesse du PC orthodoxe est très réticente devant les actions d'occupation des écoles. *Le mouvement a* la sympathie — sinon la coopération — de très nombreux enseignants.

Le ministre de l'éducation nationale, M. Adonis Tritsis, qui a initialement refusé de recevoir les délégations lycéennes, affirme que les dépenses de l'éducation nationale seront maintenues.

EN BREF

● **CHINE : manifestations d'étudiants.** — Trois mille étudiants ont manifesté, le vendredi 19 décembre, dans les rues de Shanghai pour réclamer plus de démocratie et des réformes de l'enseignement, comme d'autres l'ont fait ces derniers jours dans plusieurs autres villes chinoises. *La police n'est pas intervenue, et* la manifestation s'est déroulée sans incidents, selon les responsables municipaux. Des manifestations également pacifiques ont été signalées à Hefei (Est), Wuhan (Centre), Kunming (Sud) et Shenzhen, près de Hongkong. — *(AFP.)*

● **AFGHANISTAN : un village pakistanais bombardé.** — Quatre avions des forces de Kaboul ont bombardé, le jeudi 18 décembre, un village frontalier pakistanais, y faisant dix morts et quinze blessés, selon des responsables pakistanais qui ont accusé le régime afghan d'avoir commis au moins six cents violations de l'espace aérien pakistanais cette année. Le ministère des affaires étrangères n'avait pas, encore, samedi, confirmé ce nouvel incident.

● **L'entraîneur hippique Lester Piggott arrêté pour fraude fiscale.** — Lester Piggott, cinquante-huit ans, le célèbre jockey britannique devenu entraîneur, a été arrêté vendredi 19 décembre, pour fraude fiscale, à Newmarket en Angleterre.

Il est accusé d'avoir menti sur le contenu de son compte en banque en ayant remis au percepteur un faux document. Les avocats de la perception ont affirmé qu'il possédait 2 millions de livres (19 millions de francs français) de revenus étrangers et ont demandé leur rapatriement en Grande-Bretagne. Le tribunal a décidé d'examiner cette requête de la perception.

● **Manèges gratuits aux Tuileries.** — Les artisans forains offrent une entrée gratuite à deux mille enfants lundi 22 décembre, à 10 heures, à la fête des Tuileries, en avant-première de Noël. A partir de midi, avec le Secours populaire français et ses pères Noël verts, ils *remettront des cadeaux aux enfants.*

Grèves-désordre des agents de conduite SNCF

La CFDT et les autonomes de la FGAAC s'efforçaient, le samedi 20 décembre, de rattraper et d'exploiter les grèves sauvages déclenchées la veille à la base par des agents de conduite, en dépit de l'impopularité de mouvements sociaux lancés sans préavis et, de surcroît, en période de départs en vacances.

Partis d'une grève tout à fait officielle des agents de la banlieue de Paris-Nord, le mouvement s'est étendu spontanément dans la journée de vendredi à la banlieue sud-est, puis à certaines grandes lignes.

Samedi matin, le désordre régnait sur le réseau ferroviaire, et il était difficile de pronostiquer une reprise du travail tout comme une extension du mouvement. Pour les grandes lignes, le trafic était normal au départ des gares parisiennes de Saint-Lazare, de Montparnasse et d'Austerlitz en direction de Toulouse ; en revanche, la moitié seulement du trafic était assurée vers Bordeaux, un train sur quatre au départ des gares du Nord et de l'Est. Le trafic TGV était normal, mais les rapides et les express du réseau Sud-Est ne circulaient qu'à 40 %.

Sur le réseau de banlieue, la même pagaille prévalait. Normal à Montparnasse et sur la ligne C du RER, le trafic était légèrement perturbé au départ de Saint-Lazare. Un train sur quatre circulait au départ des gares de Lyon et de l'Est. Le trafic était inexistant à la gare du Nord.

Les appels se sont multipliés pour persuader les agents de conduite de renoncer à perturber le trafic en cette période. C'est tout d'abord la direction de la SNCF qui a lancé « *un appel solennel à tous les cheminots pour leur demander de penser d'abord à nos clients qui comptent sur la SNCF pour assurer dans de bonnes conditions leurs déplacements de fin d'année* », d'autant plus que rendez-vous a été pris, pour le 7 janvier, afin de discuter avec les syndicats de la grille des rémunérations et des conditions de travail.

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, a déclaré que ce n'était pas « *en prenant en otage les usagers, les enfants et les familles qui partent en vacances, que les grévistes vont arranger leurs affaires* ».

Quant à la CFDT, elle critique l'attitude des « *technocrates aveugles* » qui bloquent les barèmes des salaires, mais elle en dénonce « *avec autant de vigueur les mouvements inopinés et irresponsables en train de paralyser le pays (...) qui déconsidèrent le vrai syndicalisme* ».

L'affaire du Carrefour du développement

M. Philippe Julien, qui avait accueilli M. Yves Chalier au Brésil vient d'être appréhendé par la police de Rio-de-Janeiro

La police fédérale brésilienne a arrêté vendredi 19 décembre dans la matinée, à Rio-de-Janeiro, pour contrebande de composants électroniques M. Philippe Julien, un ressortissant français qui avait accueilli au Brésil M. Yves Chalier, le principal accusé dans l'affaire du Carrefour du développement.

M. Chalier était entré au Brésil de manière régulière, sous sa véritable identité, avec un visa de touriste, mais en est reparti clandestinement, a précisé le porte-parole de la police fédérale, M. Paulo Maurra, après avoir confirmé la nouvelle de l'arrestation de M. Philippe Julien. Celui-ci, de son vrai nom Jules Philippe Filippeddu, pourrait être expulsé du Brésil au terme de l'enquête sur cette affaire de contrebande : il ne possède pas encore de visa de séjour permanent dans ce pays.

M. Philippe Julien, qui est d'origine corse et qui est propriétaire d'un hôtel à Bonifacio, est considéré comme le chef de la mafia du vidéo-poker dans tout le Brésil. Il n'a pas été en mesure d'expliquer ses relations avec M. Chalier aux enquêteurs qui l'ont interrogé. Il a seulement déclaré à la police qu'il avait d'abord hébergé M. Chalier chez lui, à Rio-de-Janeiro, mais l'avait finalement éconduit parce qu'il refusait de lui rendre de l'argent prêté à son arrivée au Brésil.

A Paris, M. Daniel Ronjat, l'imprimeur de Beaurepaire (Isère) inculpé de « *faux en écriture privée, usage de faux et recel d'abus de confiance* », a été une nouvelle fois entendu vendredi, pendant près de deux heures, par M. Jean-Pierre Michau, le magistrat chargé de l'affaire du Carrefour du développement.

M. Ronjat aurait confirmé ce qu'il *avait déjà affirmé durant* sa première audition à propos de quatre factures litigieuses établies lors de la campagne législative de M. Christian Nucci. L'imprimeur a ainsi précisé que deux factures, d'un montant de 330 894 francs, avaient été libellées au nom de l'OFRES et que deux autres, d'un montant de 99 060 francs, l'étaient à l'ordre de l'association La promotion française.

D'autre part, le juge d'instruction a interrogé pendant plus de trois heures M. Yves Chalier, assisté de Mᵉ Grégoire Triet, sur les comptes de l'association Carrefour du développement.

Le navigateur Jacques de Roux disparaît en mer

Le gouvernement australien a décidé, samedi 20 décembre, d'abandonner les recherches pour retrouver le navigateur français Jacques de Roux, estimant qu'il était « *peu probable* » de pouvoir le retrouver vivant. Toutefois, les organisateurs de la Course du monde en solitaire ont indiqué qu'ils continueraient leurs propres recherches.

Le voilier de Jacques de Roux, *Skoiern IV*, avait été localisé, vendredi, dérivant au sud-est de l'île de Gabo, à 482 kilomètres au sud de Sydney. Des marins australiens sont montés à bord et ont confirmé qu'il n'y avait aucune trace du navigateur.

Agé de quarante-neuf ans, ancien commandant sous-marinier, Jacques de Roux s'était classé sixième de la première étape de la Course en solitaire. Il y a quatre ans, dans la troisième étape de la course, Jacques de Roux avait chaviré et avait pu être récupéré par un concurrent anglais.

Le numéro du « Monde » daté 20 décembre 1986 a été tiré à 496 482 exemplaires.

A B C D E F G

